



HAL
open science

Manifeste de l'appropriation transgressive du paysage urbain : création d'un paysage complémentaire au regard de l'espace normé

Louise Moulinier

► To cite this version:

Louise Moulinier. Manifeste de l'appropriation transgressive du paysage urbain : création d'un paysage complémentaire au regard de l'espace normé. Sciences de l'Homme et Société. 2022. dumas-03727333

HAL Id: dumas-03727333

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03727333>

Submitted on 5 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MOULINIER LOUISE

MANIFESTE DE L'APPROPRIATION TRANSGRESSIVE DU PAYSAGE URBAIN.

Création d'un paysage complémentaire au regard de l'espace normé.



photographie personnelle, la base sous-marine de Bordeaux, 2021

École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

*« La transgression n'est pas la négation de l'interdit,
mais elle le dépasse et le complète »*

L'Érotisme, Œuvres Complètes, George Bataille, Gallimard, Paris, 1987.

**MOULINIER
LOUISE**

Date de soutenance
27 janvier 2021

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX AU DOCTEUR EN ARCHITECTURE
DOCUMENT SOUMIS AU DOCTEUR EN ARCHITECTURE

Remerciements

Je remercie l'équipe enseignante de L'ENSAP Bordeaux et particulièrement Serge Briffaud, pour avoir initié mes premières réflexions sur le sujet. Je remercie également Marie-Ange Lasmenes et Rémi Bercovitz, qui ont su prendre la suite de mon encadrement et faire évoluer ma pensée.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers Hélène Soulier et Morgane Robert pour leur encadrement lors du projet « dernier acte » qui a révélé mon attrait pour les ballades transgressives, les égratignures, l'imaginaire et les paysages au-delà des limites.

Je remercie ma famille pour absolument tout, ainsi qu'Abdel et les âmes bienveillantes et porteuses que sont mes amis.

Sommaire

REMERCIEMENTS	- 4 -
SOMMAIRE	- 5 -
INTRODUCTION GENERALE	- 7 -
PARTIE I : Analyse des productions institutionnelles de l'espace urbain	- 11 -
<i>Chapitre 1 : La création de l'espace urbain: les normes fondatrices</i>	- 14 -
1. L'espace normé : mécanismes de productions et modes d'interventions	- 15 -
1.1 Typologie des normes : penser, définir et réglementer l'espace	- 16 -
1.2 Norme et civisme, pour un paysage de la collectivité	- 18 -
2. Le paysage de la norme : composition et aménagement de l'espace	- 20 -
<i>Chapitre 2 : L'appropriation de l'espace urbain normé, approche cinétique et cénesthésique</i>	- 22 -
1. Le corps, premier acteur de pratique de l'espace urbain	- 23 -
2. Le corps, outils de revendication pour une production singulière de l'espace	- 26 -
3. Le paysage urbain normé, inhibiteur des variations d'engagement corporel	- 30 -
PARTIE II : Derrière la limite, le paysage de la transgression	- 33 -
<i>Chapitre 1 : Les limites, des liaisons avec le paysage au delà</i>	- 39 -
1. Quartier Bassins à flots : Analyse des limites et dispositifs de détournement de la norme	- 41 -
2. Quartier Bordeaux-centre : Analyse des limites et dispositifs de détournement de la norme	- 45 -
<i>Chapitre 2 : Franchir la limite, les facteurs d'influence de l'acte transgressif</i>	- 48 -
1. Quartier Bassins à flots : Relevé et analyse des déclencheurs d'appropriation transgressive	- 51 -
2. Quartier Bordeaux-centre : Relevé et analyse des déclencheurs d'appropriation transgressive	- 54 -
3. Le paysage de la transgression au prisme de l'engagement corporel	- 57 -
PARTIE III : Des vertus de la transgression dans la création d'un paysage complémentaire	- 63 -
<i>Chapitre 1 : L'appropriation transgressive, dévoiler le paysage de l'extra-ordinaire</i>	- 65 -
1. Le paysage de la transgression en filigrane dans l'urbain normé : jeux de pistes	- 65 -
2. Derrière la limite, paysage multisensoriel et hétérotopies	- 68 -
3. Renouer avec son expression individuelle, à la recherche du « je » pour un paysage sur mesure	- 69 -
<i>Chapitre 2 : Faire la ville en pensant la transgression</i>	- 72 -
1. Révéler l'expérience de la ville singulière, un enjeu métropolitain ?	- 72 -
2. L'aménagement de la ville contemporaine, penser la transgression comme un paysage complémentaire	- 75 -
CONCLUSION	- 82 -
BIBLIOGRAPHIE	- 84 -
ANNEXES	- 87 -

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Introduction générale

Quelle place pour les appropriations insubordonnées du paysage urbain au regard de la démarche paysagiste ?

Dans ce mémoire, nous partons du postulat que le paysage urbain contemporain résulte d'une multitude de normes qui, par leur tendance réglementaire, contribuent à construire l'espace, mais aussi à régir les pratiques de l'individu urbain (*homo urbanus*) en façonnant un paysage aseptisé, limité et contrôlé.

Cette recherche part d'une inquiétude face à un paysage urbain de plus en plus réglementé, où l'appropriation individuelle semble rejetée, et les délaissés urbains vus comme des creux et des vides à combler.

Si l'on regarde la ville en plan, elle est faite de définitions et d'omissions. Il y a les pleins et les vides et entre, il y a les limites. En négatif, les vides deviennent pleins et s'apparentent à des archipels urbains, les limites, elles, persistent. Tout comme les îles de l'archipel sont simultanément séparées et reliées par la mer, les enclaves de la planification moderniste sont jointes ainsi que détachées par les espaces qui les entourent.

Si l'on passe à l'échelle 1, ces archipels, en ce qu'ils permettent d'appropriations, de contestations et d'inventions sont en fait des terres d'accueils de pratiques transgressives du paysage pour tous ceux qui ont franchi la limite.

Nous étudierons ce paysage derrière les limites, métamorphose qui résulte de la rencontre d'un concept normatif avec une altérité. Cette recherche s'interrogera sur la façon dont le paysage transgressif peut trouver sens auprès des concepteurs de la ville contemporaine, autant qu'il trouve sens auprès de l'individu urbain transgresseur.

Dans le but d'établir un socle stable sur lequel appuyer notre propos tout au long de ce travail de recherche, il nous semble important de commencer par définir le terme « transgression ».

Dans son étymologie :

« transgressum » provient de « transgredior » (trans-gradior). Le préfixe « trans » (à travers, au-delà, par-delà, de l'autre côté, par-dessus) associé à « gradior » (marcher, s'avancer, parcourir) amène déjà à des combinaisons multiples et riches de sens.

Estellon, dans son ouvrage intitulé « Éloge de la transgression » (Estellon, 2005) revient sur cette étymologie du terme en retenant « quatre directions émanant de l'étymologie latine : passer de l'autre côté, traverser, passer d'une chose à une autre ; [modalité exploratoire] surpasser une loi, un commandement, traverser, franchir, dépasser, surpasser ; [caractère insoumis, courageux] parcourir d'un bout à l'autre, exposer complètement [souci de complétude, de connaissance] » (Estellon, 2005 p.151)

L'acte transgressif suppose une contestation, le contournement voir le détournement d'une limite. Dans le paysage urbain, la limite résulte de la norme.

Au commencement de notre recherche, il s'agira d'explorer la notion de « norme » et de son lien inéluctable avec la transgression.

Introduction générale

S'il y a transgression, elle se fait donc par rapport à une conception spatiale originelle. En amont de la réglementation du lieu, il y a sa fonction. C'est l'espace dans sa forme que l'on transgresse de façon plus ou moins palpable, la législation ne fait qu'appuyer la conception de cet espace, lorsque sa fonction n'est pas innée.

La transgression que nous souhaitons mettre en lumière est en réalité une appropriation transgressive. Il est toutefois nécessaire de noter que l'appropriation et la transgression ne sont pas toujours liées de manière consubstantielle, mais dans cette recherche, nous nous intéresserons à celles qui le sont. C'est de l'appropriation transgressive du paysage urbain, dans toutes ses matérialités, dont nous parlerons, afin de tenter de comprendre le lien étroit entre cet acte familier de nos agissements et le potentiel désir d'un paysage complémentaire, réapproprié selon le « je » de chacun.

L'expérience de l'appropriation transgressive permet la découverte d'un écart, créateur d'individualité dans la sphère du paysage urbain produit et assimilé au « nous » collectif.

Dans quelle mesure, l'esprit humain, conquérant par nature, est-il constamment tenté de franchir, de dépasser les limites constitutives de l'interdit ?

Ce franchissement implique une convoitise, initialement propre à chacun de nous, mais qui s'inscrit néanmoins dans un élan collectif perceptible.

Nous nous intéresserons à ces « ailleurs », ces « au-delà » convoités par les transgresseurs.

Pourquoi dépasser la norme ? Quelle promesse se cache derrière la limite ? Quel est cet « au-delà », créateur d'excitation nouvelle ; de changement ; de libération ?

La pluralité des discours et des divers sens que l'on attribue à la transgression nous amène à nous interroger sur cette notion, d'abord au sens de notre responsabilité de transgresser en tant qu'arpenteurs de l'espace, mais aussi en tant que paysagiste.

La question de l'appropriation transgressive est indubitablement liée au paysage tant elle implique notre rapport à l'espace et à la façon dont on le perçoit physiquement, puisque le corps interagit dans et avec le paysage.

Mais également à échelle de la pratique du paysagiste et la façon dont il peut sembler nécessaire d'aiguiser son regard et d'apprendre à percevoir, à prendre en compte les appropriations transgressives du paysage.

Si le langage courant attribue au terme de « transgression » et « d'appropriation » une signification réductrice et péjorative, nous tenterons de démontrer la richesse de ces pratiques habitantes insubordonnées, tant au point sociétal que spatial, dans la création d'un paysage urbain corollaire du secret.

L'habitant refaçonne le paysage à son image, en lui donnant un nouveau sens, en réinterprétant, en s'en emparant comme un étendard pour aller au-delà du paysage normé.

Introduction générale

Nous pouvons nous appuyer sur des hypothèses qui ont permis de guider cette recherche.

La première est qu'il existe une pratique transgressive du paysage urbain, visible en filigrane dans le paysage normé.

La deuxième hypothèse est que l'appropriation transgressive, par le caractère exaltant des impressions et l'exagération des gestes du corps qui s'incarne dans le paysage, est une voie possible d'observabilité de la vie sensible urbaine.

La troisième est que le recours à l'appropriation transgressive est démonstratif d'une volonté de déconstruire la vision unilatérale de la Norme en édifiant un paysage unique et extraordinaire.

Nous pouvons donc interroger l'appropriation transgressive de l'espace en passant par les indices de sa présence dans le paysage normé, jusqu'à l'expérimentation à même le corps de nouvelles ambiances urbaines.

En explorant ces hypothèses, nous tenterons de répondre à la question :

Peut-on considérer l'appropriation transgressive comme un processus créateur d'un paysage complémentaire au paysage normé ?

Au travers d'une démarche déductive fondée sur avec un raisonnement hypothético-déductif nous aborderons les diverses pistes de réflexion susceptibles de répondre à notre questionnement initial.

Nous commencerons par définir et poser les contours du paysage urbain normé, au travers de ses diverses matérialités, afin d'en édifier les termes et notions qui lui sont associés et qui conforteront le socle de cette lecture.

Dans un second temps, nous aborderons la transgression au prisme du corps mis à l'épreuve dans un terrain de recherche concret. Au travers de la mise en place de protocoles méthodologiques immersif et participatif au sein desquels le corps est éprouvé, nous analyserons les perceptions du paysage urbain lorsque l'on prend corps et que l'on fait corps avec. Les apports de cette seconde partie nous permettront d'approfondir les hypothèses de recherche formulées antérieurement.

Enfin, une troisième partie mettra en corrélation les résultats de recherches avec la notion d'un paysage complémentaire résultant de l'acte transgressif.

Il s'agira de s'interroger sur les fondements et les vertus de la transgression habitante dans la production de la ville ou comment le paysage transgressif peut trouver sens auprès de l'individu urbain jusque dans la société contemporaine et sa production.

À la limite du perceptible, car peu revendiqué, le paysage de la transgression prend différentes formes, au travers des nombreuses pratiques qui témoignent de son appropriation.

Nous mettrons en lumière ces archipels du libre être, dans un paysage urbain soumis à des politiques d'insularisations, souvent clôturés, bordurés, de façon à limiter tout usage transgressif. L'objectif étant d'offrir à la notion d'appropriation transgressive du paysage une légitimité inattendue en répertoriant, inventoriant, explorant ses fondamentaux, au travers d'une pratique du paysage.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

PARTIE I

Analyse des productions institutionnelles de
l'espace urbain

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DOCUMENT SOUS LE DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Analyse des productions institutionnelles de l'espace urbain

Pour des raisons de commodité, il est d'usage de définir le terme d'espace public qui sera utilisé dans la suite de ce travail afin d'identifier le contexte sur lequel se fonde notre réflexion.

Dans sa définition, l'espace public est à la fois un concept de philosophie et de sociologie politique, et un concept d'urbanisme et d'aménagement.

L'espace public auquel je ferai référence dans ce mémoire de recherche concerne le concept d'urbanisme et d'aménagement. Il doit être compris dans le sens de sa réalité effective et concrète. On parlera donc de l'espace du public, à l'usage et à la fréquentation libre, mais réglementé pour tout un chacun.

Dans sa définition urbaine prosaïque, « les espaces publics désignent les endroits accessibles au (x) public (s), arpentés par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité. Ce sont des rues et des places, des parvis et des boulevards, des jardins et des parcs, des plages et des sentiers forestiers, campagnards ou montagnaux, bref, le réseau viaire et ses à-côtés qui permettent le libre mouvement de chacun, dans le double respect de l'accessibilité et de la gratuité. »

(Paquot, 2009, p.1)

Pour asseoir le socle de cette lecture, on peut appréhender l'espace public en corrélant sa définition avec la notion de territoire public.

Le territoire est le résultat d'un processus d'appropriation spatial matériel et/ou symbolique, qui fait appel aux relations de pouvoir multiples qui traversent et structurent la société.

L'espace public sera ainsi appréhendé dans sa corrélation avec la notion de territoire, comme instrument de pouvoir et de régulation sociale, qui constitue un mécanisme disciplinaire qui, par conséquent, influence et transforme la réalité socio-territoriale de l'espace public. Il est un lieu commun à l'usage de tous, qui accueille en son sein les individus qui déambulent, de passage ou en rassemblement.

« Le paysage est une partie de territoire, telle que perçue par les habitants du lieu ou les visiteurs, qui évolue dans le temps sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains. »

(La Convention européenne du paysage, Florence, 2000)

Dans cette lecture, il est avant tout question de paysage, ou des paysages urbains dans leurs multiples matérialités. Carroza (1996) écrit à ce sujet :

« parler de la matérialité du paysage implique de parler des formes spatiales urbaines, ou des formes spatiales qui composent la totalité, en s'accommodant ou en se remplaçant les unes les autres, dans l'espace et dans le temps » (Carroza, 1996, p.2)

L'espace public est considéré comme une des matérialités du paysage urbain, parmi d'autres multiplicités de matérialités. La notion de multiplicité inhérente au paysage urbain lui confère plusieurs représentations, en ce sens qu'à partir d'une réalité objective, le paysage peut avoir plusieurs images.

Cette première partie tend à définir l'espace urbain au travers des normes hégémoniques qui lui sont attribuées.

PARTIE 1**Analyse des productions institutionnelles de l'espace urbain**

Un premier chapitre sera consacré à la définition de l'espace public normé et du paysage qui en découle. Ce chapitre constitue le socle nécessaire à la lecture de ce mémoire, puisqu'il sera question ensuite d'interroger les vertus de la transgression des normes qui le produisent.

L'espace public sera abordé dans son aspect dichotomique, lieu qui fait lien, qui produit du commun et dans un même temps, lieu de dissensus et d'exclusion.

Dans un second chapitre, nous poursuivrons l'analyse de l'espace urbain normé au prisme du corps, dans son caractère physique (kinesthésique) et psychique qui constitue un individu. Il s'agira d'introduire l'approche cinétique et cénesthésique du paysage urbain dont il sera question dans cette lecture.

Le corps est mis en avant dans cette recherche, car nous partons du postulat que l'espace public est vécu et perçu par le corps en priorité et qu'il s'avère être un des outils fondamentaux à l'usage du paysage urbain et à sa production.

Il s'agira de questionner la symbolique et le vocabulaire de l'engagement corporel dans le paysage de l'urbain au travers de ses différentes variantes. Ceci dans l'optique d'aborder ensuite la notion de déambulation transgressive en tant que manifestation de la rencontre de l'individu et de son environnement.

CHAPITRE 1**La création de l'espace urbain : les normes fondatrices**

Nous aborderons la notion d'espace urbain normé autour de ses confections, ses usages et ses fonctions.

Nous nous intéresserons à la production de l'espace urbain, qui semble établir ce qui doit être perçu comme déviance ou normalité, que ce soit par un processus d'inclusion ou d'exclusion. (Becker, 1985)

Nous définirons et distinguerons les typologies de normes qui y sont liées afin d'admettre la pluralité des termes sollicités pour réglementer l'espace urbain.

Nous tenterons de définir les mécanismes normatifs qui régissent l'espace public, puisque la qualité accessible et gratuite pour tous de l'espace public n'exclut pas l'utilité d'un certain code d'usage, garant de l'ordre public.

Par code d'usage, il faut entendre normes publiques, il convient donc d'interroger la notion de norme publique générale et sociale, formelle et informelle. Ce chapitre étudie la norme publique par le biais des différents registres dans lesquels s'inscrivent ses codes (incitatifs, prescriptifs, dissuasifs). Nous questionnerons la notion de norme dans ses codes juridiques, mais aussi dans ses codes sociaux, en tant qu'ensemble des règles de conduite qu'il convient de suivre au sein d'un groupe social.

1. L'espace normé: mécanismes de productions et modes d'interventions

La norme publique se définit prosaïquement comme étant un type concret ou formule abstraite de ce qui doit être (Dictionnaire Le Robert, 2021).

Il convient de mettre en avant la notion de concret et d'abstrait, de descriptif et de prescriptif dont il est question dans cette définition. La norme fait référence à ce qui est conforme au plus grand nombre, elle revêt un caractère collectif qui l'a fait exister.

La définition de la notion de norme comprend deux grands aspects:

- L'aspect prescriptif : se traduit par ce qu'il est d'usage de faire au regard de la conformité de notre société et de ses institutions, il est question d'obéissance pour être socialement valable et acceptable. Il y a donc un caractère de désirabilité prégnant au terme de norme.
- L'aspect descriptif : la norme, dans l'aspect descriptif de son concept, s'habille d'un caractère juridique et incite l'obéissance à des règles.

Dans la pensée commune, la norme n'est pas nécessairement synonyme de règle, puisque sa désignation évoque quelque chose de souhaitable et de désirable plus qu'injonctif.

Néanmoins, si l'on se penche sur ses mécanismes, il est d'usage de comprendre qu'elle n'est pas détachée d'un acte puisque c'est par des règles à suivre que l'on participe à la production de la norme.

Au demeurant, la norme revêt un caractère prescriptif incompatible avec un aspect juridique, cependant elle n'en est pas moins applicable juridiquement, de manière concrète donc. Il est nécessaire de noter que « La prescription d'une norme peut consister en une autorisation, une permission, une habilitation, une interdiction, une obligation. » (Millard, 2007, p.7)

Si dans la pensée commune la norme ne fait pas écho à un ensemble de règles, il suffit de décortiquer ses mécanismes pour noter que toute la complexité de ce terme réside dans son application, allant de la juridiction à la préconisation sociétale.

Concernant l'espace public, socle d'analyse de ce mémoire, la norme y est présente et résulte d'une qualification juridique dont l'enjeu est souvent la constitution ou non d'une infraction pénale. On considère qu'une norme permet de définir les comportements des individus d'une même société, ceci dans l'objectif d'appréhender la confusion sociale, de garantir une stabilité du groupe par un ordre de fonctionnement défini.

On trouve les normes générales et sociales, soit formelles et informelles. Les normes générales revêtent un caractère formel et explicite, elles prennent une place importante dans les sociétés modernes.

La formalité d'une norme se caractérise dans l'espace public par un règlement explicite qui régit les comportements des individus et les usages du lieu, les autorisations et les interdits.

Les normes sociales quant à elles sont à caractère implicite et intériorisé lors du processus de socialisation inhérent à chaque individu. Ces normes appartiennent au patrimoine commun de la collectivité.

La présence de normes dans l'espace public urbain se matérialise par des mécanismes de production disciplinaire de cet espace.

On distingue donc les normes générales, reconnues officiellement, codifiées et inscrites dans un règlement provenant d'institutions et les normes sociales, qui résultent des traditions, des morales sociétales. Ces dernières sont de source implicite et régissent également le bon comportement d'un individu.

Dans l'optique de dessiner les contours du registre normatif formel, nous allons définir et analyser plusieurs modes d'interventions mobilisés dans l'espace urbain :

Normes générales :

Juridique : en premier lieu, la norme juridique est une norme juridiquement valide. Une norme est ainsi valide dès qu'elle a été posée conformément à une autre norme (sous-entendu : valide) du système. Une norme est juridique lorsque cette qualité lui est conférée par une autre norme du système. (Millard, 2007)

Politique de proximité :

Voyons le mode d'intervention de la politique de sécurité, dite de « proximité » qui fait référence à une orientation d'individus représentant la loi sous forme physique dans un espace délimité de l'espace public.

Cette manière d'appréhender la sécurité et le respect des normes repose sur un contrôle législatif de l'espace public incarné par des représentants de l'ordre qui observent et sanctionnent le non-respect des normes juridiquement valides.

Signalétique urbaine :

Dans le même registre, celui de la formalité, la norme est affichée dans l'espace public par le biais de différentes typologies de panneaux, préventifs, incitatifs, stricts. L'espace est jalonné par des préconisations sur le comportement ou les usages qu'il est bon d'avoir pour être une fréquentation normée de l'espace.

Le rappel visuel et moralisateur de la norme rythme notre déambulation, allant du panneau préconisant de ne pas jeter les mégots de cigarettes au sol jusqu'au panneau indiquant une transgression formellement interdite, car passible d'amende. Ces outils informatifs visuels rappellent et préviennent la pénalisation des comportements dans l'espace public.

Dispositifs de vidéo-surveillance :

La dissuasion est un mode d'intervention qui caractérise nos villes depuis une quinzaine d'années. Le biais le plus prégnant réside dans les systèmes de vidéosurveillance que l'on retrouve dans nombre de lieux de l'espace public. L'outil de la caméra est appréhendé comme un mécanisme de production disciplinaire de l'espace public.

Les normes sociales :

La norme sociale est un concept important dans le processus d'appropriation de l'espace public. Elle est l'expression même de la collectivité et détermine la valeur d'un individu. Elle s'apprend de manière presque innée, dans la socialisation de l'individu au sein de la société dans laquelle il évolue.

Les normes sociales sont les règles informelles, tacitement connues de tous et qui reflètent les valeurs en vigueur.

Pour beaucoup de chercheurs (Shérif, Newcomb, Di Giacomo), le concept de norme sociale est un concept majeur pour parler de l'impact social sur les comportements et les jugements des individus.

On distingue donc deux types majoritaires de normes sociales : les normes de comportement et les normes de jugement. De ces deux grandes catégories découlent une multitude d'autres normes, qui s'inscrivent dans le registre comportemental ou de jugement.

Les normes de comportement :

Ces normes définissent les bonnes ou mauvaises conduites des individus dans un contexte donné. Citons par exemple, les normes de réciprocité et d'altruisme. La première définit l'obligation « de payer de retour les avantages reçus d'autrui » (Cialdini, 1990, p.25) la deuxième, quant à elle, renvoie à l'obligation de venir en aide à une personne en détresse (Berkowitz, 1972).

Les normes de jugement :

Ces normes évoquent ce qu'il est bon de penser, comme les attitudes, les croyances, les opinions. Parmi des normes qui s'inscrivent dans ce registre, nous pouvons citer la norme d'internalité (Beauvois, 1984 ; Beauvois & Dubois, 1988) ou également, la norme d'autosuffisance relative à l'indépendance et à l'autonomie (Sampson, 1977).

Qu'elles portent sur le jugement ou le comportement, les normes sociales définissent ce que la collectivité exige ou souhaite. Selon la réflexion de Beauvois et Oberlé (1995), les normes s'appliquent à tous les individus vivant dans une société donnée à un moment donné.

Les normes générales et sociétales ne sont pas nécessairement identiques au sein de tous les groupes sociaux, en revanche, elles ont un caractère injonctif pour tous les membres d'une société (Dubois, 2003).

Le bon respect ou, au contraire, le non-respect de ces normes induit une forme de sanction ou de gratification qui peut être officielle ou informelle.

L'approbation ou la désapprobation du groupe s'exprime par l'intégration ou le rejet de l'individu. Il sera du ressort de chacun d'agir selon les normes sociales en conformité avec les comportements les plus consensuels afin de recevoir l'approbation du groupe. (Perrin, 2010)

Cet aspect social de la norme introduit plus largement les mécanismes de production des normes. On comprend effectivement au travers de ces typologies de normes que l'individu faisant partie d'une société est lui-même investigateur de la norme. Cet individu a intériorisé les bonnes pratiques qui régissent la société dans laquelle il évolue. Il applique non seulement la norme de façon innée, mais s'inscrit également dans un mécanisme de production de celle-ci puisqu'il sera animé lui-même par le mécanisme de jugement de valeur qu'il portera sur ses pairs déviants. C'est là, la complexité des mécanismes de production de la norme, puisque la hiérarchie devient en quelque sorte horizontale lorsqu'on évolue dans l'espace public. Les sanctions peuvent être d'ordre institutionnel, mais peuvent également venir de ses pairs, par une mise à l'écart et une exclusion.

Lorsqu'un individu adopte des comportements non conformes aux normes en vigueur dans la société, le contrôle social est alors la réponse (sous forme de gratifications ou de sanctions) du groupe ou de la société à la déviance.

C'est donc dans un paysage urbain pensé, défini et réglementé par des normes que l'on déambule quotidiennement.

Mécanisme nécessaire à l'organisation collective, la norme se manifeste par le biais de différents modes d'interventions qui touchent et façonnent chacune des composantes essentielles de nos villes : l'individu, l'espace et la société.

1.2

Contrôle social et civisme, pour un paysage de la collectivité

Dans l'objectif d'appréhender au mieux l'étude des productions institutionnelles de l'espace urbain, nous allons nous consacrer à une brève analyse de l'influence des normes sur la conception, l'usage et l'appropriation de l'espace urbain.

De sa réflexion jusqu'à sa conception, l'espace urbain est défini, réglementé et sécurisé. Les normes sous-jacentes à la conception et à l'usage de l'espace collectif influencent les « bonnes pratiques » du lieu. Qu'elles soient conscientes ou inconscientes, formelles ou non, les normes dictent la façon dont l'individu peut et doit appréhender l'espace.

Le dehors devient alors prévoyant, connu et reconnu. C'est un paysage de la norme et du contrôle de celle-ci.

Dans l'ouvrage « La fabrique de l'espace public, ville, paysage et démocratie » (2011), Denis Delbaere interroge les corrélations entre l'espace public et la société civile. Il constate ainsi que cette dernière se trouve dépossédée de sa capacité à investir les lieux centraux, donc à leur donner du dynamisme.

On pense l'espace par son occupation, en privilégiant du mobilier urbain doté d'une fonction d'empêchement ou d'autorisation, on organise et on dirige la circulation, on aménage et on délimite, on prévoit les massifs, les espaces en herbe, les allées d'arbres. On élève des statues et des fontaines qu'il nous faudra contempler sans toucher, sans grimper. Et enfin, on contrôle le tout par le biais d'un ensemble de dispositifs disciplinaires liés à l'usage de l'espace public.

De fait, chaque lieu, dans sa typologie de forme, invoque le bon usage de son espace. Les usages sont donc pluriels, mais résultent toujours de pratiques sociétales communes.

C'est sur ces principes d'usages communs et intégrés par l'ensemble de la société que l'on produit l'espace public.

On évolue dans un paysage urbain que l'on a validé et intériorisé parce qu'il est la norme. Il paraît donc utile de questionner nos habitudes de fréquentation et d'appropriation de l'espace urbain normé, car si elles semblent innées et habituelles, elles ne sont autres qu'un processus influencé par la conception institutionnelle de la ville.

La validation presque innée des normes sociétales et juridiques dont nous venons d'en établir le principe résulte de la notion de civilité.

Le civisme s'avère être le fondement du bon fonctionnement de la vie en société et donc une composante essentielle dans la démarche de production de l'espace urbain. Pour comprendre le paysage urbain actuel, il convient d'appréhender ses mécanismes au prisme du civisme.

Le concept de civisme inhérent à la société actuelle explique la raison pour laquelle l'espace urbain est un lieu commun où chacun se démunie de son individualité pour préférer la retenue et la discrétion. Le comportement civique, en pratique dans l'espace urbain plus qu'ailleurs, est un mécanisme sociétal qui permet à chacun d'adhérer au conformisme de l'espace public urbain.

Comme nous l'avons défini préalablement, l'espace public est un lieu commun à l'usage de tous. Il revêt donc un caractère d'espace d'apprentissage des comportements à adopter vis-à-vis des normes juridiques et sociétales qui le régissent.

«L'espace public urbain évoque donc un lieu de coprésence régulée par des normes directement observables, que chaque individu tâche de suivre pour ne pas attirer l'attention de ses pairs». (Goffman, 2013 p.52)

Nous comprenons donc que l'espace public normé est un paysage appréciable, mais dans lequel l'individualité semble rejetée et les revendications individuelles niées au profit des prétentions collectives et d'une volonté de bon fonctionnement du vivre ensemble.

Les usages sont pluriels, mais conformes aux normes institutionnelles et sociétales, dès lors, l'individualité n'a pas d'accueil dans la production des villes contemporaines sous influence de la norme.

Nous parlons donc de paysage de la collectivité, qui ne peut se défaire des normes sociétales au risque de désorganiser l'ordre établi.

L'organisation dont il est question dans l'espace public résulte des normes érigées par notre société, et ces dernières sont de différentes typologies, comme nous avons pu l'aborder précédemment. Ces typologies de normes sont produites par les institutions qualifiées, mais également par la société, au prisme de ses cultures et ses traditions.

Il s'agit donc d'une relation subtile entre le pouvoir législatif et le pouvoir collectif, auquel il est bon de se rattacher pour s'inscrire dans la société. Chacun garantit les bonnes pratiques et le respect des normes à des échelles différentes et ces mécanismes de veille produisent et maintiennent le paysage de la collectivité, afin que tout un chacun puisse y évoluer en respectant l'ordre commun.

Les normes n'ont pas de valeur si une majorité de personnes ne les reconnaît pas. Le processus de reconnaissance de la norme entre pairs est un facteur essentiel à la constitution de celle-ci.

«Dès que vous affichez une référence aux normes que votre comportement ne démentit pas, il est difficile socialement de ne pas considérer que vous reconnaissez les normes, et donc de ne pas reconnaître en vous un membre du groupe. Et les normes sociales se satisfont de cela.» (Livet, 2012, § 30)

Le contrôle social et le civisme ont pour rôle de garantir la conformité des comportements vis-à-vis des normes, dans l'objectif final de maintenir la cohésion sociale.

Il n'y a donc pas de norme sans notion de civisme et de contrôle social pour les appliquer en bonne et due forme.

L'individu qui pratique l'espace public respecte non seulement la norme, mais participe à son respect dans un temps simultané.

C'est là l'aspect consubstantiel de la norme et du comportement civique dans la production d'un espace public normatif, qui semblent établir et conforter ce qui doit être perçu comme déviance ou normalité du point de vue de la société.

2. Le paysage de la norme: composition et aménagement de l'espace

L'espace public de la ville moderne est un lieu qui appartient au patrimoine collectif. En ce sens, il accueille en son sein des comportements individuels et chaque personne est tenue responsable de ses comportements.

Ce patrimoine collectif évolue simultanément avec la société qui l'habite. Ces dernières années, l'espace urbain contemporain se transforme et se conforte vers une aseptisation de son schéma archaïque, notamment celui d'hégémonie de la voiture en ville pour laisser place aux mobilités douces. On assiste donc à des métamorphoses de l'espace public contemporain, s'adaptant à la volonté de s'inscrire dans une démarche durable par exemple.

La réorganisation des conditions de circulation en ville est un des leviers les plus impactant dans la transformation de l'espace. À l'aide d'une multitude de dispositifs urbains, on agrandi, on réserve des zones, on sécurise les mobiliers urbains ainsi que les revêtements de sol, on délimite et on guide les usages à l'aide d'une signalisation omniprésente.

Thomas (2011) évoque l'idée d'un triple mouvement d'aplanissement, d'esthétisation et d'aseptisation des espaces extérieurs dans l'évolution des pratiques aménagistes.

Les normes définissent le paysage urbain autant que nos comportements, puisque notre déambulation au sein de ce paysage est jalonnée de signalétique normative et d'aménagements spatiaux normatifs aux usages précis, réels et communs.

Pour décrire ces dispositifs normés et leurs usages, nous emprunterons le concept gibsonien d'affordance réelle (Gibson, 1977), évoquant la capacité d'un objet ou d'un système à évoquer son utilisation, sa fonction et à générer ainsi son utilisation intuitive.

La ville contemporaine est donc dessinée et aménagée sur la base des normes que nous avons préalablement décrites. En résulte alors une esthétique codifiée de l'aménagement, qui définit les espaces et leurs usages.

Pour la suite de notre réflexion, il convient d'en édifier la trame, en analysant les morphologies des différentes composantes qui font l'espace public.

Par composantes, on entend tout aménagement ayant un rôle dans la composition de l'espace et de son usage, nous pouvons ainsi préférer les désigner par le terme de dispositifs spatiaux. Il peut s'agir d'un banc, d'une statue ou d'un passage piéton, chacune de ces composantes évoque une fonction précise qui participe à organiser l'espace urbain et dont les codes d'usages sont conscientisés de manière innée par la société.

Chaque dispositif spatial, par l'affordance réelle qui l'anime, revêt une fonction d'empêchement ou d'incitation spécifique, qui résulte de leur morphologie conscientisée (par exemple, le banc, par son aplatissement et son dossier invite à s'asseoir et non à grimper dessus, certains sont même pourvus de mécanismes séparatifs empêchant de s'y allonger, la statue, quant à elle, invite à la contemplation seulement). L'affordance d'un objet tient à son esthétique et à sa conception, toutes deux conscientisées par l'individu dès lors qu'il y pose son regard.

Ce concept d'affordance, qui concerne l'ensemble des dispositifs d'aménagement urbain, est indubitablement lié aux normes sociétales que nous avons évoquées précédemment. Si un objet ou un système présente une fonction et une utilisation précise, celle-ci n'est pas détachée du caractère civique qui anime la pratique de l'espace urbain.

Le terme d'affordance se décline en une deuxième typologie, celle de l'affordance perçue (Norman, 1988).

La conception de l'affordance par Gibson relevait du réel, ce qu'il est possible de faire avec un objet type. Norman quant à lui introduit le terme d'affordance perçue, qui relève davantage de ce que l'utilisateur peut entrevoir comme utilisation de l'objet, en se détachant de sa fonction première. Développée par Norman, l'affordance perçue désigne donc l'ensemble des possibilités d'action sur un objet. De fait, l'utilisateur est libre de se détacher de la conception normative de l'objet et de se l'approprier individuellement, en déclinant sa fonction.

Néanmoins, comme mentionné dans la partie précédente, le dogme du civisme conditionne la perception de l'affordance des objets au sein de l'espace public. Si ce mémoire tente par la suite d'envisager l'appropriation de l'espace en se défaisant du civisme normatif, il est pour le moment adéquat de se pencher sur l'affordance normée des composantes de l'espace public. L'idée étant de pouvoir ensuite s'épancher davantage sur les affordances perçues.

L'espace public est donc composé de dispositifs codifiés qui conditionnent notre pratique de ce dernier. Le paysage urbain s'avère être composé d'espaces régies par les normes ou l'appropriation individuelle est drastiquement maîtrisée. L'individu pratiquant l'espace urbain n'aura qu'une faible marge de manœuvre dans son appropriation normée de l'espace, puisque le triptyque société - individualité - espace, limite les actes d'appropriation.

De l'empêchement strict à l'incitation normative, chaque dispositif confère un niveau d'appropriation individuel plus ou moins ample.

Afin d'en saisir l'impact sur nos agissements, on peut classer ces dispositifs dans des catégories de fonctions plus ou moins limitantes :

Dispositifs à fonction incitative : évoque les composantes de l'espace urbain qu'il est envisageable de ne pas utiliser, de détourner pour un usage secondaire ou de remplacer par une autre composante tout en restant dans une échelle de comportement acceptable et normée .

Dispositif à fonctions normatives : fait référence à des composantes spatiales soumises à un usage défini par la norme sociale et dont le détournement évoque un comportement déviant entraînant une désapprobation sociale majoritaire et systématique.

Dispositifs à fonction injonctive juridique : évoque les composantes de l'espace urbain qu'il est impératif de respecter pour s'inscrire dans un cadre et un comportement normatifs au vu de la société contemporaine. Le non-respect de ces dispositifs entraîne une sanction d'ordre juridique.

L'espace urbain est un des supports de la vie en société, agencé par des mécanismes matériels et une conception organisée. À ce socle s'ajoute donc la dimension sociale, qui définit par ses coutumes ce que doit être et comment doit être pratiqué l'espace.

L'espace urbain et l'homme sont liés de manière consubstantielle, et c'est par le biais de cette corrélation que se façonne le dehors de nos villes.

Robert Ezra Park (1915), dans son ouvrage intitulé "La ville: propositions de recherches sur le comportement humain en milieu urbain" définit la ville comme un produit de la nature humaine.

Pierre Sansot (cité par Shin, 2013) poursuit cette idée en admettant que « si l'homme est à l'image de sa ville, la ville est tout autant à l'image de l'homme : édifiée par lui, marquée en tous ses lieux qui, s'ils sont objectifs, sont aussi subjectifs ».

Si l'espace urbain est soumis à une planification spatiale codifiée par les organisations institutionnelles, l'utilisateur n'en reste pas moins un acteur à part entière. Il lui appartient de s'approprier l'existant et d'en proposer un contre-espace aux usages différents de ceux prévus par les institutions.

En revanche, il ne s'agit pas seulement de détourner les normes qui s'érigent au-dessus de la société (l'État), mais aussi de détourner les normes sociales de comportement et de jugement. Il s'agit là d'un enjeu double, puisque s'il est question de hiérarchie, il faut aussi faire valoir son engagement auprès de ses pairs, à savoir les urbains utilisateurs de l'espace public dont le civisme inné génère un jugement de valeur à chaque déviance constatée.

Nous constatons ici l'influence du triptyque évoqué précédemment ; la société - l'individualité - l'espace. Nous comprenons donc que ces trois facteurs s'avèrent décisionnaires dans la pratique de l'espace dès lors qu'ils influencent sa production.

Le paysage urbain se définit donc au fil des conceptions normées qui le façonnent et des usages sociétaux normés qui en découlent. C'est un paysage à la morphologie prévoyante et codifiée, qui ne laisse que peu de place au pas de côté.

Bourdieu (1993) avance que l'espace public est une construction humaine et sociale, vécue dans et avec la fiction générale, dans le sens où son organisation relève de facteurs humains et sociaux. C'est donc une représentation de l'espace qui corrèle sa matérialité pure avec des mécanismes sociaux et socio-cognitifs.

Chapitre 2

L'appropriation de l'espace urbain normé, approche cinétique et cénesthésique

La ville contemporaine s'est voulue plus grande, plus haute, plus réglementée. Le corps de l'usager semble perdre ses repères et n'est plus l'unité de mesure préconisée.

Aujourd'hui, les politiques publiques urbaines tendent à revoir cette démesure et à réorganiser la ville pour valoriser la marche. Néanmoins, si les espaces piétons s'élargissent, ils restent pensés pour la masse, en rejetant l'individualité et la diversité des corps acteurs.

Nous verrons dans ce chapitre pourquoi la ville, par ses mécanismes de production, semble inhiber les corps. Ceci dans l'optique de se pencher ensuite sur ceux qui n'attendent pas que la ville s'adapte pour chercher à éprouver leur corps dans l'espace urbain.

Ce chapitre permettra de corréliser l'espace urbain et les corps qui le pratique, afin d'anticiper la suite de notre réflexion qui cherchera à comprendre comment ils pourraient s'éclairer mutuellement.

Le corps est notre premier outil d'interaction avec le territoire, que ce soit dans un sens physique ou cognitif.

A l'évocation du terme de corps, je fais référence au corps physique et psychique.

C'est-à-dire, notre enveloppe corporelle, nos organes ou encore nos sens. Le corps *psychique*, vient du grec «*psykhikós*» et signifie *âme*, cela définit les capacités intellectuelles et morales de l'humain.

Chacun sait qu'il existe : plaisirs, désirs, envies, frustrations, angoisses, mais aussi rêves, souvenir etc., toutes ces manifestations sont celles du corps psychique.

Je parlerais donc du corps dans sa globalité, ses rapports physiques au paysage couplés aux rapports psychiques qui peuvent être mobilisés.

Pour définir la figure du corps employée dans cette lecture, j'emprunterai la notion de corps sous l'angle somatique théorisée par Hanna (1995) et reprise par Germon (2011).

Dans ce travail, le terme corps doit être compris comme «sujet sentant, éprouvant, pensant, agissant, en relation avec le monde et dans l'idée d'une pleine conscience de soi» (Germon, 2016), nous ferons donc référence au corps dans son caractère de *sauma*.

Dans ses ouvrages, Simmel place le corps au centre du rapport de l'homme avec le monde : le corps est un objet de représentation sociale et constitue l'outil premier de notre action dans et avec le monde.

Il est notre moyen d'interagir individuellement avec l'espace et son socle et constitue aussi notre biais de démonstration sociale.

C'est au travers de notre corporéité que s'organisent à la fois les logiques de sociabilités et les modes corporels de perceptions.

En pratique, le corps est un acteur de l'espace urbain, car c'est à lui qu'est dédié le dehors, par ses aménagements et ses propositions d'usage.

En revanche, comme nous l'avons explicité précédemment, le dogme du civisme qui alimente nos sociétés empêche le libre mouvement.

Le corps dans l'espace est dirigé au sens propre comme figuré, par les aménagements codifiés qui délimitent les flux ainsi que par l'aspect socio-cognitif qui accompagne nos mouvements. C'est au prisme de notre corporéité que nous nous inscrivons dans le courant de la société et accédons aux mécanismes du civisme en se référant au «nous» plutôt qu'au «je».

C'est notre corps en premier lieu qui s'intègre au groupe et perpétue l'équilibre apparent.

Les codes du civisme impactent les interactions possibles du corps dans l'espace qu'il emprunte, le corps civique est neutre, abstrait, et l'individu en est presque dénué de sa corporéité, de son incarnation (Young, 2000).

Il est question ici de décrire le corps dans l'espace normé, ce qui revient à parler du corps lui-même normé.

Lorsqu'on interroge la place du corps dans l'espace urbain contemporain, il faut donc y apposer le filtre du civisme pour évoquer avec justesse les principaux mécanismes qui y sont liés.

Le corps est donc un acteur de cet espace, où la pièce n'est pas individuelle, mais collective, le corps suit le flux de la société, le flux continu des autres corps qui la compose et qui l'anime.

En dépit de son identité forte qui lui confère une position de force, la figure du civisme semble complètement dénuée d'attributs réels. Le corps en tant qu'acteur dans l'espace urbain résulte donc d'une normativité du comportement et de la monstration de son civisme institutionnel et social.

L'acte «*d'être corps*» dans l'espace urbain normé implique une dimension physique et cognitive. En tant qu'acteur, le corps est mouvement et le corps est pensée. L'espace-temps du dehors est donc composé d'une variation de mouvements sollicitée dans l'objectif d'atteindre des volontés exprimées consciemment.

La production des aménagements contemporains de la ville prévoit le corps en priorité, mais le corps en tant que masse. Il est fait pour les corps. Cette prise en compte de la corporalité se traduit au travers des normes attribuées aux composantes de l'espace (bancs, abris, barrières, marches, fontaines, etc.)

Les composantes qui jalonnent l'espace urbain sont normées dans l'objectif de garantir une sécurité du corps, et ces mécanismes normatifs sont de plus en plus prégnants dans la ville contemporaine, ne laissant que peu de place aux espaces libres (dont la morphologie n'est pas dessinée par la sécurité).

On relève par ailleurs une prise en compte générale des situations de handicap. Les aménagements urbains sont normés au prisme du corps qui en aura l'usage.

On parle désormais de normes d'accessibilité dans les aménagements, l'objectif étant de partager les situations de handicap dans l'accès à la ville.

La ville est composée de mobiliers et dispositifs urbains soumis aux normes pour faciliter l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

La neutralisation de l'espace urbain couplée au dynamisme civique inhérent à la société génère une appropriation normée de l'espace par le corps, qui implique des répercussions sur les manières de marcher et de bouger dans la ville contemporaine.

Dans l'espace de la ville, il semblerait que l'on accorde davantage d'importance aux flux *des* corps qu'à l'ancrage *du* corps. Il est question de se fondre et de s'adapter au mouvement de la ville qui impose à notre corps un comportement de prédilection fondé sur le contrôle social.

L'apprentissage de la ville devient neutre et stéréotypé, puisque le terrain s'aplanit et s'aseptise, pour proposer un espace finalement dépourvu d'accroche.

Thomas (2007,2008) évoque un affaiblissement des possibilités d'ancrage corporel, qui résulterait du triple mouvement d'aplanissement, d'esthétisation et d'aseptisation des espaces piétons produits.

L'espace du dehors ne propose aucune aspérité qui vienne accrocher le pied, le piéton glisse plus qu'il ne marche.

En se basant sur le constat de Thomas, on peut penser que le corps est acteur de la ville, puisque la ville est faite par et pour des corps.

Mais nous parlons ici d'un corps conditionné par le contrôle social, et donc d'un rapport au paysage urbain dépourvu de tactilités, puisque c'est la position bipède normée qui prime. Ce sont les pieds qui frôlent tandis que le reste du corps ne touche pas.

Dans un article publié dans *Espace et société*, Martinez-Lorea (2019) s'épanche sur la notion de la corporalité dans l'espace urbain. Il souligne que le corps, dans sa figure civique, est associé à l'impalpable, dénué de toute incarnation et détaché de toute matérialité classable.

Au travers des propos de Martinez-Lorea, on comprend que le corps, lorsqu'il s'inscrit dans sa figure civique, se défait de son individualité.

Ainsi, les propos de Simmel que nous avons vu en introduction de ce chapitre, sont appréhendés en ce sens que le corps est notre premier outil de notre action dans et avec le monde. Mais son rôle d'objet de représentation sociale prend le dessus sur nos interactions.

Le corps contemporain interagit avec l'espace sous le dogme des bonnes pratiques sociétales, laissant de côté la possibilité de nouvelles visibilité, corporéités, tactilités.

L'ensemble des mécanismes mis en lumière dans ce chapitre influencent le rapport d'appropriation du corps à l'égard du paysage, qui, au prisme des injonctions normatives de la société contemporaine, se lisse et s'aseptise au quotidien pour devenir avant tout visuel.

L'ASSISE, LE BANC

L'ESCALIER, LA MARCHE

LA PENTE, LE DÉNIVELÉ

LE SOCLE PLAT

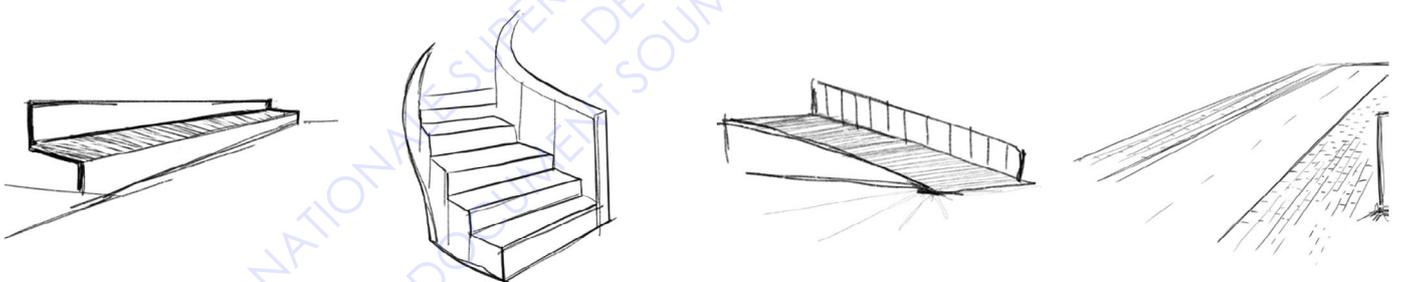


Illustration personnelle, les variations du socle dans l'espace public urbain normé, 2021

SE FAUFILER

MARCHER

ENJAMBER

S'ASSEOIR



Illustration personnelle: Les variations de position caractéristiques de déambulation dans l'espace normé

2. Le corps, outils de revendication pour une production singulière de l'espace

Si l'on reprend la pensée de Simmel qui admet le corps en tant qu'outil premier d'interaction avec l'espace, et qu'on évince la notion de civisme et de norme, on peut s'interroger sur la figure du corps incivique.

Départis de son contrôle sociétal, le corps incivique admet des capacités aux antipodes du corps normé. Il devient charnel, palpable et décisionnaire. Le corps civique et le corps incivique, en tant qu'acteurs de l'espace témoignent de l'opposition entre le « nous » et le « je ». Le corps décisionnaire, qui se défait des flux sociétaux normés, menace en un sens l'équilibre social et la stabilité, en créant une dissonance des corps.

Young (2000) décrit le corps civique comme un élément neutre, abstrait, dénué de sa corporéité, de son incarnation, tandis que le corps incivique retrouve une individualité et des attributs réels. L'appropriation de l'espace par le corps départi des normes devient alors singulière puisqu'il s'agit d'un rapport du « je » face à l'espace urbain. Le paysage urbain devient alors singulier, puisque le corps découvre de nouvelles tactilités, de nouvelles affordances aux composantes de l'espace.

Dans l'équilibre organisé de la société normée, quelques interstices de résistances d'appropriation se manifestent. On peut alors parler d'appropriation transgressive de l'espace, dès lors que l'action du corps avec l'espace s'éloigne des interactions normées.

L'appropriation transgressive, désigne les interactions du corps avec l'espace lorsqu'il fait fis des normes sociétales. S'opère alors un phénomène de revendication de l'espace, basé sur le libre arbitre de l'engagement corporel. Le corps se défait des normes et son engagement dans l'espace se désolidarise de la figure civique. C'est une appropriation singulière de l'espace, fondée sur la volonté individuelle et génératrice d'une visibilité identitaire de l'individu. Il est alors question de se référer à son propre corps, prendre en compte la dimension corporelle afin de franchir les différents obstacles qu'il se crée.

Ces mécanismes d'appropriation singulière de l'espace sont visibles de manière quotidienne ou ponctuelle, et contribuent à remettre en cause les normes urbaines.

Ponctuellement, les corps se dissocient du groupe lors des mouvements de manifestations et des protestations, ou encore lors des événements de foule, sportifs ou festifs.

La temporalité joue un rôle dans cette appropriation transgressive ponctuelle, puisque ce sont généralement des espaces temps donnés qui incitent davantage à ces actions singulières. L'obscurité de la nuit, par exemple, implique une diminution du contrôle social, les chances d'être vu sont minimales, la dimension du secret plane davantage et cela participe à chercher l'appropriation transgressive de l'espace public.

Ce constat interroge l'impact du regard sociétal sur nos actes, qui revêtent un caractère plus facilement transgressif lorsque le contrôle social s'éloigne. Dans ce cas-là, on observe une appréhension différente de l'espace. L'absence d'aspérités qui caractérise l'espace normé s'annule, et l'espace devient un ensemble d'interfaces haptiques, acoustiques et optiques que l'on peut apprivoiser par l'action de notre corps à leur contact.

Le corps établit une nouvelle action avec et dans le paysage, puisqu'il revendique l'espace par sa manière de se l'approprier. Lors de ces franchissements de la norme, une métamorphose du paysage s'opère et de nouvelles interactions se manifestent entre l'individu et l'espace.

Le corps revendiquant dans ces occasions à tendance à chercher la hauteur, pour se faire voir, voir mieux, ou encore se faire entendre, de fait, le paysage devient un parcours d'escalade. Les fontaines, les murs, les piliers, les lampadaires, les statues sont appropriés comme des belvédères pour observer le paysage d'en haut.

Au sol, les barrières sont déplacées, les grillages sont découpés ou traversés, le socle se départit de ses attributs normés et les voies deviennent communes et sans limites. On investit les trottoirs, les rues, les boulevards, les places.

Ces actions ponctuelles cassent les limites imposées par la norme, et permettent d'aborder une nouvelle lecture du paysage urbain, qui prend un tout autre aspect au fur et à mesure de ces changements de points de vue.

La ponctualité de ces actes se justifie par l'ampleur de leur impact sur le paysage urbain. Ces mouvements d'appropriation transgressive laissent entrevoir un schéma d'organisation sociétal aux antipodes de celui qui organise actuellement notre société. Lorsque ces actes d'appropriation transgressive se manifestent en groupe dans l'espace public, un processus d'hyper visibilité se produit. Le corps normé s'éloigne du devant de la scène, pour céder la place au corps incivique, dont le schéma d'appropriation transgressive va temporairement prévaloir sur l'organisation normative de l'espace.

Dans la temporalité de ces mouvements de foule, le paysage urbain se complexifie et challenge le corps puisque la déambulation n'est plus dirigée par les composantes de l'espace et les codes de bonne pratique. L'affordance des objets urbains change au fur et à mesure que le corps devient revendiquant.

Nous faisons une nouvelle fois référence à la notion d'affordance perçue, introduite par Norman (1988) qui relève de ce que l'utilisateur peut entrevoir comme utilisation de l'objet, en se détachant de sa fonction première et en prenant en compte les possibilités d'action sur un objet. L'utilisateur est libre de se détacher de la conception normative de l'objet et de se l'approprier individuellement, en déclinant sa fonction. C'est précisément le phénomène qu'il advient à observer lors des mouvements d'appropriation transgressive.

Quotidiennement, d'autres appropriations visibles de l'espace au prisme du corps sont observées. Néanmoins, on notera que leur récurrence témoigne d'un faible degré d'engagement corporel, garantissant une tolérance vis-à-vis du regard sociétal.

Le corps peut être observé comme revendiquant dans notre paysage quotidien, lorsqu'il interagit avec une composante en y trouvant une affordance perçue. Par exemple, les skateurs vont investir de manières récurrentes quelques places et parvis qui présentent un mobilier urbain dont l'affordance peut être détournée en élément de glisse. Aussi, les marches d'un monument peuvent être investies massivement comme lieu de pause et de repos, une statue selon sa morphologie peut servir d'assise ou de jeu pour enfant, au même titre qu'une surface peut faire office de toile pour y exprimer son opinion, son art graphique, ses collages ou ses tags.

Ces quelques exemples concernent les appropriations quotidiennes qui impliquent le corps tout en gravitant autour du seuil de tolérance de la norme. L'exclusion de groupe n'est pas systématiquement le résultat engendré par ces actes, qui auront plutôt pour effet de provoquer un écart du groupe manifesté par des regards et des jugements.

Ce phénomène de gravitation autour de la limite normative s'accroît selon la communauté dans laquelle se perpétuent ces appropriations de l'espace. Selon les quartiers et leur communauté, certains actes d'appropriation transgressive provoqueront plus ou moins de jugements de valeur.

Une autre forme d'appropriation transgressive peut être observée, de manière indicielle cette fois, dans le paysage quotidien normé. Ces formes d'appropriation se font dans le secret puisque leur faisabilité implique un fort degré d'engagement corporel et une appropriation revendiquée du paysage.

Le rapport au corps qu'elles enduisent présente les mêmes qualités que celui mobilisé lors des transgressions ponctuelles de groupe. Néanmoins, si les transgressions d'ordre ponctuelles se justifient, c'est parce qu'elles sont adoptées sur un temps court par une part suffisante de la société pour en légitimer le sens.

Dans le cas des transgressions indicielles, leur perpétration implique de se soumettre à l'individualité et au temps pour les effectuer.

Les transgressions indicielles impliquent des grillages découpés, des dispositifs de franchissement des murs et frontières physiques, des escalades de composantes urbaines, des pénétrations dans le domaine privé, des détournements de l'affordance d'un lieu, d'un bâti, d'un élément architectural, etc.

Ces actes transgressifs suggèrent un engagement corporel quasiment complet allant de la position rampante à celle de l'escalade.

Il s'agit donc d'une forme de transgression des plus intéressantes en termes d'engagement corporel et d'appropriation de l'espace, puisqu'elles participent à transfigurer radicalement le paysage quotidien.

Ces transgressions impliquent le franchissement des limites morales et physiques les plus ancrées dans la société, pourtant les indices témoignant de leur présence sont visibles en filigrane dans notre paysage quotidien.

Vis-à-vis de ces transgressions, les mécanismes de contrôle sociétal entrent en jeu et déterminent plus que jamais l'acte individuel.

D'abord le mécanisme d'empêchement, qui se traduit par des dispositifs de rappel à l'ordre des normes et règles sociétales (chapitre 1.1 Typologie des normes : penser, définir et réglementer l'espace).

L'empêchement définit l'interdit, et si l'on emprunte la pensée de Bataille, « L'interdit donne à ce qu'il frappe un sens qu'en elle-même, l'action interdite n'avait pas. L'interdit engage la transgression, sans laquelle l'action n'aurait pas eu la lueur mauvaise qui séduit. C'est la transgression de l'interdit qui l'envoûte » (Bataille, 1961, pp.91-92).

Ensuite, le dogme des normes sociales qui sanctionne l'acte transgressif. Les normes sociales, de jugement et de comportement, sont l'expression même de la collectivité et déterminent la valeur d'un individu.

Dans le cas de cette transgression indicielle, le franchissement des limites n'est pas porté par un effet de groupe qui en allège la symbolique (manifestations, festivités, etc.) de même qu'il n'est pas non plus toléré, car gravitant autour de la limite (skateurs, changement d'affordance du mobilier, etc.)

Nous sommes donc face à une transgression dans sa forme la plus complète, mobilisant le corps, impliquant le dépassement physique et moral, garantissant une sanction de forme sociale ou juridique, et permettant de faire la liaison avec le paysage au-delà et d'en découvrir la forme.

Chaque individu choisit de porter un regard singulier sur le paysage urbain, et chacune des composantes qui façonnent l'espace devient une 'prise' pour accéder à un désir individuel d'appropriation du paysage. Ce mécanisme d'appropriation met en avant les identités individuelles, et l'individu devient protagoniste par le biais de son corps en action qui revendique des droits sur le paysage. Les limites deviennent des passerelles que le corps apprivoise pour accéder à un paysage au-delà.

Le paysage urbain devient vécu dans son intégralité, au-delà des limites imposées.

Tandis que le paysage au prisme des normes est vécu au travers de règles de conduite précises, le paysage transgressif est abordé en prenant en compte tous les possibles qu'il renferme.

Reichler (2006) aborde la notion de cénesthésie qui met en lien les sensations organiques du corps avec la sensation d'exister chez un individu. Dans notre réflexion, il est intéressant de corréler le terme de cénesthésie avec les mécanismes que nous sommes en train d'aborder.

Lors de l'appropriation transgressive, c'est le corps et ses sensations inhérentes qui sont convoquées. On touche, on ressent, on désire, on revendique, on sent, on entend, on voit différemment. Le corps est invoqué dans son entièreté, d'abord physique puis psychique, puisque l'acte d'appropriation transgressive mobilise nos engagements corporels et psychiques et qu'on parle ainsi du corps dans son sens de sauma.

Mobiliser le corps dans sa figure incivique permet de corréler une sensibilité corporelle et cénesthésique à l'égard du paysage et d'en établir ainsi une nouvelle lecture.

La mobilisation du corps permet d'observer la manière dont les individus intériorisent les normes, ou comment ils les remettent en question (Bourdieu, 1980)

L'expérience corporelle et cénesthésique de l'espace participe à appréhender le paysage sous un angle singulier, qui propose une relecture du paysage quotidien normé. Cette expérience n'est complète que dans la transgression, en dépassant les limites dans une toute nouvelle posture.

C'est dans la transgression que s'incarne le corps et c'est dans les corps que la transgression prend forme, au travers de la façon dont le corps se mobilise.

« En ce sens, la transgression, exubérante, se positionne du côté de la folle pulsionnalité du vivre, du vivant présent projeté vers le futur. Dans ces acceptions, elle se présente comme ayant des visées exploratoires, des qualités d'insoumission, de curiosité vivante connaissant la force et la nécessité du secret » (Estellon, 2005, p.151).

3. Le paysage urbain normé, inhibiteur des variations d'engagement corporel

Les précédentes analyses de la société normée et des dynamiques du corps en ville témoignent des répercussions sur les manières de marcher et de bouger dans la ville contemporaine. Le corps, à l'image de la société, est lui aussi soumis aux dogmes normatifs. Dans un paysage contemporain prédit et dirigé, il semble logique de s'interroger sur les variations des positions du corps.

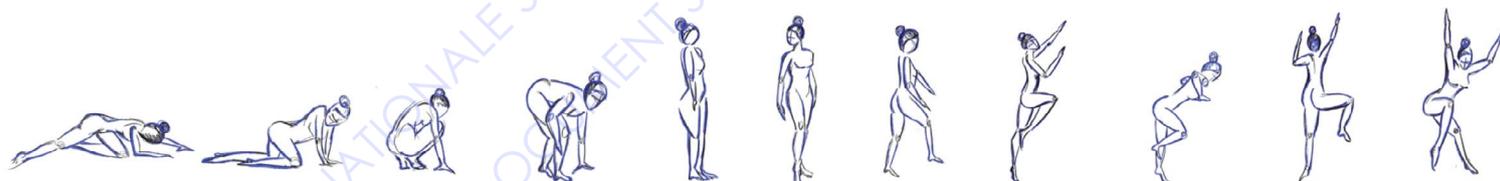
Dans le cadre d'un schéma sociétal normé, le corps libre de ses mouvements peut être considéré comme négatif, car ne correspondant pas aux valeurs communes.

Au détour de notre réflexion, on comprend que l'espace public normé s'organise au travers d'une multitude de mécanismes en corrélations les uns avec les autres. D'abord, l'espace dans son sens géographique de territoire, puis l'individu en tant que corps singulier et la société qui dicte et maintient l'équilibre en proposant une appréhension de l'espace basée sur la figure du "nous". Ces trois pôles décisionnaires interagissent par le biais d'une multitude de mécanismes et de dispositifs que nous avons énumérés dans leur généralité.

Les normes qui régissent la production et l'usage du paysage public ont pour conséquence d'en inhiber les variations corporelles des individus.

Si les possibilités de variations de positions et de déambulation du corps sont nombreuses, l'espace public normé n'en sollicite que très peu. En tant qu'individu appartenant à une société contemporaine, il n'y a donc guère que dans l'espace du privé que l'on peut appréhender l'espace en mobilisant notre corporéité.

Les bonnes pratiques de l'espace limitent l'action du corps et le panel de variations corporelles observé dans l'espace public normé est restreint.



RAMPANT - QUATRE PATTES - ACCROUPI - BAISSÉ - DE PROFIL - DEBOUT - ENJAMBER - GRIMPER - SE HISSER - ESCALADER

Illustration personnelle: Les variations de position possibles dans la déambulation

SE FAUFILER



MARCHER



ENJAMBER



S'ASSEOIR



Illustration personnelle: Les variations de position caractéristiques de déambulation dans l'espace normé

Au travers de cette iconographie, on peut observer le faible panel de variations de déambulation mis en exergue dans l'espace public. La position bipède caractéristique de l'Homme prône et ne se décline guère qu'en quelques enjambements ou montées de marches.

Ce constat peut être mis en corrélation avec l'aseptisation du paysage dont il a été question au fil de cette partie. L'espace public, en plus de se neutraliser au rythme de ses normes, inhibe nos corps et donc, nos sensations puisque la position bipède générale limite les relations sensorielles de l'individu avec son milieu. Le paysage est majoritairement abordé visuellement, limitant les tactilités, l'ouïe, l'odorat et le corps éprouvé par ses sens.

J'entamai cette partie en évoquant la perception négative du corps dans l'espace par la société. Les qualités sensorielles du rapport corps-milieu, lorsqu'elles sont convoquées, sont catégorisées comme négatives elles aussi, puisqu'on leur accorde un lexique péjoratif : pollutions sonores, vandalisme, nuisances, risques, etc.

La faible variation de déambulation observée en milieu normé alerte sur la capacité d'appropriation et d'appréhension du paysage urbain de la part des individus usagers.

En partant du postulat qu'un paysage se construit et s'éprouve par le biais de l'expérience du lieu, on peut s'interroger sur la place de l'expérience du paysage dans l'espace normé.

Force est de constater que la ville en elle-même est un paysage aux multiples dimensions, mais qu'en évoluant dans l'espace de la norme, on s'abstient de découvrir les dimensions qui construisent ce paysage.

Je m'en remets à la notion de paysage multisensoriel abordée par Manola (2013) dans nombre de ses travaux, qui prend précisément en considération la dimension sensible du paysage.

Le paysage multisensoriel peut se définir comme le système de relations sensibles établi entre un homme et son environnement (social et spatial), incluant alors tout aussi bien l'immatérialité de ces relations que la matérialité de l'environnement (Manola et Geisler 2012).

Il s'agit de prendre en compte le système de relations sensorielles (visuelles, sonores, tactiles...) et sensibles, tissé entre un individu et son milieu. (Manola, 2013, p.1) C'est au travers de notre corporéité que s'organisent les modes corporels de perceptions.

Le paysage change au fil de nos variations corporelles, en même temps qu'évoluent nos perceptions sensorielles. Il y a donc un lien inéluctable entre le paysage et notre corps.

Le rapport au sensible et la cénesthésie éprouvée par un individu vis-à-vis de son paysage urbain sont à prendre en considération, puisque c'est une manière de donner corps à l'habitant en tant qu'acteur principal de son milieu.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

PARTIE II

Derrière la limite, le paysage de la transgression

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Nous avons dessiné les contours du paysage urbain quotidien et normé, en y corrélant le rôle du corps en tant qu'acteur principal du paysage.

De cette réflexion ressortent quelques constats primordiaux :

- Le paysage urbain est produit et organisé sous le dogme d'une multitude de normes qui définissent les bonnes pratiques de l'espace au regard du contrôle sociétal, et participent à une neutralité croissante de l'espace public.
- Le corps constitue l'outil premier de notre action dans et avec le paysage, et sa pratique dans l'espace public est définie par les mécanismes normatifs sociétaux. La figure du civisme inhérente à nos communautés en fait un objet de représentation sociale avant tout.

Les deux points précédents influencent le rapport d'appropriation du corps à l'égard du paysage, qui, au prisme des injonctions normatives de la société contemporaine, se lisse et s'aseptise au quotidien pour devenir avant tout visuel.

Dans cet équilibre organisé, quelques interstices de résistances d'appropriation se manifestent, sous la forme d'événements marqués par une suspension ou une inversion temporaire des rôles, normes et statuts habituels. Ces interstices sont d'ordre ponctuel et affiché aux yeux de tous (manifestations, protestations, festivités, etc.) ou d'ordre quotidien, en filigrane dans le paysage urbain (appropriations transgressives de l'espace, franchissement des limites physiques ou morales, etc.).

Le corps, par son engagement dans l'espace ou non, est initiateur d'appropriation transgressive. Son rapport sensoriel au paysage, lorsqu'il est mobilisé, engendre une métamorphose singulière de l'espace qui a pour résultat l'appréhension du paysage urbain d'une façon nouvelle.

L'appropriation de l'espace par le prisme de l'engagement corporel est un outil générateur d'une nouvelle appréhension du paysage urbain. L'objectif de cette étude est de comprendre s'il est possible de considérer l'appropriation transgressive comme créatrice d'un paysage complémentaire au paysage normé?

Dans cette partie, nous mettrons en lumière le processus d'appropriation transgressive, de la perception des interstices de résistance, en passant par l'analyse du franchissement jusqu'à l'appréciation d'un nouveau paysage au prisme de la transgression. Nous interrogerons notre corporéité et la façon dont elle interagit avec la dualité des notions de norme et de transgression, leur mise à jour conjointe ouvrant à une nouvelle appréciation du paysage.

Nous alimenterons les propos avancés par le biais d'un processus d'enquête indicielle sur la transgression de l'espace normé et les itinéraires transgressifs au cœur de deux quartiers de la métropole bordelaise.

Il est d'usage de définir le terme de *transgression* dans son étymologie : « *transgressum* » provient de « *transgredior* » (trans-gradior). Le préfixe « *trans* » (à travers, au-delà, par-delà, de l'autre côté, par-dessus) associé à « *gradior* » (marcher, s'avancer, parcourir) amène déjà à des combinaisons multiples et riches de sens.

Estellon, dans son ouvrage intitulé « Eloge de la transgression » (Estellon, 2005) revient sur cette étymologie du terme en retenant « quatre directions émanant de l'étymologie latine :

- passer de l'autre côté, traverser, passer d'une chose à une autre; [modalité exploratoire]
- surpasser une loi, un commandement, traverser, franchir, dépasser, surpasser; [caractère insoumis, courageux]
- parcourir d'un bout à l'autre, exposer complètement [souci de complétude, de connaissance]

cette expérimentation met en réserve la parole, sidère, dans la mesure où transgresser c'est encore passer sous silence. [le secret, corollaire de la transgression] » (Estellon, 2005, p.151).

Il s'agit de s'interroger sur les étapes de ces appropriations transgressives et d'en définir les vertus.

Quelles sont les limites qui définissent l'espace? Peut-on parler de deux paysages, l'un normé et l'autre transgressif? Quels sont les facteurs d'influence de l'acte transgressif? Quel rôle à la perception corporelle et sensorielle dans l'appréhension du paysage urbain?

Les mécanismes de la transgression sont liés par un triptyque influent composé de l'individu dans son identité singulière (son 'je' décisionnaire), de la société et ses processus de contrôle, de l'espace dans sa dimension morphologique et géographique et temporelle.

Outils méthodologiques mis en œuvre dans cette recherche

La recension des données nécessaires à l'écriture de ce travail convoque plusieurs outils particuliers. D'abord, les ouvrages de référence, les publications Web et articles scientifiques qui relèvent de la théorie. Ensuite, une démarche pratique pour compléter et illustrer les propos avancés dans cette lecture.

Nous nous sommes inscrits dans une démarche à la fois immersive et participative, qui nous semble indissociable à l'interrogation du sujet.

L'objectif de cette méthodologie consiste à observer les appropriations transgressives du paysage quotidien, à y participer et à interroger (s'il se peut, dans la mesure où il se peut) des individus transgresseurs.

La volonté d'interroger les transgresseurs eux-mêmes n'est pas forcément corollaire à la faisabilité. La recherche indicielle peut amener à se poser certaines questions dont les réponses peuvent être données par les individus à l'initiative de la transgression. Néanmoins, la transgression dans sa conception profonde connaît, plus que toute autre déambulation, la force et la nécessité du secret.

De fait, si la démarche indicielle et participative révèle bien des choses, rares sont les rencontres dans le paysage de la transgression.

Nous avons pu néanmoins interroger quelques passants croisés lors de mes itinéraires transgressifs.

Leur point de vue de transgresseur couplé au nôtre propose quelques pistes de réflexion intéressantes, à mettre en corrélation avec les théories avancées dans ce travail de recherche.

C'est donc par la marche que nous allons interroger le sujet de la transgression urbaine. Non sans penser au collectifs *Bruits du frigo*, *Passeurs paysages*, *Bazard urbain* ou enfin *Stalker*, laboratoires d'art urbain qui s'attachent à étudier le résiduel, les espaces délaissés et oubliés de la ville par le biais de la marche.

La marche transgressive se soustrait à la passivité contemplative, pour s'inscrire dans un processus de rapport du corps avec son environnement, pour en ressentir les effets, s'agripper aux aspérités du paysage, les décrire et s'en saisir entièrement.

Nous avons comme terrain d'étude le quartier de Bordeaux-Centre et le quartier des Bassins à flots. L'un au centre de la ville et l'autre légèrement en périphérie, au commencement de quelques espaces industriels.

Au cœur de ces quartiers, un protocole de recherche précis qui se déroule sur trois spatio-temporalités à été initié : l'espace normé, le passage transgressif, la déambulation transgressive.

Ce protocole de recherche comprend plusieurs outils :

- Enquêtes sociales au sein du paysage des bassins à flot : le 23/10/21 en début de soirée - 6 participants et le 30/10/21 en après-midi - 5 participants
- Enquêtes sociales au sein du paysage de bordeaux centre : le 30/10/21 en soirée et nuit (étant une nuit d'Halloween donc supposément plus de gens à rencontrer) — 10 participants.
- Immersion participante : récolte de données selon mon expérience de la transgression.
- Recueil iconographique web : récolte de données à partir des photos libres de droits postées sur les réseaux sociaux
- Recueil iconographique sur la base de l'observation

Dans cette partie, ces outils seront mis en pratiques selon trois phases d'analyse correspondant chacune à une étape de l'appropriation transgressive : les limites de l'espace normé, le passage transgressif, la déambulation dans le paysage transgressif.

Cette analyse se fera sur la base d'une expérience transgressive participative corrélée à des enquêtes sur terrain sous la forme de micro-trottoir. Les ressources graphiques liées à ces parties sont disponibles en annexes (cf. page 87 : annexes et descriptions des annexes)

Les limites de l'espace normé

Relevé et analyse des limites et leurs dispositifs de franchissement : déambulation dans l'espace normé en quête de traces d'appropriation transgressive : accroître notre subjectivité individuelle en requestionnant l'organisation de l'espace qui normalise nos déplacements, repérer les interstices et les inventorier.

Annexe 1 et 2 : Relevé iconographique des limites de l'espace urbain (à l'échelle des deux quartiers)

Annexe 3 et 4: Identification de la limite caractéristique (à l'échelle des deux quartiers)

Annexe 5 et 6: Relevé des dispositifs de franchissement transgressif des limites et identification du dispositif de franchissement caractéristique (à l'échelle des deux quartiers)

Relevé et analyse des stimuli déclencheurs de l'appropriation transgressive : qu'est-ce qui motive l'acte transgressif ?

Annexe 7 et 8: Relevé des stimuli déclencheurs caractéristiques de l'appropriation transgressive (à l'échelle des deux quartiers)

Annexe 9 et 10 : Enquête : les motivations de l'appropriation transgressive (à l'échelle des deux quartiers)

Le passage transgressif :

Relevé et analyse des positions et des sensations corporelles dans l'acte de franchissement : expérimenter les passages et analyse la mobilisation du corps comme outils d'appropriation transgressive. Analyse sur la base de mon expérience transgressive.

Annexe 11 et 12 : Relevé des variations de positions dans le franchissement transgressif et identification de la position transgressive caractéristique (à l'échelle des deux quartiers)

Annexe 1 et 14 : Enquête : le rapport au corps dans l'acte transgressif (à l'échelle des deux quartiers)

La déambulation transgressive :

Relevé et analyse des perceptions du paysage transgressif : inventorier les perceptions (visuelles, auditives, tactiles) du paysage lors de la déambulation transgressive

Annexe 15 et 16 : Enquête : la perception du paysage transgressif (à l'échelle des deux quartiers)

Annexe 17, 17bis, 17ter: Relevé des perceptions du paysage au prisme de l'engagement corporel

Analyse de la typologie de transgression caractéristique de chaque quartier : mettre en exergue les facteurs influents sur l'appropriation transgressive vis-à-vis du triptyque société, individus, espace.

Ces inventaires et relevés au fil de ma déambulation transgressive permettront d'étayer, d'illustrer et de démontrer les propos avancés dans ce travail de recherche.

Au travers de l'analyse du processus transgressif, nous identifierons la position de la transgression la plus caractéristique de l'acte. Cette position, une fois identifiée, sera un élément essentiel pour tenter de mettre en lumière le rôle de la transgression dans la création d'un paysage complémentaire.

L'objectif étant d'interroger l'existence d'un paysage complémentaire au paysage normé quotidien, au travers de la pratique d'appropriation transgressive par les habitants des sociétés urbaines, tout en se demandant comment ce processus de transgression contribue à une production singulière de la ville.

« La limite n'est pas ce où quelque chose cesse, mais bien, comme les Grecs l'avaient observé, ce à partir de quoi quelque chose commence à être. »

(Heidegger, « Bâtir Habiter Penser » 1951)

Si transgresser invoque d'aller par delà, cela suppose une limite à franchir.

Dans sa définition, la limite est «la ligne commune entre deux terres, deux communes, deux États – son origine latine est *«limes»*, “chemin de traverse”, qui veut dire également “lisière” et “frontière”.

Aussi la “*limitation*” est-elle l'action de limiter, c'est-à-dire de borner une propriété, par exemple. » (Paquot, Lussault, 2012, p.9)

Dans le paysage urbain, deux types de limites prédominent, toutes deux fondées sur les mécanismes normatifs.

La première limite concerne les empêchements physiques auxquels une norme morale ou juridique est attribuée.

« Elles constituent des lignes dont la capacité de démarcation est largement liée à la puissance de l'instance politique qui les trace » (Paquot, Lussault, 2012, p.12).

Ce peut être les barrières, les grillages, les murs, les rubalises et autres dispositifs d'empêchement.

La deuxième limite est morale, dans le sens où elle ne suppose pas d'empêchement physique volontaire. Ces limites immatérielles ont « ceci de particulier que nul, ou peu s'en faut, ne sait et ne peut savoir réellement ce qui est entouré et pourquoi. Ce sont des limites qui ne définissent pas de périmètres clairs, pas de rapport évident entre un “dehors” et un “dedans” — comme si elles valaient pour elles-mêmes, alors que la frontière vaut pour ce qu'elle permet d'ouvrir ou de fermer. » (Paquot, Lussault, 2012, p.12)

La limite est liée de manière consubstantielle à la transgression. Ainsi, il est utile de remarquer la dualité de la limite en ce sens qu'elle présente un caractère transitionnel qui s'ajoute en opposition avec sa fonction idéologique d'arrêt. La limite sépare autant qu'elle marque le seuil d'un au-delà. Entendons par là que sa présence marque une frontière, un interdit à ne pas dépasser.

En s'édifiant, la limite marque son au-delà d'une valeur certaine, car l'interdit questionne et suggère un intérêt. Paquot et Lussault (2012) s'épanchent sur le sujet et questionnent le rapport de l'humain avec l'interdit :

« L'esprit humain vivant et conquérant ne serait-il pas constamment tenté de franchir, dépasser les limites constitutives de l'interdit ? » (Paquot, Lussault, 2012, p.14)

La limite se révèle être un outil pour conditionner ou influencer les usages. Si l'individu urbain se l'approprié, elle constitue une liaison avec son au-delà, elle est le support pour créer des entrées, des seuils de transition pour adopter une nouvelle posture dans le paysage urbain.

Selon Bataille (1957), la transgression lève l'interdit sans pour autant le supprimer. C'est ici un des points névralgiques de notre réflexion, puisque la transgression suppose un interdit et qu'un tel acte, s'il supposait l'institutionnalisation de la transgression, n'aurait plus d'avantage.

Dans notre paysage urbain normé, les limites sont notre quotidien puisqu'elles définissent et délimitent l'espace urbain. Elles dessinent les contours du paysage que l'on arpente.

Mais plus encore, le détournement et la transgression de ces limites sont partout. Si le regard est affûté en ce sens, il sera évident d'entrevoir des interstices de résistance aux normes qui prennent la forme de failles, de passages, de percées au-delà des limites imposées. S'il y a frontière, il y a entrée, ce phénomène est observable quasi systématiquement dans le paysage urbain. Parfois, il y a la trace d'une entrée aujourd'hui empêchée. Apprendre à voir ces interstices dans les limites permet de révéler tous types de pratiques quotidiennes, qui contribuent à remettre en cause les normes urbaines.

Les indices d'itinéraires transgressifs qui jalonnent l'espace urbain permettent de comprendre qu'il y a d'autres individus urbains transgresseurs, qui ouvrent les voies pour les prochains.

Les relevés iconographiques des limites et des dispositifs de détournements à pour objectif de saisir la typologie de transgression principale dans l'enceinte du quartier. Nous mettrons ensuite en lien les typologies prédominantes dans chacun des deux quartiers, associées à l'engagement corporel qu'elles induisent, ceci dans l'objectif de mettre en exergue le rapport au paysage qu'elles supposent.

1. Quartier bassins à flots : Analyse des limites et dispositifs de détournement de la norme

Le quartier des bassins à flot offre un paysage qui mêle nouvelles constructions et patrimoine anachronique du port de Bordeaux. Les contours de l'espace public normé sont dessinés essentiellement par un maillage de barrières et de murs. S'ajoute à ces dispositifs d'empêchement matériels, quelques dispositifs de nature immatérielle tels que des panneaux de signalisation prohibant l'accès à certains espaces du quartier.

Le quartier s'organise autour d'espaces vides de constructions, la densité n'est pas égale dans l'ensemble du quartier, ce qui explique davantage la trame de barrières qui délimite l'espace normé des espaces autres. Les limites matérielles du quartier, par leur morphologie érigée en frontière, s'inscrivent dans un rapport de force qui empêche le corps en premier.

Les limites morales, figurées par des panonceaux injonctifs supposent davantage l'empêchement par le contrôle sociétal.

La corrélation de ces deux moyens d'empêchement compose le quartier, puisque la plupart des barrières, grillages et murs sont accompagnés de signalétique défensive.

Il y a donc l'espace normé, quadrillé et délimité et l'espace autre, derrière les limites. La trame de la voirie propose des axes droits, parallèles et perpendiculaires. Rares sont les évasements de l'espace et les places de quartier. Les itinéraires proposés supposent une déambulation d'un point A à un point B qui empêche tout écart.

Deleuze et Guattari, lors de leurs travaux sur le sujet de l'espace lisse du nomade et l'espace strié, constatent que « le passage désigne toujours le mouvement, l'action de passer d'un lieu à un autre, mais cette fois le mouvement invente librement son propre trajet. Et le point B ne constitue pas tant un point final, d'arrivée, qu'un relais, et n'est fait que pour être quitté, que pour permettre d'ouvrir d'autres passages. » (cité par Chemineau, 2021)

Ce qui nous intéresse, ce sont précisément ces écarts qui résident dans la transgression des limites.

La processus méthodologique de *relevé iconographique des limites de l'espace urbain des bassins à flots (annexe 1)*, d'*identification de la limite caractéristique à l'échelle du quartier des Bassins à flots (annexe 3)*, de *Relevé des dispositifs de franchissement transgressif des limites et identification du dispositif de franchissement caractéristique (annexe 5)* à pour objectif de saisir la typologie de transgression prégnante dans l'enceinte du quartier. Nous mettrons ensuite en lien les typologies prédominantes dans chacun des deux quartiers, associées à l'engagement corporel qu'elles induisent et au rapport au paysage qu'elles supposent.

Le relevé iconographique des limites présentes dans l'espace (*voir annexe 1: Relevé iconographique des limites de l'espace urbain - quartier Bassins à flots*) permet de définir la typologie de limite caractéristique du quartier (*voir annexe 3: identification de la limite caractéristique à l'échelle - quartier des Bassins à flots*)

Il s'agit du grillage, limite qui marque le pouvoir ou la propriété, et évoque une symbolique forte de répression et de contrôle.

Le grillage est majoritairement présent parmi les limites rencontrées lors des itinéraires transgressifs au sein du quartier. Il prend différentes formes, du simple grillage d'empêchement, au grillage de dissuasion et d'empêchement maximum, surmonté de plusieurs dispositifs d'empêchement.

Son franchissement est d'autant plus revendiquant qu'il implique un acte physique complet.

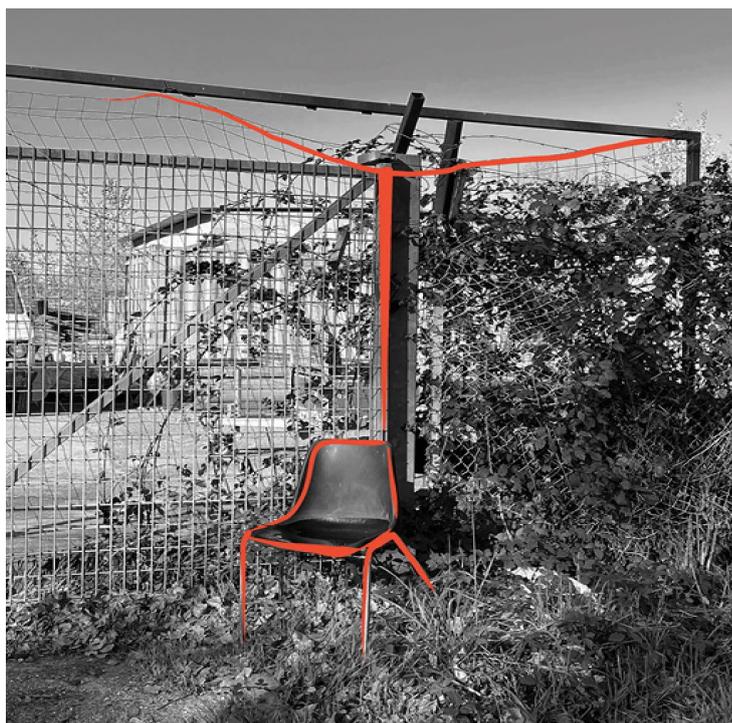


Photographies personnelles, quartier Bassins à flots Bordeaux, 2021.

Analyse des dispositifs de détournement de la limite et identification du processus majeur

(voir annexe 5 Relevé des dispositifs de franchissement transgressif des limites et identification du dispositif caractéristique - quartier Bassins à flots)

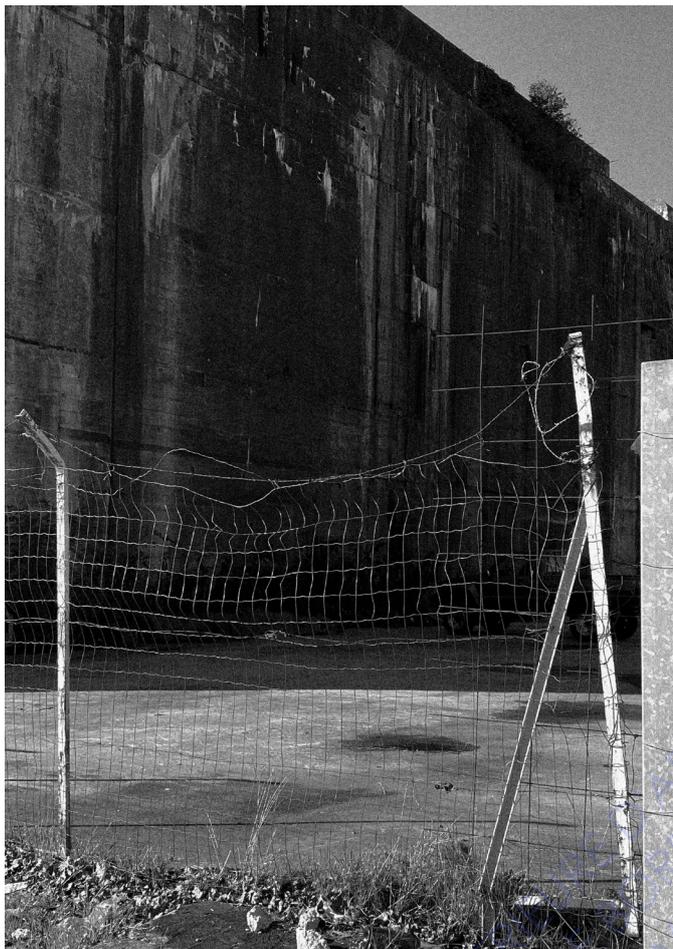
Les dispositifs de détournement observés dans le quartier sont à l'image de la limite principale: concrets et visibles. Le processus de détournement majeur du grillage est l'escalade, qui suppose une installation de quelques dispositifs d'aide (chaise, parpaing, échelle découpée dans le grillage, etc.).



Photographies personnelles, base sous marine de Bordeaux, 2021

Plusieurs dispositifs d'aide à l'escalade de la limite / Une chaise pour faciliter l'escalade de la limite

Ces dispositifs supposent généralement d'altérer visiblement la frontière, d'y laisser une trace visible aux yeux de tous.



L'acte d'escalade revêt un caractère revendiquant supérieur aux autres actes de détournement, puisqu'il implique le dépassement de soi et du corps.

L'escalade se fait dans un espace temps assez conséquent pour augmenter les risques d'être vu, principe au demeurant contraire à la transgression.

Ici, un grillage surmonté de barbelés affaissés qui témoignent d'un passage transgressif nécessitant l'escalade.

Photographie personnelle, base sous marine de Bordeaux, 2021

En seconde place, il y a le dispositif de détournement impliquant la découpe du grillage. Cet acte implique la morale plus que le corps, puisqu'une fois le grillage découpé, le corps transgresseur franchira sans mal.

En revanche, l'engagement moral que suppose la découpe est notoire, car il s'inscrit dans la durée et aucun retour en arrière n'est possible.

Au travers de ces deux actes de détournement, l'aide et la découpe, la limite se métamorphose visiblement. Il est intéressant de noter quelques dissimulations mises en place par les individus transgresseurs eux-mêmes, dans l'objectif de cacher certaines entrées.

Néanmoins, les entrées d'itinéraires transgressifs sont pour la plupart laissées visibles.

Peut-être pouvons-nous voir en ce geste une incitation à la transgression de la part de l'individu à l'initiative de l'entrée ? C'est une suggestion que j'ai cherché à affirmer lors de mes questionnaires sur le terrain, mais sur le panel d'individus questionnés, aucun profil ne correspondait à un créateur d'entrée. Si l'objectif de l'acte n'est pas certifié, son résultat incitatif nous confère une réponse importante.

Extrait de l'enquête menée sur le terrain sous la forme d'un micro-trottoir:

(voir annexe 10: Enquête : les motivations de l'appropriation transgressive - quartier Bassins à flots)

« Je n'ai jamais passé le cap de découper moi-même un grillage, mais lorsque je me sers d'une entrée déjà marquée, j'ai toujours une pensée de gratitude envers celui qui à osé la créer! »
(Philippe, entretien du 23 octobre 2021)

« J'aime bien le quartier pour son ambiance portuaire et c'est la première fois que je m'aventure aussi près des cales sèches! j'ai vu un grand trou dans le grillage et j'y suis allé! On ne doit pas être les seuls, le grillage est tout défoncé à l'entrée »
(Omar, entretien du 30 octobre 2021).

« Avant je passais par une entrée vers le grand cours, mais ils l'ont bouchée.
J'ai trouvé celle-ci du coup. »
(Sandrine, entretien du 30 octobre 2021)

« C'est vrai qu'elles sont toutes assez visibles, quelques unes font illusion car le grillage est refermé comme si de rien n'était. Dans ce cas là il faut refermer derrière soi, c'est un peu comme un code finalement. »
(Ludovic, entretien du 30 octobre 2021)

« J'ai toujours voulu grimper en haut de la grue (wellman), mais elle est à la vue de tous donc je n'ai pas osé. Depuis peu quelqu'un à mis en place un petit mécanisme pour y accéder, du coup je me suis lancé oui. »
(Hugo, entretien du 23 octobre 2021)

Les résultats de recherche sur les dispositifs de détournement nous indiquent plusieurs choses :

- Le dispositif visible à pour fonction l'incitation à transgresser, il invite et vulgarise la pratique
- La création de dispositifs suppose un degré élevé d'appropriation de l'espace puisqu'il s'agit de créer une entrée de son plein gré et sous sa seule responsabilité, là où la limite nous empêche
- Le dispositif visible suppose d'être un jour condamné, lorsqu'il l'est il n'en reste pas moins incitatif puisqu'il témoigne d'une entrée possible et suggère d'en créer/chercher une autre

Le contrôle social, qui est une limite immatérielle, est abordé dans les discours sous la figure du pronom "ils". Cette dénomination témoigne de cette limite sociale qui empêche.

2. Quartier Bordeaux-centre : Analyse des limites et dispositifs de détournement de la norme

Le centre de Bordeaux est un terrain d'étude qui présente davantage de limites immatérielles (voir annexe : relevé cartographique et iconographique des limites de l'espace).

Ceci s'explique par la composition architecturale de l'espace qui confère aux bâtiments le rôle de limite. L'espace, restreint par les îlots d'habitation, est accessible dans sa globalité. Les limites matérielles se font rares, et si elles sont présentes, elles ne concernent que quelques zones de travaux temporaires.

Au-delà de la limite matérielle, il y a la limite immatérielle qui régit les comportements et l'appropriation de l'espace. Elle a ceci de particulier qu'elle ne définit pas de périmètres clairs, pas de rapport évident entre l'interdit et son franchissement. Si la limite physique évoque un rapport de force, la limite immatérielle vaut pour elle-même, et n'en figure pas moi un contrôle, aux allures presque plus sournoises. La limite immatérielle engage la responsabilité de l'individu plus qu'un empêchement du corps, puisque l'empêchement demande d'être franchi d'abord moralement. C'est un consensus que l'individu doit trouver entre son libre arbitre et sa morale.

Dans l'espace du centre de Bordeaux, les limites se fixent là où l'affordance d'une composante spatiale commence. Les limites résident davantage dans les bonnes pratiques de l'espace. On se réfère au corps civique qui détermine les flux de déambulation en créant un processus de mimétisme sociétal. La fontaine, ne pourrait-elle pas servir de point de rafraîchissement quand le soleil brûle les corps ? Ce serait alors une affordance perçue, qui renvoie aux actions perçues comme possibles face à cette composante. Néanmoins, dans l'espace public normé, ce sont les affordances réelles qui définissent les usages et les comportements à adopter. La fontaine sera donc contournée et regardée plus que touchée et empruntée. Dès lors que le corps y pénètre, l'action relève d'une appropriation transgressive.

L'exemple de la fontaine résume assez bien la façon dont les limites trouvent leur rôle dans l'affordance des composantes urbaines. Dans ce quartier, les aspérités, les prises dont nous parlions précédemment n'existent pas au travers d'une barrière à franchir, mais plutôt par le biais du détournement de l'affordance d'un objet.

Le corps transgresseur, pour dépasser la limite, entre dans un processus de détournement de l'objet. Le franchissement est alors moral, et l'appropriation qui en résulte se fait par le détournement.

Le relevé iconographique des limites présentes dans le quartier concerne essentiellement tout ce qui « sort du socle » et constitue une aspérité. (Annexe 2 : Relevé iconographique des limites de l'espace urbain - quartier Bordeaux centre)

La configuration du quartier privilégie les parvis lisses, les places libres et les rues comme liaison, peu d'aspérités viennent entraver la déambulation. Lorsqu'il y en a, elles peuvent être perçues comme des aspérités, des prises qui peuvent être saisies pour s'approprier l'espace d'une manière différente. Le paysage de ce quartier offre des possibilités d'appropriation, au travers des composantes qui le produisent. Mais la limite principale du quartier est en réalité une double limite immatérielle : le contrôle social et la temporalité. (Annexe 4 : Identification de la limite caractéristique - quartier Bordeaux centre)

Les enquêtes menées sur le terrain révèlent l'influence du contrôle social et juridique sur l'appropriation de l'espace. Quartier névralgique de la métropole, centre historique et touristique, les mécanismes d'application de la norme sont présents plus qu'ailleurs. (Voir annexe 9: Enquête : les motivations de l'appropriation transgressive - quartier Bordeaux centre)

Analyse des dispositifs de détournement de la limite et identification du processus majeur

(Voir annexe 6: Relevé des dispositifs de franchissement transgressif des limites et identification du dispositif caractéristique - quartier Bordeaux centre)

Dans le cas de ce quartier, les dispositifs de détournement résident dans l'appropriation directe et concrète du corps envers la limite puisque le processus de transgression est temporaire.

Le relevé photographique des actes transgressif révèle la notion de la temporalité essentielle dans la transgression à l'échelle du quartier.

Transgresser les limites morales implique l'absence de frontière visible, et donc une impossibilité de se cacher, une fois être passé au-delà. L'acte transgressif dure tant que le corps est engagé dans son appropriation. Ces facteurs influencent une appropriation de nuit, aux heures les plus tardives dans l'objectif de minimiser au maximum les chances d'être vu et d'être ainsi rappelé à l'ordre pas les normes de comportement ou de jugement.

À nouveau, l'escalade figure comme la principale forme d'appropriation transgressive, le dispositif d'aide étant le corps lui-même.

Le caractère exposé des « prises » nécessite la force du secret et le secret se tient davantage la nuit, à l'abri des regards.

Pour échapper au contrôle social, le dépassement de la limite se fait lors des espaces-temps propices, la nuit par exemple, lorsqu'une majeure partie de la société semble en accord avec l'acte (manifestation, festivités etc.).

Lorsqu'une évidence s'associe à l'acte, alors la limite peut être transgressée de manière moins secrète. Par exemple, dans le quartier de Dravemont dans la ville de Lormont, les fontaines deviennent des espaces aquatiques l'été, lorsque la canicule sévit.

Les ronds-points qui présentent des fontaines sont eux aussi investis comme aire de rafraîchissement.

Lors de cet espace temps, la transgression se banalise presque, puisque le contrôle social tolère, les autorités tolèrent généralement aussi.

Le temps est donc une composante essentielle à l'acte transgressif, qui se manifeste plus ou moins selon la typologie du quartier. Le caractère du quartier de Bordeaux centre nécessite la force du secret, et les transgressions, s'il y en a, seront visibles la nuit.

L'annexe 6 «*relevé des dispositifs de franchissement transgressif des limites et identification du dispositif caractéristique - quartier Bordeaux centre*» permet de mettre en lumière le processus de franchissement transgressif caractéristique : l'escalade.

L'enquête menée auprès des usagers nocturnes des lieux (*Voir annexe 9: enquête : les motivations de l'appropriation transgressive - quartier Bordeaux centre*) révèle une tendance de prise de hauteur de la part des individus transgresseurs.

Les composantes de l'espace deviennent des prises pour s'élever, ayant presque le rôle de belvédère. La prise de hauteur implique l'escalade de toute composante permettant l'accès au-dessus. Au sein de ce quartier, on ne franchit pas pour aller au-delà, on franchit pour aller au-dessus. Les discours des usagers nous indiquent également l'importance des lieux qui offrent de la hauteur, citant tour à tour quelques composantes du paysage de la ville de Bordeaux telle que : le pylône des Archives de Bordeaux Métropole, la tour de la Fabrique Pola, la grue Wellman des bassins à flots, le lion de Stalingrad réalisé par Xavier Veilhan, le toit de la caserne de Niel, la fontaine des quinconces etc.

On comprend au travers des discours relevés, l'importance de la prise de hauteur dans le paysage urbain, souvent clos et délimité par le bâti qui obstrue l'horizon.

Il en est de même pour les phénomènes d'appropriation transgressive dans le quartier du centre-ville. Si les composantes n'offrent pas un panorama à perte de vue, une élévation aussi minime soit-elle motive l'escalade.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS A DROIT D'AUTEUR

Franchir la limite, les facteurs d'influence de l'acte transgressif

« Il est interdit de faire l'amour ! Mais si, dans le secret, nous le faisons, l'interdit transfigure, il éclaire ce qu'il interdit d'une lueur à la fois sinistre et divine. Il l'éclaire, en un mot, d'une lueur religieuse. »

(Bataille, 1971, p. 91)

Quelles sont les motivations de l'acte transgresseur ?

À cette question s'imposent plusieurs réponses. La transgression c'est d'abord franchir le pas, sans retour en arrière. Bataille (1974, p.70) disait que « La transgression n'est pas la négation de l'interdit, mais elle le dépasse et le complète » dépasser l'interdit suppose une qualité d'insoumission. Cette insoumission prend généralement racine dans la critique du quotidien, lorsque les normes sont tellement intégrées que leur rejet tend à symboliser la libération, la reconnexion avec son individualité, la promesse d'un ailleurs qui nous conviendrait mieux.

En découle alors un tas de sentiments corollaires à ce symbole d'insoumission et de libération :

La domination par l'exploration, le sentiment d'être le premier à conquérir le territoire au-delà de la limite, mais également une dimension plus mystique, de peur de l'inconnu mélangée à l'excitation, l'attirance, la tentation presque malsaine de dominer quoi qu'il en coûte. Ce qui inquiète, excite tout autant et crée du désir.

« Selon Deleuze et Guattari, le désir est par essence révolutionnaire — et donc dangereux pour tout ordre social — parce qu'il consiste en cette activité d'invention que nous avons évoquée face aux problèmes rencontrés. À ce titre, le désir peut toujours remettre en cause le fonctionnement actuel du champ social et empêcher sa reproduction à l'identique. » (cité par Chemineau, 2021)

Trois notions peuvent être rattachées au concept de transgression :

la notion de la marge, la notion du sublime et la notion d'hétérotopie.

D'abord, la notion de marge, du latin *margo*, qui signifie bord ou bordure et du germanique *marka*, la frontière.

La marginalité est à la fois spatiale et sociale. À l'évocation du terme marge, il est impératif de préciser que nous parlons ici de la marge initialement choisie, l'autre possibilité étant la marge subie. On notera que la marginalisation subie et choisie ne sont pas exclusive l'une de l'autre (l'individu qui subit une marginalité sociale peut choisir de s'éloigner spatialement de même que l'individu choisissant de se mettre en marge spatialement à des chances de subir une marginalisation sociale), on parlera alors de marginalisation socio-spatiale. L'important dans notre réflexion consiste en l'initiative marginale et nous traitons ici l'initiative dûment choisie.

Dans sa confection, la marge constitue une zone de remise en cause de l'organisation sociétale. Elle est un espace hétérogène, de passage et de mixité.

Ensuite, la transgression évoque également la notion du sublime. Lors de ses travaux sur la notion du sublime par Kant et Burke, Cabanes (1990) écrit « le fondu, la délicatesse polie, la variation graduelle, sont des propriétés du beau. La terreur est plus ou moins distinctement le principe du sublime. Elle s'accompagne de deux autres passions : l'étonnement, l'admiration. » (Cabanes, 1990 p.136)

L'interdit magnifie les choses et confère un caractère d'immensité au paysage au-delà des limites.

La connotation du Sublime qu'évoque le paysage de la transgression s'explique notamment par les sentiments que nous avons décrits plus en début de chapitre.

La transgression évoque ainsi un désir de pouvoir, et si l'on se réfère aux mots de Burke : « En dehors de ce qui suggère directement l'idée de danger, je ne connais rien de sublime qui ne soit une modification de pouvoir » (Burke, 1998 p.111)

On ne sait pas à quoi s'attendre en transgressant la limite, on ignore le caractère du paysage qui s'offrira à nous, on l'imagine immense. La position de la transgression place l'individu en protagoniste, figure du héros qui conquiert une nouvelle terre. Et comme tout récit de conquête, les empêchements d'ordre mystique sont nombreux.

Par principe, lorsqu'on transgresse, le paysage dans lequel on déambule est inconnu et mystérieux.

« la nuit est sublime, le jour est beau » (Kant, 1990, p.82)

Enfin, le concept d'*hétérotopie*, théorisé par Michel Foucault (1967), se joint à notre réflexion : « l'hétérotopie désigne la différenciation des espaces, souvent clos ou enclavés, caractérisés par une discontinuité avec ce qui les entoure. Le terme est forgé sur les racines grecques exprimant la différence ou l'altérité (τερος) et le lieu (τόπος), mais aussi sur le mot utopie. Si l'utopie offre un idéal "sans lieu réel", l'hétérotopie, elle, correspond à un lieu réel. » (Géoconfluences, s.d)

Dans le cas de l'appropriation transgressive et du paysage de la transgression, cette notion peut être mobilisée, puisqu'il s'agit de questionner le statut d'un espace vis-à-vis d'un autre.

Les exemples d'hétérotopies donnés par Foucault (1967) lors de sa conférence concernent des lieux dans lesquels on ne pénètre pas librement, des lieux contrôlés et spécifiques. En ce sens, l'hétérotopie peut prendre racine dans les lieux clos.

Foucault définit les hétérotopies comme des lieux qui hébergent l'imaginaire, qui suscitent la mise à l'écart en créant une nouvelle liberté où les normes habituelles sont proscrites. Foucault (1984) les détermine selon six principes :

« Les hétérotopies sont présentes dans toute culture sous des formes variées, selon qu'il s'agisse de sociétés primitives ou modernes.

Une même hétérotopie peut voir son fonctionnement se modifier dans le temps.

L'hétérotopie peut juxtaposer en un seul lieu plusieurs espaces eux-mêmes incompatibles dans l'espace réel.

Au sein d'une hétérotopie existe une hétérochronie, à savoir une rupture avec le temps réel. Autrement dit, l'hétérotopie atteint son plein potentiel lorsque les hommes qui la font naître rompent avec la chronologie traditionnelle.

L'hétérotopie peut s'ouvrir et se fermer, ce qui à la fois l'isole, la rend accessible et pénétrable.

Les hétérotopies ont une fonction par rapport aux autres espaces des sociétés : elles sont soit des espaces d'illusion soit des espaces de perfection. » (Wikipédia, s.d)

Il paraît censé se référer à la théorie de l'hétérotopie au cours de notre réflexion sur le processus de transgression, que nous mettons en lumière dans ce travail. Nous verrons que la lueur d'une hétérotopie peut s'avérer être un déclencheur d'appropriation transgressive.

Dans ces acceptions, le désir de transgression se manifeste par le biais de déclencheurs qui stimulent l'apparition d'un désir jusqu'alors insoupçonné. Ces déclencheurs (ou stimuli déclencheurs) résultent du paysage dans lequel l'individu évolue, ils peuvent être de différents caractères et se réfèrent aux notions abordées précédemment, le sublime et l'hétérotopie.

Les déclencheurs d'appropriation transgressive :

(Voir annexe 7: Relevé des stimuli déclencheurs caractéristiques de l'appropriation transgressive - quartier Bordeaux centre et annexe 8: Relevé des stimuli déclencheurs caractéristiques de l'appropriation transgressive - quartier Bassins à flots)

- **Les interfaces haptiques** : la tactilité d'une surface incite l'appropriation de même que la présence de l'eau invite davantage à engager le corps dans une appropriation transgressive.
- **Les qualités morphologiques** : la forme, les volumes font écho aux aires de jeu, au mouvement.
- **Le mimétisme communautaire** : revendiquer son identité, se valoriser aux yeux de ses pairs, la transgression en tant qu'acte intégrateur.
- **La revendication de l'individualité** : l'opposition au 'nous', la transgression en tant qu'acte échappatoire de la figure civique.
- **La temporalité** : la nuit garante du secret, l'interstice de la nuit suppose la hâte et provoque un stimulus d'excitation.
- **L'imaginaire visuel** : interstices d'un ailleurs dépaysant dans dimension temporelle et spatiale immédiate, loin de la foule, des lieux connus et des normes, changer les affordances de l'espace pour le percevoir différemment (rapport au concept d'hétérotopie).
- **La limite** : déclencheur en elle-même, stimule l'esprit de conquête dans l'objectif d'éprouver des sensations fortes.

1. Quartier Bassins à flots : Relevé des déclencheurs d'appropriation transgressive et analyse

Relevé et analyse des stimuli-déclencheurs de l'appropriation transgressive :

(Voir annexe 10: Enquête : les motivations de l'appropriation transgressive - quartier Bassins à flots)

Le relevé témoigne de déclencheurs davantage visuels que physiques. Ceci s'expliquant par la typologie de limite principale, le grillage.

Dans sa confection, cette limite autorise une vision sur le paysage au-delà. Au travers du quadrillage, on entrevoit les éléments inatteignables, qui agissent comme des fabriques du paysage, des eyecatcher qui stimulent la curiosité et suscitent l'envie de les atteindre.

Dans le cas des bassins à flots, le paysage au-delà des limites se compose souvent d'éléments de résurgences anachroniques, abandonnés ou conservés.

La distinction de ces composantes dans le paysage évoque la notion de sublime, dont nous avons précédemment édifié les contours.

Ces résurgences anachroniques confortent le désir de s'engager dans un acte transgressif, en faisant miroiter chez l'individu la promesse d'une autre réalité. Le sentiment de conquête prédomine lors des itinéraires transgressifs dans le quartier, et la présence de ces vestiges anachroniques évoque la découverte d'un trésor ou d'une terre qu'on est le premier à fouler. S'ajouter à cela la volonté d'éprouver son corps au travers du franchissement des limites. Le grillage doit être franchi pour atteindre son objectif, cela implique le danger de se faire repérer ou pire, se blesser.

L'esprit de conquête motive l'acte, quelle que soit la typologie de l'entrée. La limite vierge de traces de transgression invite tout autant que le trou dans le grillage, les traces de dispositifs de franchissement qui accompagnent les entrées incitent et challengent l'individu en lui rappelant que quelqu'un avant lui à réussi.

Ma démarche participative et les analyses qui en découlent demandent d'être confortées par le biais des enquêtes menées sur le terrain (Annexe : enquête : les motivations de l'appropriation transgressive). Les réponses données par les individus interrogés couplées à mon analyse personnelle permettent d'identifier les principaux déclencheurs d'appropriation transgressive au sein du quartier (annexe : identification des stimuli déclencheurs caractéristique).

L'enquête menée sur le terrain (voir annexe : enquête : les motivations de l'appropriation transgressive) révèle l'importance de l'attrait visuel dans le passage à l'acte transgressif.

Au sein du quartier, nous avons relevé plusieurs composantes qui constituent des prises pour qui veut s'approprier l'espace en dehors des normes. *(Voir annexe 5: Relevé des dispositifs de franchissement transgressif des limites et identification du dispositif caractéristique - quartier Bassins à flots)*

À propos des alentours des bassins à flots :

« La première fois, je me suis aventurée ici pour voir s'il y avait moyen de monter sur le haut de la base sous-marine, je sais que mon père y allait à l'époque »

(Philippe, entretien du 23 octobre 2021)

« J'ai aperçu les carcasses de bateaux et les hangars en ruines, je trouve ça chouette d'avoir ça au milieu de la ville et je trouve ça dommage de s'en priver alors j'y vais »

(Agnès, entretien du 23 octobre 2021)

«J'ai un copain qui habite sur l'une des péniches, et derrière le grillage là ya un terrain pour le skate que pour nous»

(Théo, entretien du 23 octobre 2021)

«Quand je passais dans la rue, j'apercevais les silhouettes des constructions, sûrement des mécaniques industrielles. Il y a un côté films de Miyazaki, post industrie avec la nature qui reprend ses droits c'est génial. C'est l'aventure!»

(Baptiste, entretien du 23 octobre 2021)

«J'explore tout le temps, j'aime connaître l'endroit où je vis dans ses moindres recoins. Là il faut dire qu'il y en a des recoins, un peu comme une chasse au trésor on ne sait pas sur quoi on va tomber, il y a une atmosphère particulière. On la ressent depuis la rue, et comme il y a des entrées, on y entre pour se balader!»

(Stéphanie, entretien du 23 octobre 2021)

«Le côté secret, on voit que derrière il y a des vestiges et c'est assez génial de les découvrir en se baladant. On est le seul, enfin c'est l'impression qu'on a puisque vous êtes là vous aussi. Je préfère me balader ici plutôt que dans les parcs bondés (...) Je me retrouve avec moi-même.»

(Louis, entretien du 23 octobre 2021)

«On vient taguer ici, c'est cool, car ça marche plutôt pas mal sur instagram notamment, car depuis la route on peut voir nos œuvres sans vraiment comprendre comment les atteignent» (Samy, entretien du 23 octobre 2021).

Ces réponses à la question : «qu'est-ce qui vous a incité à franchir le grillage?» relatent l'attrait visuel comme appel à la transgression, reprenant le principe de l'eyecatcher déclencheur.

Les stimuli déclencheurs caractéristiques se déclinent en deux typologies : déclencheur visuel et déclencheur de facilitation d'itinéraire.

D'abord, le déclencheur visuel qui revient principalement lors du passage à l'acte transgressif. La limite caractéristique du quartier étant le grillage, cela suppose qu'il laisse entrevoir le paysage au-delà. Il y a donc une forme d'incitation visuelle qui déclenche l'envie d'aller à la rencontre de ce que l'œil voit, mais que le corps peut, au demeurant, ne pas atteindre. La confection du quartier entre nouveaux îlots et ruines d'un temps révolu participe grandement à ces déclenchements visuels puisque les limites du quartier renferment bien souvent des entités architecturales qui forcent la curiosité.

Ensuite, le déclencheur de facilitation d'itinéraire. La trame urbaine et le maillage des voies du quartier imposent des itinéraires en ligne droite. Les espaces entre les axes de voiries étant comblés soit par des îlots privés, soit par des espaces privés aux limites marqués, mais qui ne présentent pas d'obstacle à la déambulation une fois à l'intérieur (friches, quais, entrepôts, etc.).



Photographie personnelle, la base sous marine, Bordeaux 2021



Photographie personnelle, sente tracée dans une friche derrière la base sous marine, Bordeaux 2021

On observe plusieurs passages transgressifs qui s'inscrivent dans la continuité d'itinéraires marqués permettant de rejoindre des points névralgiques du quartier plus rapidement.

Si l'enquête menée (*Voir annexe 10: Enquête : les motivations de l'appropriation transgressive - quartier Bassins à flots*) ne révèle qu'un unique témoignage approuvant cette conclusion, les traces indicielles dans le paysage sont évocatrices de cette pratique. On remarque des sentes visibles qui relient certaines zones, témoignant d'un passage transgressif donc le caractère premier consiste à faciliter la déambulation.

Dans le paysage urbain des bassins à flots, ce sont les composantes de l'espace, d'ordre architectural souvent, qui incitent à franchir la limite (voir photographies). L'esprit de conquête, comme nous l'avons vu en premier paragraphe, est inhérent à l'acte de franchissement.

Néanmoins derrière ce déclencheur se trouve d'autres sensations qui influencent l'acte de transgression. L'envie de se retrouver seul, de s'éloigner des flux de la ville, de découvrir un paysage autre, dans lequel on se sent libre d'exercer ce que l'on aime faire. (skate, ballade, parkour, tags, escalade, etc.)



Photographie personnelle, la grue Wellmann, Bordeaux 2021



Photographie personnelle, un blockhaus derrière les fourrés, Bordeaux 2021

2. Quartier Bordeaux centre : Relevé des déclencheurs d'appropriation transgressive et analyse

(Voir annexe 7: Relevé des stimuli déclencheurs caractéristiques de l'appropriation transgressive - quartier Bordeaux centre et Annexe 9: Enquête : les motivations de l'appropriation transgressive - quartier Bordeaux centre)

Si l'élévation motive l'escalade, les composantes spatiales qui jouent le rôle de « prise » ne sont pas dénuées de stimuli déclencheurs. Les interfaces haptiques sont essentielles dans l'acte transgressif. On comprend au travers de l'enquête auprès des usagers de l'espace urbain que l'eau et les volumes incitent à la transgression, créant des aspérités dans l'espace lisse du centre-ville. (Voir annexe 6 : relevé des dispositifs de franchissement transgressif des limites et annexe identification du dispositif de franchissement caractéristique).

Les volumes sont une condition d'incitation à la transgression, par l'interface haptique qu'ils proposent, ils invitent à toucher, à expérimenter le corps au travers de l'objet. Les statues, fontaines et autres composantes caractéristiques qui jalonnent le paysage urbain sont généralement pourvues d'interfaces intéressantes, qui questionnent et invitent au toucher. Similaire à des formes qui peuvent rappeler l'aire de jeu, la frontière entre l'affordance réelle et l'affordance perçue est mince.

L'eau quant à elle, est une composante que l'on retrouve dans les aménagements urbains, elle invite à la tactilité également. Sa présence désinhibe quelque peu l'appropriation. L'été, tremper ses pieds ou se rafraîchir dans les fontaines n'est pas perçue comme une déviance extrême, bien que ce ne soit pas un acte au demeurant autorisé. Dans l'inconscient, l'eau est souvent synonyme de jeu, de détente et d'élément ludique.

Volumes, couleurs et matières sont des stimuli déclencheurs qui incitent à l'appropriation transgressive, en prise avec le réel, offrant de multiples opportunités pour jouer avec les différents éléments urbains. Si la surveillance collective inhibe les élans d'appropriation, le paysage urbain devient un paysage ludique dès lors que le temps éloigne le contrôle social.

Lorsque l'appropriation transgressive prend corps dans le centre-ville, le paysage urbain se métamorphose en une aire de jeu en prise avec le réel. La typologie spatiale du centre-ville influence cette métamorphose puisque comme nous l'avons précédemment décrit, le schéma spatial du centre se compose souvent d'une répétition d'espace lisse dans lequel prennent corps quelques « prises » (composantes urbaines aux volumes et tactilités attrayantes), à l'image de la conception de l'aire de jeu : un socle lisse jalonné de composantes volumineuses.

Au sein du quartier, nous avons relevé plusieurs composantes qui constituent des prises pour qui veut s'approprier l'espace en dehors des normes. (Voir annexe 6: Relevé des dispositifs de franchissement transgressif des limites et identification du dispositif caractéristique - quartier Bordeaux centre)

À propos de la fontaine ornementale des Girondins, place des Quinconces :

« c'est comme un manège je sais pas c'est impressionnant d'être dessus. Puis c'est grand et complexe donc on a moins de scrupules à grimper dessus. » (Léo, entretien du 30 octobre 2021)

« On prend de la hauteur, on s'isole, c'est posé et personne ne vient nous embêter. » (Abdel, entretien du 30 octobre 2021)

« C'est trop bien comme lieu on y vient souvent, c'est atypique et t'es tranquille généralement. » (Éva, entretien du 30 octobre 2021)

À propos de la place la fontaine des trois Grâces, place de la bourse :

« L'été je m'y suis baigné plein de fois, il fait trop chaud j'ai un appart plein sud j'en profite »

(Léo, entretien du 30 octobre 2021)

« La coupe du monde c'était fou on était une vingtaine en haut, depuis on y grimpe régulièrement quand on sort (...) je sais pas c'est cool, tu domines et t'as l'impression de faire un truc unique. Le lendemain matin tu repasses devant et tu te dis que la veille t'étais tout en haut, ya un coté conquérant secret. »

(Amir, entretien du 30 octobre 2021)

« Elle donne envie d'y grimper parce que finalement elle n'est pas si imposante, elle a des formes cool à l'échelle humaine, tu te hisses et tu grimpes c'est aussi simple que ça. C'est cool quand elle est teintée de rose aussi. » (Tess, entretien du 30 octobre 2021)

« Je ne sais pas c'est un peu comme des challenges, on à grimpé à peu près sur tous les monuments du centre, y'en à pas des masses donc ça rend le truc un peu privilégié. En gros le soir on déambule, et dès qu'on voit un truc ou c'est cool de grimper on y va. C'est un peu irrésistible »

(Abdel, entretien du 30 octobre 2021).

À propos des bassins de Mériadeck :

« c'est dommage parce qu'autour y'a plein d'immeubles sans jardins, là ça donne hyper envie de sy baigner. C'est propre et on dirait presque qu'il y a un liner de piscine. Je trouve ça hyper dommage d'interdire, l'été c'est dur de résister quand on passe devant. » (Hugo, entretien du 30 octobre 2021)

« Je ne m'y suis jamais baigné, mais je sais que les soirs l'été j'ai des potes qui viennent et qui en profitent. C'est cool au moins ça sert à quelque chose » (Abdel, entretien du 30 octobre 2021).

À propos de l'exposition de statues du « Chat » sur les quais :

« C'est un parcours entier c'est hyper cool » (Hugo, entretien du 30 octobre 2021)

« La journée j'ai vu des enfants y grimper, mais bon pour un adulte ça craint donc j'en ai profité de nuit. Je me pose généralement et c'est déjà très cool comme ça. » (Léo, entretien du 30 octobre 2021)

« Ça anime un peu l'espace, c'est comme des jeux en plus il y en a jusque là bas et ça c'est très cool. » (Éva, entretien du 30 octobre 2021)

À propos des marches du grand théâtre, place de la Comédie :

« c'est notre scène, la nuit on n'embête personne parce que personne ne vit là. C'est cool c'est comme un kiosque » (Salma, entretien du 30 octobre 2021).

« On invite nos potes à venir en battle de danse ici, pas besoin d'un vrai lieu, on le transforme en scène et le spectacle commence, regarde-t-il y à plein de monde! » (Driss, entretien du 30 octobre 2021)

Cette enquête permet de dévoiler plusieurs grands aspects de la transgression au sein du centre-ville. La notion de conquête est toujours là, à l'image de l'appropriation transgressive des bassins à flots.

Néanmoins, un autre paramètre entre en compte : le paysage ludique. Les discours s'orientent souvent vers l'aspect récréatif de l'appropriation transgressive de l'espace urbain.

Parfois pour pallier la neutralité des usages de l'espace en centre-ville, d'autre fois pour pallier un manque au quotidien, par exemple la notion d'accès à l'eau (lieux pour se baigner, se rafraîchir) ou encore la création d'un espace dédié à la liberté artistique (le parvis du grand théâtre comme lieu de représentations artistiques).

Les individus changent l'affordance des composantes urbaines pour les faire à leur image, selon leurs volontés.

On relève donc principalement des stimuli déclencheurs liés au besoin de prendre de la hauteur, de s'isoler pour conquérir, de transformer le réel pour subvenir à un besoin.

Ces stimulus sont toujours déclenchés par des composantes qui constituent de réelles aspérités, volumineuses et ludiques.

Le paysage du centre-ville est assez dépourvu de ces fameuses composantes qui peuvent définir des « prises », le panel de lieu est donc restreint et gravite autour des principales places bordelaises puisque souvent pourvu de fontaines ou d'aménagements majeurs.



Photographie personnelle, le socle d'une statue Place de la Comédie sert d'assise, Bordeaux 2021

Photographie de Photo-talk-bordeaux, la fontaine des girondins en plein mois d'aout, Bordeaux 2019

Photographie personnelle, promenade sur les toits, Bordeaux 2019

Photographie personnelle, salon improvisé sur un toit, Bordeaux 2019

Photographie de Photo-talk-bordeaux, la fontaine des girondins en plein mois d'aout, Bordeaux 2019

Capture d'écran d'une vidéo Youtube de West-coast-family , parkour dans meriadeck, Bordeaux 2020

Le paysage de la transgression au prisme de l'engagement corporel

Il est désormais question de mettre en lien les théories de l'appropriation transgressive de l'espace urbain avec la dimension de paysage.

Le protocole de recherche amorcé pour étudier l'acte d'appropriation transgressive met en exergue les dispositifs de franchissement, qui font appel à l'engagement corporel pour la majorité. Le dispositif de franchissement caractéristique étant l'escalade à l'échelle des deux quartiers étudiés, il est utile de s'interroger dans ce chapitre sur la position caractéristique de la transgression.

Nous allons nous pencher sur l'engagement corporel que nécessite l'acte transgressif en relevant et en analysant les différences de variations de mouvement corporel lors de la déambulation dans le paysage normé et celle dans le paysage transgressif. (*Voir annexe 11: Relevé des variations de positions dans le franchissement transgressif et identification de la position transgressive caractéristique - quartier Bassins à flots et annexe 12: Relevé des variations de positions dans le franchissement transgressif et identification de la position transgressive caractéristique - quartier Bassins à flots*)

Dès lors que le corps éprouve le désir de franchir la limite, il mobilise une acuité sensorielle nouvelle. La transgression implique le corps dans sa quasi-totalité, le rapport au paysage se fait donc par une approche résolument cinétique.

Cette mise à l'épreuve du corps s'accompagne d'un engagement mental tout aussi important.

Si le corps transgresse, l'esprit se met en marge avec lui.

Dans cette dynamique de transgression, le corps devient outil de liberté. On se réapproprie le paysage au rythme des gestes, des contorsions, des perceptions et de sa présence dans l'espace.

Chaque passage suppose une variation de la déambulation, il est un épisode éphémère et remarquable, qui mène à un après, que l'on convoite avec le corps et l'esprit.

La façon dont on franchit la frontière marque la sensation de marginalité de manière plus ou moins intense et l'échelle de comparaison correspond au corps dans la position normée. La transgression, quand elle implique une position aux antipodes de la norme, devient plus importante et plus remarquable. Elle mobilise davantage de sens et éprouve le corps un peu plus, qui est mis à l'épreuve, de façon plus ou moins agressive selon les matériaux ou les végétaux.

L'acte transgressif suppose un aller-retour permanent entre l'espace et le corps. Les perceptions du paysage évoluent au rythme des variations corporelles et des franchissements transgressifs.

Il est utile d'analyser le relevé des variations de positions (*Voir annexe 17, 17bis et 17ter: Relevé des perceptions du paysage au prisme de l'engagement corporel - à l'échelle des deux quartiers*) adoptées lors des itinéraires transgressifs dans l'objectif d'y corréliser les perceptions du paysage induites par chaque position.

Le relevé des variations de positions issues du protocole de recherche permet de comprendre par exemple que le déplacement quadrupédique induit une mise en marge corporelle et psychique importante, car il mobilise l'ensemble des sens précédemment expérimentés.

A l'issue du protocole de recherche, sur trente-six itinéraires empruntés dans le quartier des Bassins à flots et neuf étudiés dans le quartier de Bordeaux centre, c'est la position quadrupédique d'escalade qui revient majoritairement et qui définit la position caractéristique de la transgression. Ensuite, la position rampante arrive en seconde place.

Sur l'échelle de mesure du corps dans le paysage normé, ces deux positions sont aux antipodes de la position bipède normative, elles sont donc représentatives de la marginalité du corps dans l'acte transgressif.

(Voir annexe 11: Relevé des variations de positions dans le franchissement transgressif et identification de la position transgressive caractéristique - quartier Bassins à flots et annexe 12: Relevé des variations de positions dans le franchissement transgressif et identification de la position transgressive caractéristique - quartier Bassins à flots)

Ces positions induisent un rapport spécifique au paysage, demandant un engagement corporel et psychique fort, qui accentue la notion de norme et de transgression, la sensation d'être en marge, dans l'interdiction.

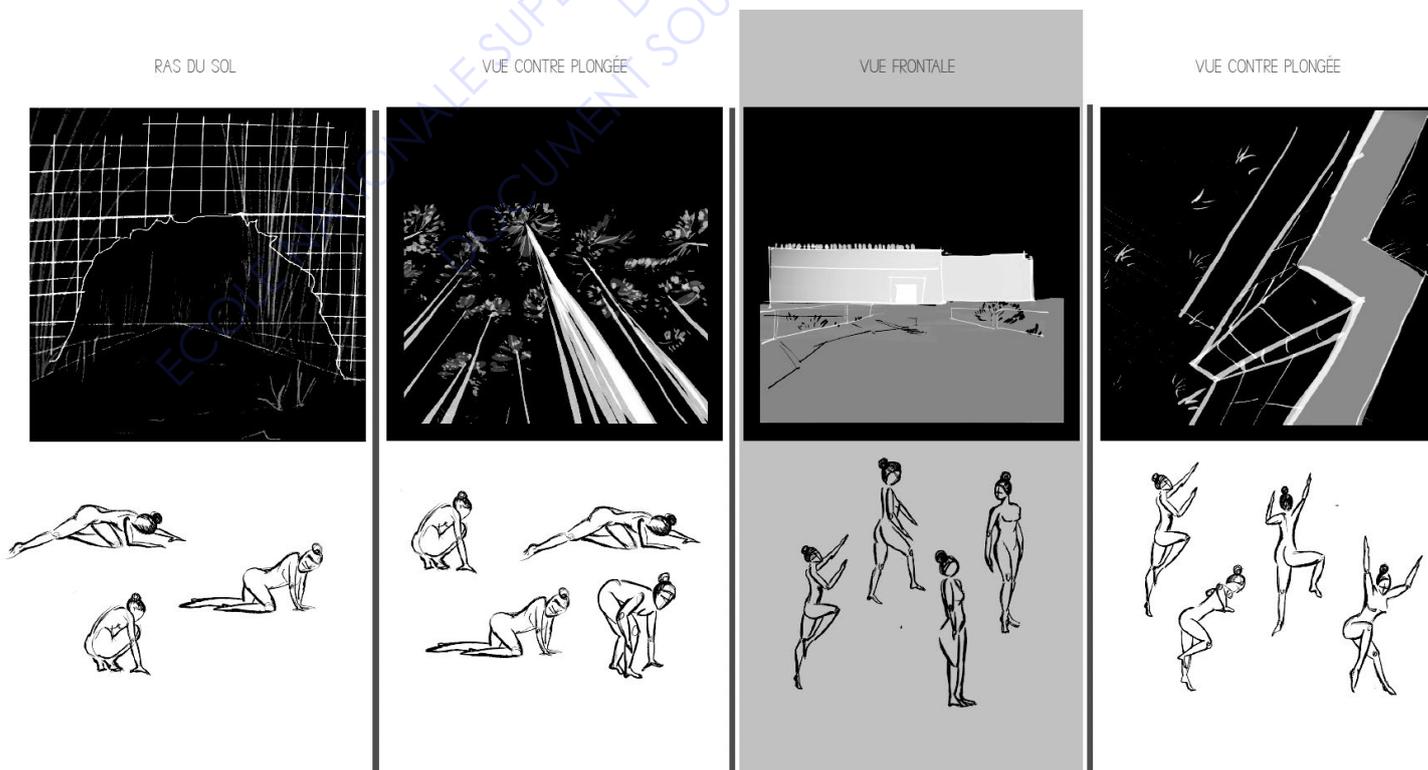
Elles comprennent une mise en danger en même temps qu'une mise à l'épreuve du corps. Positions aux antipodes de la norme, elles supposent un rapport particulier à la frontière en accentuant le sentiment d'illégalité .

Le corps escaladeur adopte une position de conquérant, de hauteur. Il aborde le paysage en le surplombant, en le convoitant.

Le corps, qu'il soit rampant, agenouillé ou escaladeur est notre outil de mesure et de revendication, il est le manifeste de notre engagement dans et avec le paysage.

Le paysage de la transgression est généralement abordé soit en position d'escalade, soit en position rampante, soit bipède normée.

Sur la base de ce rapport du corps au paysage, la façon dont le paysage est perçu varie. Impliquant ainsi un rapport changeant au paysage.



Lorsqu'on aborde un paysage en y pénétrant en position d'escalade, sa matérialité ne sera pas la même qu'en position visuelle normée de face.

(Voir Annexe 13: Enquête : le rapport au corps dans l'acte transgressif - quartier Bassins à flots / annexe 14 : Enquête : le rapport au corps dans l'acte transgressif - quartier Bassins à flots / annexe 15 : Enquête : la perception du paysage transgressif - quartier Bassin à flots / annexe 16 : Enquête : la perception du paysage transgressif - quartier Bordeaux centre)

Ci-contre, une iconographie permettant de saisir la manière dont on aborde le paysage selon notre position corporelle.

Cette iconographie est tirée de l'analyse des itinéraires transgressifs effectués dans le cadre du protocole de démarche participative et des enquêtes sur terrain, qui permet de mettre en lumière la qualité de la transgression dans le rapport premier au paysage. La position d'escalade et la position rampante étant les deux principales formes d'engagement corporel, le paysage de la transgression est envisagé selon deux angles aux antipodes de l'espace normé (vision ras du sol-contre plongée-plongée).

L'angle de vue est une notion primordiale dans l'appréhension du paysage, et selon sa mobilisation, d'autres composantes paysagères sont visibles et lisibles, d'autre forment s'offrent à nous.

La data-visualisation sur la page suivante, met en relation l'espace normé, pauvre en variations corporelles et l'espace marginal de la transgression, qui offre un panel de sensations.

L'analyse du rapport au paysage au prisme du corps permet de mettre en lumière les vertus de la transgression dans la perception du paysage et de comprendre ainsi comme la déambulation transgressive est créatrice d'un rapport multisensoriel au paysage.

La transgression est un outil pour prendre en compte la totalité des rapports sensoriels à l'espace et mettre en exergue la corporéité dans un cadre existant (Manola, 2012).

Le processus transgressif, par la manière dont il sollicite le corps comme outil d'interaction dans et avec le paysage, est une expérience incarnée, éprouvée dans un contexte paysager qui recompose les relations entre soi, les autres et le paysage.

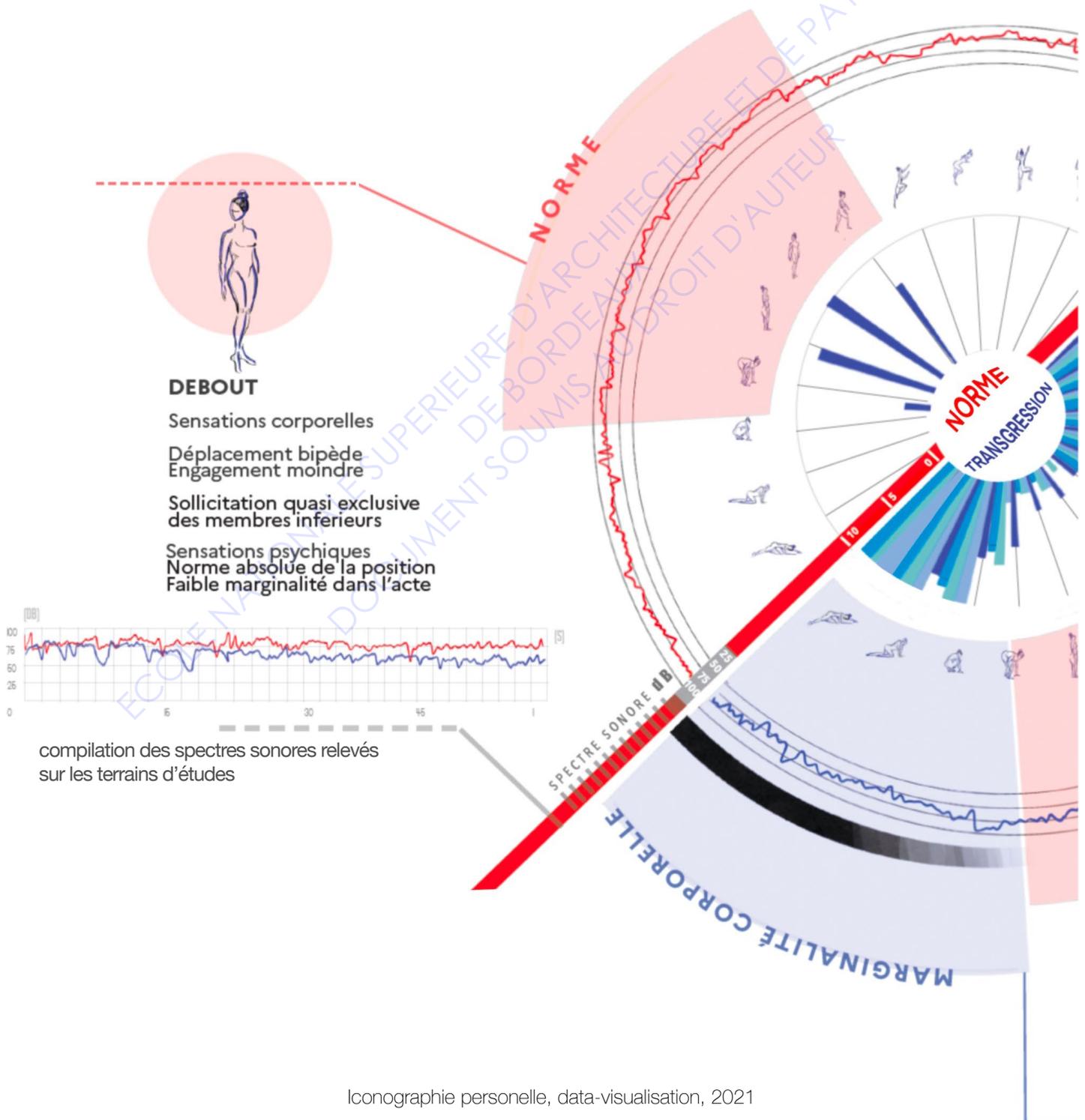
Le paysage n'est plus seulement objet du regard, déterminé et constant (comme c'est le cas dans l'espace normé), mais toujours naissant, émergent et imprévisible

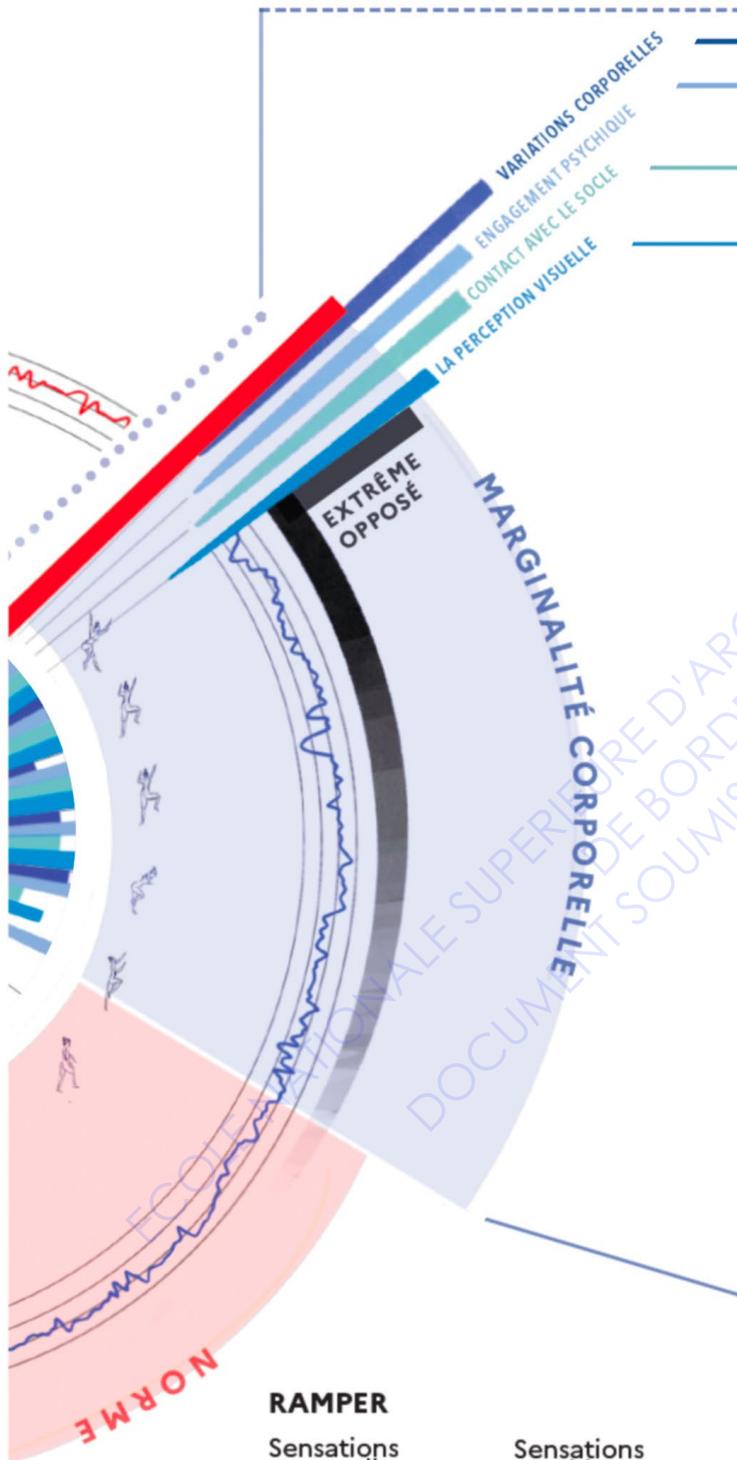
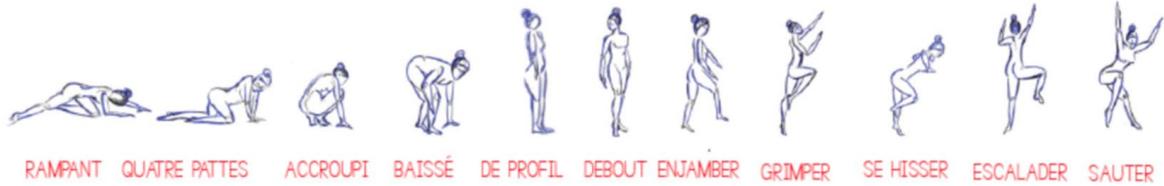
DATA-VISUALISATION

le corps, perceptions et interactions avec le paysage de la transgression

La data-visualisation met en relation le paysage normé, pauvre en variation corporelle et le paysage de la transgression, qui offre un panel de sensations kinesthésiques et psychiques. À partir des données collectées lors du protocole participatif couplé aux enquêtes sur le terrain, la data-visualisation permet d'analyser les alternances de rapports à l'espace entre une déambulation normée et transgressive.

Les données kinesthésiques et psychiques mises en perspectives permettent de définir l'interaction du corps transgresseur dans et avec le paysage, pour en déterminer la position caractéristique et son influence sur la perception du paysage alentours.





Les variations proprioceptives intègrent les informations d'origine musculaire de tension et de vitesse.
L'acte de transgression implique une déambulation saccadée et un engagement physique plus ou moins important.
Le corps en marge est celui qui accueille une posture aux antipodes de la posture bipède normée.

FRÉQUENCE DES VARIATIONS

Repose sur plusieurs stratégies d'encodage variables selon les circonstances spatiales, les contraintes et les propriétés du milieu.
L'engagement physique est intimement lié aux perceptions psychiques.
La mise en marge de l'esprit se fait en même temps que celle du corps.

ENGAGEMENT PSYCHIQUE

La main est l'organe privilégié de recherche des informations tactiles et prédomine sur l'information plantaire dans la posture normée.
Dans les variations corporelles de la transgression, le rôle dominant est dévolu aux membres supérieurs et inférieurs.
Le socle perçu par le toucher permet de capitaliser un répertoire nouveau de formes et volumes.

CONTACT AVEC LE SOCLE

La vue à un rôle prédominant et double les informations proprioceptives.
Les informations visuelles portent sur les détails spécifiques de l'environnement (prises, reliefs, distances relatives etc.) et fournissent la trame sur laquelle va s'appuyer l'itinéraire transgressif.
L'information visuelle va permettre la construction de processus de trajectoire transgressifs.

LA PERCEPTION VISUELLE



ESCALADER, SAUTER

Sensations corporelles

Rapport à la pesanteur
Coordination plurisegmentaire et visuomotrice
Construire ses conduites motrices
Déplacement quadrupédique
Rapport vertical au socle
Mise à l'épreuve du corps
Epreuve la matière

Sensations psychiques

Peurs plus ou moins conscientes
S'engager lucidement dans l'action
Concentré et attentif
Prise en compte de l'échec
Rapport ambitieux

RAMPER

Sensations corporelles

Force et souplesse dynamiques
Rapport intime au socle
Accepter la trace
Lenteur du mouvement
Déambulation saccadée
Sens en alerte

Sensations psychiques

Elaborer une action dans un milieu changeant et incertain
Rapport de soumission, vulnérabilité
Mise en danger
Epreuve la limite



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

PARTIE III

Des vertus de la transgression dans la
création d'un paysage complémentaire

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DOCUMENT SUJET AU DROIT D'AUTEUR

Des vertus de la transgression dans la création d'un paysage complémentaire

Derrière les limites, le paysage de la transgression.

Peut-on considérer l'appropriation transgressive comme créatrice d'un paysage complémentaire au paysage normé ?

Dans la mesure où l'on souhaite répondre à cette question, il est d'usage d'admettre qu'il existe un paysage de la transgression.

Au travers de cette recherche et des outils mobilisés, on peut affirmer qu'il existe bel et bien un paysage de la transgression, puisque l'expérience transgressive de l'urbain construit une représentation paysagère individuelle aux matérialités multiples, physiques ou mentales. Le paysage issu de la transgression revêt des qualités singulières, générées par l'expérience cénesthésique et corporelle et dominée par la mobilisation des sens qui lui confère un caractère multi-sensoriel, essentiel à l'identification du paysage.

Il est désormais question de mettre en lumière la complémentarité des deux paysages étudiés dans cette lecture, celui des normes et celui de la transgression. Il ne s'agit pas d'aborder le paysage transgressif comme une discontinuité ou une rupture, mais comme une complémentarité avec le paysage quotidien normé.

Les limites ne sont pas des ruptures, mais le commencement d'une nouvelle opportunité d'expérience de la ville. Elles constituent une latitude de communication avec d'autres espaces-temps, ou notre corporéité au paysage est envisagée sans attributs normés.

Il s'agira d'interroger la façon dont le paysage transgressif peut trouver sens auprès de l'individu urbain jusque dans la société contemporaine et sa production.

Nous avancerons ainsi l'idée que le processus transgressif produit de l'espace public, dans la mesure où le paysage est arpenté par des usagers qui lui donnent du sens.

In fine, il s'agit de mettre en perspective le paysage transgressif dans l'approche de production des villes, ou la nécessité de penser le paysage transgressif dans la fabrication de la ville.

L'appropriation transgressive, dévoiler le paysage de l'extraordinaire

Nous parlons en première partie de ce travail de recherche, du paysage urbain normé, connu et prévu. Ce paysage où l'écart n'a que peu de place dans le fonctionnement normé des comportements et du contrôle social.

Il s'agit de mettre en lumière les vertus potentielles du pas de côté dans l'appréciation individuelle du paysage et de comprendre, au travers des différentes motivations qui incitent l'acte transgressif le rapport qu'entretient l'individu transgresseur avec le paysage urbain.

Quel paysage se dévoile au travers de l'appropriation transgressive? Quel rapport sensible génère-t-il entre l'individu urbain et son environnement ? En quoi ce paysage que l'on qualifiera d'extraordinaire, par ses attributs aux antipodes du paysage ordinaire normé, peut-il répondre à un besoin de singularité ?

1. Le paysage de la transgression en filigrane dans l'urbain normé: jeux de pistes

Au travers de ce travail de recherche, nous remarquons que l'appropriation transgressive de l'espace est perceptible quotidiennement dans l'espace public normé que l'on arpente, et que son caractère, plus ou moins déviant, est étroitement lié au degré d'engagement de notre corps.

Si le processus d'appropriation du paysage passe par l'engagement du corps à son égard, il est avant tout question d'affûter son regard pour percevoir les interstices de résistance. Le changement de point de vue semble être l'un des premiers déclencheurs de l'acte transgressif, puisque ce processus demande de s'autoriser à penser hors les normes. Le premier pas de côté est d'ordre mental et demande à l'individu d'accroître sa subjectivité individuelle en re questionnant l'organisation de l'espace qui normalise ses déplacements. Lorsque le regard change, le paysage se métamorphose et les limites injonctives deviennent des possibilités.

On constate que les possibilités d'appropriation transgressive sont partout où le regard se pose, il s'agit seulement d'apprendre à les voir en filigrane et de percevoir une nouvelle affordance de l'espace connu.

Si la transgression est indicielle, son essence peut être visible sous sa forme institutionnalisée. Elle devient alors normée, mais révèle le potentiel de l'appropriation du paysage urbain.

Prenons comme exemple le miroir d'eau de Bordeaux, créé par le fontainier Jean-Max Llorca, l'architecte Pierre Gangnet et l'urbaniste-paysagiste Michel Corajoud.

Son usage actuel résulte d'un phénomène d'appropriation transgressive puisqu'il s'agit d'une œuvre dont l'affordance primaire était la contemplation (Héraud, 2012).

Le miroir d'eau est avant tout une fontaine, et cette composante spatiale s'inscrit juridiquement dans la catégorie du mobilier urbain, qui répond à une fonction d'ornement de la ville. (Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement, « Guide d'aide à la prescription de mobilier urbain », Janvier 2013)

L'appropriation actuelle du miroir d'eau lui confère plusieurs usages allant de l'objet d'art jusqu'au terrain de jeu.



Photographie de Jean-pierre Muller, le miroir d'eau devient une plage, Bordeaux, 2019

Une autre appropriation transgressive institutionnalisée que l'on peut observer dans le paysage de la métropole bordelaise est la création de fosses de plantation sur les trottoirs en façade des échoppes. Cette pratique qui implique de dépaver le trottoir public pour y planter quelques essences végétales était auparavant qualifiée comme déviante et contraire aux règles sociétales.

Aujourd'hui, la prise en compte de la valeur paysagère de la végétalisation des rues a permis d'institutionnaliser cette pratique et de l'inciter.

En revanche, quelques indices dans la ville témoignent du phénomène contraire : l'accentuation du contrôle des usages des composantes de la ville.

La transgression est souvent à l'origine de ces renforcements juridiques, puisqu'elle met en lumière les affordances perçues des espaces urbains et permet ainsi aux institutions de les identifier et d'en réguler l'usage.

Dans le quartier de Mériadeck par exemple, les bassins qui ornent les terrasses sont désormais accompagnés de signalétique injonctive mentionnant l'interdiction de s'y baigner. Ce phénomène révèle une appropriation transgressive passée et son caractère limitant stimule l'envie de s'approprier le lieu.



Photographie Wikipedia, non sourcée, les bassins de meriadeck, Bordeaux, 2011.

Qui n'a jamais rêvé de se plonger dans l'eau turquoise des bassins quand le soleil d'août éprouve nos corps ? Lorsque l'on admet la transgression et l'existence du paysage transgressif, notre rapport au paysage quotidien normé devient plus hétérogène, moins neutre dans la mesure où l'on sait qu'il y a la possibilité d'un ailleurs. Les limites deviennent des seuils vers les espaces autres, les paysages secrets.

Plus intéressant encore, le paysage normé devient l'interface d'un jeu de piste. On a tendance à repérer et à inventorier les passages sans pour autant s'y engager sur le moment, on souligne l'existence d'une friche aux contours grillagés dans laquelle on irait bien se promener le prochain dimanche.

On remarque derrière un portail ouvert qu'il y a une plateforme pour suivre la berge, certainement les restes de l'activité portuaire et qu'il faudra sûrement escalader pour y aller. Mais qu'après tout, la berge est à tout le monde. Le paysage urbain n'est plus restreint, et on s'autorise à voir au-delà de ses limites. On revendique le paysage dans son intégralité, tous les paysages, sans balises à respecter, pour s'autoriser le mouvement libérateur.

L'espace normé n'est plus limitant dès lors que l'on considère l'appropriation transgressive qui mène aux autres paysages, il devient le plateau d'un jeu de piste excitant.

“prison montrée n'est plus prison” (Michaux, 1950) écrivait Michaux dans Passages.

Considérer le paysage transgressif en filigrane confère à notre paysage quotidien un nouveau sens, la neutralité et l'homogénéité des espaces publics qui le composent se gommant, les aspérités se révèlent.

Sans même transgresser, mais en considérant seulement la possibilité de l'acte, le paysage normé revêt un caractère nouveau, sans limites réelles.

Lorsque l'on décentre le regard, on perçoit le paysage normé et ses au-delà qui ouvrent d'autres horizons sur les paysages, leurs usages et leur devenir.

Les limites de l'espace normé ne sont plus réduites à des bordures, mais deviennent des passages, des seuils entre le paysage normé et “des sortes de contre-emplacements, d'utopies effectivement réalisées, des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux, bien que pourtant, ils soient effectivement localisables » (Foucault 1984, pp. 1574-1575)

2. Derrière la frontière: paysage multisensoriel et hétérotopies

La déambulation normée à généralement pour finalité d'atteindre une destination en ne prêtant pas attention à l'itinéraire pour ce qu'il dévoile.

De toute évidence, dans la déambulation transgressive entretient un rapport tout à fait différent avec l'espace et les étapes de l'itinéraire emprunté. Suivre une voie à caractère transgressif requiert beaucoup d'attention, et ce de manière constante à partir du moment où le corps formule le désir de s'engager dans une appropriation transgressive.

L'engagement du corps dans ce processus permet de rendre le paysage incontournable. On le touche, on l'analyse, on le projette, on le ressent, on le rend palpable et on interagit avec lui. Le paysage transgressif rapproche l'homme à son territoire, par l'intermédiaire du sentir, de l'affect et de l'imaginaire. Au cours de cette lecture, nous avons d'abord décrit le concept de paysage multisensoriel et puis le concept d'hétérotopie, le premier livrant un peu du deuxième.

Manolat (2012) décrit le paysage multisensoriel comme étant présent et passé, objet et représentation, expérience et émotion, sentir et ressentir. Foucault, propose le terme d' « hétérotopie » pour évoquer aux espaces « absolument différents » (Foucault, 2009, p. 24) qui peuvent être à caractère collectif, mais aussi à caractère singuliers, propres à chacun.

Ces lieux façonnent notre rapport au paysage au même titre que nous les façonnons en retour selon le sens qu'on leur attribue, ce sont des lieux qui rendent possible l'appropriation pour une existence autre, en lui conférant des rôles et des valeurs propres à chacun, donc évolutives et changeantes qui relèvent de l'imaginaire et de la sensibilité.



Photographie amateur de Samy (interviewé dans le cadre des enquêtes),
Derrière la limite, l'immense skate-park
Bordeaux 2018



Photographie amateur de Louis (interviewé dans le cadre des enquêtes),
La base sous marine, le toit du monde,
Bordeaux 2019



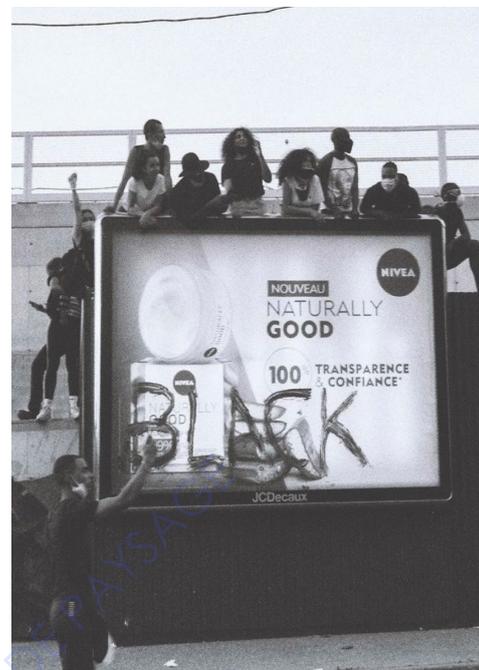
Photographie Marc Daviat,
Urban climbing (escalade urbaine),
Bordeaux 2016



Photographie amateur de Louis (interviewé dans le cadre des enquêtes),
Escalader la grue Wellmann
Bordeaux 2020



Photographie amateur de Louis (interviewé dans le cadre des enquêtes),
Escalader la fontaine de la bourse pour fêter la victoire
Bordeaux 2020



Photographie de Aida Dahmani,
Manifestation Black Lives Matter
Paris 2020

Derrière la limite, le paysage de la transgression est multisensoriel et hétérotopique.

Il est tout à la fois opportunité, expérimentation, libération, revendication. Hors de l'espace normé et socialement prescrit, le corps libéré éprouve le paysage qui devient évident.

La transgression traduit un déplacement cognitif qui s'opère au travers d'un déplacement corporel paysagèrement incarné qui fait apparaître d'autres réalités du paysage.

3. Renouer avec son expression individuelle, à la recherche du « je » pour un paysage sur mesure

L'expérience du paysage transgressif est renforcée par la solitude de l'acte. Par solitude, comprenons solitude individuelle, en ce sens que l'acte transgressif, qu'il soit fait à plusieurs ou non, engage personnellement chaque individu dans ses principes et son éthique.

La transgression révèle une conscience de soi immuable, qui va de pair avec la conscience du paysage. L'appropriation du paysage transgressif dans ses différentes formes, peut être mode d'action dans la recherche de l'expérience de soi.

Souvent ponctuelle, cette appropriation de l'espace peut être perçue comme médiateur-facilitateur d'une affirmation de soi (Nal, 2015, § 6).

Les résultats de l'expérience transgressive, en partie deux de cette recherche, mettent en lumière cette capacité médiatrice du paysage dans l'affirmation de soi. Cette reconnexion à soi passe par l'engagement corporel qui va servir d'intermédiaire de reconnexion au paysage.

L'expérience de la corporéité, inhérente à la transgression, induit une réappropriation des perceptions du paysage, par des sensations biologiques, physiques, psychologiques et culturelles. Aussi, le paysage transgressif, par son caractère hétérotopique, peut revêtir une figure de contestation. En s'extirpant du paysage normé, on en révèle l'essence, un peu comme la marge peut être révélatrice du centre.

Le paysage au-delà des limites apporte « illusion » ou compensation, en initiant du désordre dans le convenu ou en restituant une harmonie dans un ensemble chaotique.” (Nal, 2015, § 7)

La recherche du « je » pour se défaire du « nous » (qui définit les principes sociétaux) induit la création d'un ailleurs sur-mesure puisqu'on lui donne une valeur symbolique individuelle. Le paysage de la transgression offre ce que l'on y projette, à la manière d'un paysage sur demande. Il est intime, proche, caché et reflète notre singularité.

Gross (2020), dans son article sur les hétérotopies de Michel Foucault publié dans le journal le foulcadien évoque la notion d'individualité, inhérente à l'hétérotopie par ces mots:

« comme refuge d'une individualité, ou d'individualités, y circule tout à la fois ce que je dois être, ce que je suis, ce que je joue, ce que je pourrais être, ce que je voudrais être: plus que d'être accueillantes à un réenchâtement du quotidien, elles sont une «réserve d'imagination» qui nous renvoie à notre capacité – dont Henri Michaux s'est fait le poète – d'être inépuisables en expériences » (Gross, 2020, p.27).

Aussi, Nal (2015) écrit au sujet de l'appropriation que “s'approprier ne veut pas dire posséder au sens absolu et définitif du terme ; c'est peut-être d'abord désirer qu'un lieu prenne tel sens par moi et pour moi, et c'est ainsi l'habiter à la manière d'un résident qui reste de passage et peut revisiter ce qu'il habite.” (Nal, 2015, § 6).

S'approprier le paysage par le biais de la transgression est une façon d'accéder ponctuellement à une vie vivable en dehors des normes et des lois, au travers d'un paysage aux extraordinaires multiplicités qui nous permettent d'exister différemment.

Bataille écrit à ce sujet que « La transgression n'est pas la négation de l'interdit mais elle le dépasse et le complète » (Bataille, 1974, p.70).

Il est possible de comprendre que la transgression ne nuit pas à la loi en l'éradiquant, mais en la rendant visible et explicite afin de la dépasser.

Le paysage de la transgression complète le paysage quotidien normé en proposant un espace qui reflète et révèle la singularité de chacun, un espace sur-mesure qui se détache de la notion d'habitant globalisante. Il s'agit, in fine, de s'émanciper du paysage normé qui nous permet d'être et de faire au travers de ses spécificités normées.

On va chercher dans la transgression ce que le paysage commun ne nous propose pas, du confort complémentaire jusqu'au désir de sensations fortes.



Photographie de Bruit du frigo, agriculture sauvage, Lormont 2021

Photographie de Bruit du frigo, restaurant sauvage, Bordeaux 2021

Photographie amateur de «Alassan33», piscine sur le toit d'un immeuble, Lormont 2019

Photographie personnelle, le parking comme aire de jeu, Lormont 2021

Photographie personnelle, pique nique sauvage, Bassin à flots, Bordeaux 2021

Photographie personnelle, siège et table improvisée, Bassin à flots, Bordeaux 2021

Photographie d'Ousman Ly, barbecue sauvage, Montfermeil 2017

CHAPITRE 2

Faire la ville en pensant la transgression

La prise en compte du paysage de la transgression induit une prise en compte du paysage sensible. Aussi, cela peut supposer un changement de l'exercice des métiers concepteurs de l'urbain dans l'objectif de déconstruire les représentations expertes des métiers institutionnalisés.

Le paysagiste évolue dans une profession moins institutionnalisée, qui permet une ouverture et une adaptation des manières de faire projet dans une approche sensible. Faire la ville en se défaisant de la notion d'expert planificateur pour préférer un impératif participatif pourrait être une piste pour apprendre à voir et à considérer les mécaniques secrètes qui font le paysage urbain et notamment l'appropriation transgressive du paysage qui produit des formes et des traces, des cheminements et des espaces en filigranes qui peuvent être un point de départ pour soumettre un plan d'ensemble et produire l'espace urbain.

Denis Dalbaere (2011) dans son ouvrage intitulé «La fabrique de l'espace public. Ville, paysage et démocratie», évoque la nécessité de prendre en comptes les matérialités du paysage issues des usages sociaux.

«Plutôt que de modifier le territoire pour l'adapter aux enjeux socio-environnementaux, il faut partir de ce que le territoire nous donne, des formes d'espace que la société génère spontanément, et activer ses singularités par le projet de paysage : la qualité environnementale suivra automatiquement, autant que la qualité sociale» (Dalbaere, 2011 p.175).

Il s'agit de s'interroger sur la nécessité d'introduction à un regard décentré sur le fait urbain.

1 Révéler l'expérience de la ville singulière , un enjeu métropolitain ?

La définition du paysage adoptée en 2000 par la convention européenne de Florence :

«désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.»

L'approche du paysage s'appuie sur des conditions de perception multiples qui œuvrent dans le processus de construction du paysage. Le paysage trouve sa place dans les interrelations entre un individu et son environnement, pour former une appréhension singulière au territoire.

Notre recherche révèle comment le processus transgressif peut être créateur d'un paysage derrière les limites, loin d'une logique de disqualification en "non-lieux", souvent évoquée par les politiques publiques.

Au travers du rapport corporel à l'espace que nécessite l'acte transgressif, un nouveau paysage se crée. Ce paysage se manifeste dans les interstices des grandes entités paysagères qui composent la ville. En filigrane dans le maillage de la ville, il est un intervalle en mesure de révéler les multiples matérialités du paysage urbain, par le prisme de l'expérience singulière de corporéité qu'il suscite.

Le paysage de la transgression édifié dans cette lecture est éprouvé en défiant les normes qui produisent le paysage urbain quotidien. Sa révélation se fait le plus souvent dans le secret des pratiques illicites

d'appropriation transgressive, néanmoins, on observe aussi que ce paysage ressource fait l'objet d'investissements temporaires dans un cadre de normativité collective ponctuelle.

Le paysage urbain est investi de manière transgressive lors de mouvements de manifestations et de protestation, ou encore lors d'événements de foule, sportifs ou festifs.

Ces investissements sur une courte durée sont légitimés par la valeur normative collective associée, en ce sens qu'à un instant « T » et pour une raison spécifique une partie de la société suffisamment importante adopte une position tolérante avec les formes d'appropriation transgressive liées à un événement. Les normes de comportement et de jugements se modifient temporairement et permettent l'accès à un processus d'appropriation transgressif qui offre un nouveau rapport au paysage.

Aussi, les limites de l'espace normé peuvent être abaissées lorsqu'elles sont investies par des collectifs professionnels, artistiques et/ou habitants de manière ponctuelle.

Si ce processus ne relève plus du caractère transgressif d'une appropriation (puisqu'autorisée, l'appropriation n'est plus transgressive), il permet en finalité de révéler un nouveau regard sur le paysage urbain, en permettant la création d'un espace temps hétérotopique.

L'habitant qui voit son paysage quotidien transformé le temps d'un événement apprend à voir les aspérités et à appréhender son lieu quotidien comme un paysage où tout peut advenir. Dans ce cas là, l'abolition des limites, bien qu'effective dans un cadre normé, procure des sensations individuelles et collectives immuables.

Ces sensations peuvent revêtir elles-mêmes un caractère d'aspérité ou de prise, qui permettent d'entrevoir la possibilité d'un désordre fécond dans les interstices de la ville, et inviter voir inciter à s'y aventurer dans un cadre transgressif pour appréhender plusieurs réalités spatiales et sociales.

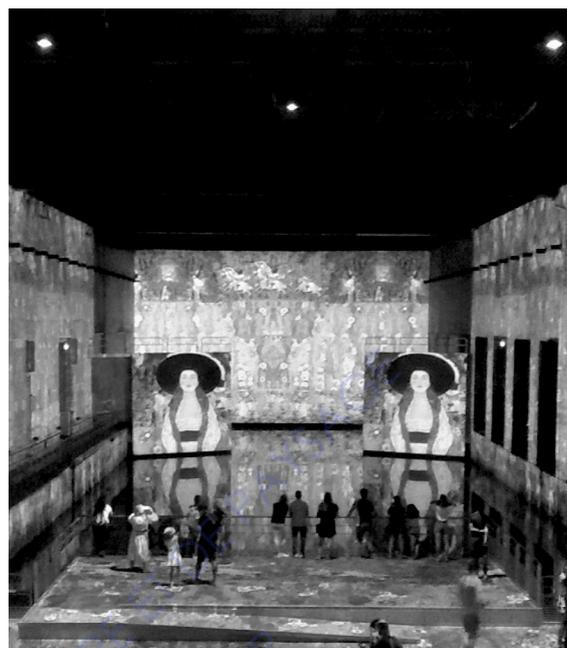
Les modes d'action évoqués donnent à voir le paysage de façon ponctuelle, au travers de pratiques collectives et souvent dissociées les uns des autres. Pourtant, leur mise à jour conjointe offre une perspective d'approche territoriale élargie qui permettrait de mettre en lumière les vertus du paysage au-delà des limites, sémantisées dans les imaginaires et ressentis associés qu'il renferme lorsqu'on l'expérimente.



Photographie de Nicolas Duffaure, Carabosse, Bordeaux 2017



Photographie de Bruit du frigo, Friche des rails, Annecy 2021



Photographie amateur, Basin des lumières, Bordeaux 2020

Si le paysage de la transgression fait ponctuellement l'objet d'investissements collectifs, il trouve sa sémantisation lorsqu'on l'envisage comme lieu d'expérimentation individuelle cénesthésique et corporelle, d'affranchissement des normes et de compensation au paysage urbain normé.

Peut-être pouvons-nous trouver un enjeu métropolitain dans le dévoilement ponctuel du paysage de la transgression. Car rappelons-le, franchir la limite n'est pas supprimer l'interdit, puisque la limite se reforme après l'avoir traversée. Il en va de même avec les actions d'investissement temporaire du paysage derrière les limites, si elles se dévoilent ponctuellement de manière autorisée, elles ne suppriment pas pour autant le caractère transgressif que le paysage prendra une fois l'investissement terminé.

Donner à voir ponctuellement et à considérer le paysage de la transgression dans ses différentes configurations au travers d'une appréhension paysagère, pourrait être un enjeu métropolitain en mesure de révéler le caractère ressource de ces paysages intermédiaires.

Le paysage de la transgression participe invariablement à révéler les paysages de la métropole et à souligner leur caractère hétérogène puisqu'il en est un.

Prendre en compte la diversité des paysages urbains se rapporte à prendre en compte la diversité de façon d'être et d'expérimenter la ville. Baily (2015) dans un article pour la revue Projets de paysage revient sur la nécessité des franges urbaines pour "redonner une place à l'être citoyen dans sa diversité et de dépasser une notion d'habitant globalisante, ne permettant pas de révéler les diversités de rapports aux lieux et d'affects" (Baily, 2015 para. 31)

Mettre en perspective le paysage transgressif dans les démarches de projets urbains pourrait être un processus intéressant dans l'objectif de favoriser les aspérités dans l'espace de l'urbain. On pourrait s'interroger sur rendre le contre-sens des projets urbains actuels, qui ont tendance à lisser et aseptiser l'espace.

Il s'agirait alors d'apporter une réponse de projet pérenne, en étudiant les appropriations transgressives du paysage urbain dans une démarche de faire la ville pour et par ses habitants.

2 L'aménagement de la ville contemporaine, penser la transgression comme un paysage complémentaire

Plus qu'intermédiaire, ce paysage est complémentaire au paysage quotidien. Cette lecture peut en apporter les preuves au travers de l'analyse des vertus du paysage de la transgression dans ce qu'elle crée de porosité entre les différents paysages qui font la métropole.

Dans sa définition primaire, le paysage de la transgression trouve corps dans la ville, partout où l'individu urbain manifeste une volonté opportuniste de s'approprier l'espace.

Corollaire du secret, la transgression se devine plus qu'elle ne s'observe. Nous avons constaté dans cette recherche que, selon la typologie spatiale de la ville et l'organisation normée du système urbain, la transgression est plus ou moins visible sous sa forme indicielle caractéristique.

Là où il y a des délaissés, des espaces autres, des parcellaires industriels, la transgression se révèle davantage au regard et la trame transgressive peut être identifiée au travers des traces palpables dans la matérialité du paysage (grillages découpés, dispositifs de détournements, etc.)

Il s'agirait alors de prendre en compte ces espaces où elle prend corps, comme des composantes essentielles de la ville, qu'il faudrait contourner, préserver.

Le paysage de la transgression, libre et désordonné, crée de nouvelles perspectives d'être dans la ville au travers d'un rapport sensoriel, cénesthésique et corporel unique. Investi par l'individu urbain, qui l'éprouve singulièrement et le sémantise au travers de sa seule approche, il semble être créé sur mesure.

On lui donnera un caractère complémentaire, presque compensatoire au paysage normé du quotidien, puisqu'il offre à l'individu une nouvelle façon d'éprouver son environnement, que le paysage normé ne tolérerait pas.

Dans la mesure où nous évoquons l'enjeu métropolitain de ce paysage dans une démarche de faire la ville pour et par ses habitants, il serait sensé de considérer le non-aménagement des interstices entre les espaces normés.

Les tactiques illicites d'appropriation transgressive participant à la production du paysage de la transgression, pourrait être considéré et pris en compte comme un outil d'aménagement urbain initié par les habitants se suffisant à lui seul.

Gilles Clément, dans son « manifeste du tiers paysage » (2004) évoque l'intérêt de :

- Considérer le non – aménagement comme un principe vital par lequel tout aménagement se voit traversé des éclairs de la vie
- Protéger la déréglementation morale, sociale et politique du Tiers paysage.
- Instruire l'esprit du non – faire comme on instruit celui du faire.
- Maintenir ou augmenter la diversité par une pratique consentie du non – aménagement.
- Établir une politique territoriale visant à ne pas diminuer les portions existantes de Tiers paysage et même à les augmenter.

Dessiner un maillage du territoire large et perméable.

● Créer autant de portes que nécessaire à la communication entre eux.

● Sur les mêmes principes avancés par Clément à l'égard du tiers paysage, nous pourrions appréhender le paysage transgressif et ses tactiques illicites d'appropriation transgressive dans un même état d'esprit du non faire pour laisser faire.

Au travers de ce travail de recherche, on constate que l'approche transgressive de l'appropriation du paysage normé rejoint une notion d'espace ludique. La transgression, par son processus explicite dans ce mémoire, peut finalement être abordée sous l'angle d'un rapport ludique au paysage.

La question des pratiques des espaces ludiques au sein des espaces publics est souvent posée depuis un angle de la sociologie ou de la psychologie environnementale, mais assez peu par une entrée urbaine ou architecturale.

La partie 1 de ce travail relate l'influence des politiques normatives sur la production de l'espace, qui sous-tend une minimisation des dangers possibles, aussi bien dans la forme du paysage urbain que dans sa pratique, et génère ainsi une aseptisation de l'espace urbain en supprimant les aspérités.

Néanmoins, tandis que les mécanismes normatifs semblent de plus en plus centralisés, il y a en même temps une prolifération corollaire d'alternatives sur mesures pour vivre un autre paysage urbain, favorisant la différenciation, le choix, la dérégulation et la fragmentation.

Si l'on admet que le processus d'appropriation transgressive permet de vivre un urbain enrichi et stimulant, qui suscite l'expérience du corps, physique, intellectuel et spirituel, on constate que le paysage urbain regorge de matérialités intéressantes lorsqu'elles sont appréhendées sous l'angle transgressif. C'est une appréhension du paysage qui explore les composantes des cinq sens : richesse et excitation de la couleur ; réponses émotionnelles à la lumière et à l'obscurité ; mystères de la réflexion et de la réfraction, la sensualité des textures - rugueuses, lisses, douces, granuleuses ; la compréhension de la chaleur et du froid et la gamme de la sensation auditive, y compris l'écho, la cacophonie, la mélodie et la résonance, et nombre de notions qui ont été disjointes par la planification moderniste de la zone. Le paysage de la transgression peut être vécu et considéré comme le royaume de la liberté utopique/dystopique, un territoire ressemblant aux « autres espaces » esquissés par Michel Foucault (1986).

Le processus d'appropriation transgressive peut-il être pris en compte dans la production du paysage urbain et, dans l'affirmative, quelle place occuperait la notion de transgression dans le projet d'aménagement ?

Le rôle du concepteur pourrait être envisagé dans l'optique de questionner le sens socio-urbain des pratiques d'appropriation transgressives visant à rendre compte du potentiel de ce « vivre urbain » dissimulé.

Peut-être serait-il sensé de penser l'espace urbain en prenant en compte les processus transgressifs inhérents lors des projets d'aménagement. Cela pourrait prendre plusieurs formes d'action, allant du non-aménagement pour prôner un laissé faire salubre, jusqu'à quelques formes d'incitation ?

Nous avons vu au travers de cette recherche que le paysage offre des espaces de multiplicité, dès lors que la norme est franchie. Le paysage complémentaire de la transgression est donc sous-jacent au paysage urbain normé, bien qu'il se manifeste comme des espaces hybrides illégitimes de la ville. Chaque type d'espace urbain a ses limites et ses possibilités d'appropriation, et chaque lieu a ses conditions préalables uniques. En étudiant les deux quartiers de Bordeaux, nous avons pu constater les typologies de transgressions, propres à chacun des lieux. Le paysage central de la ville n'offre pas les mêmes possibilités d'appropriation transgressive que le paysage résiduel et anachronique des bassins à flots. Si le processus transgressif psychologique et physique reste le même, la transgression se matérialise différemment qu'elle se trouve dans les terrains vagues, les franges, les interzones, les zones frontalières, les friches ou les espaces publics normés.

Il n'y a donc pas de façon générale d'initier des mesures de prises en compte de la transgression dans le paysage urbain. Les mesures prises sans la mobilisation de groupes informels, d'associations et d'institutions ont des chances limitées de succès.

Nous parlions en début de cette recherche, des normes répressives qui régissent l'appropriation de l'urbain. Peut-être que l'aménageur, en l'occurrence on se réfère ici au paysagiste, pourrait expérimenter le potentiel transgressif de ses aménagements lors de sa planification de projet. Il s'agirait alors de participer à la création de ces « aspérités » qui offre de nouveaux possibles dans le paysage urbain.

On fera référence à quelques concepteurs, dont les aménagements ludiques peuvent s'avérer probants pour notre sujet.

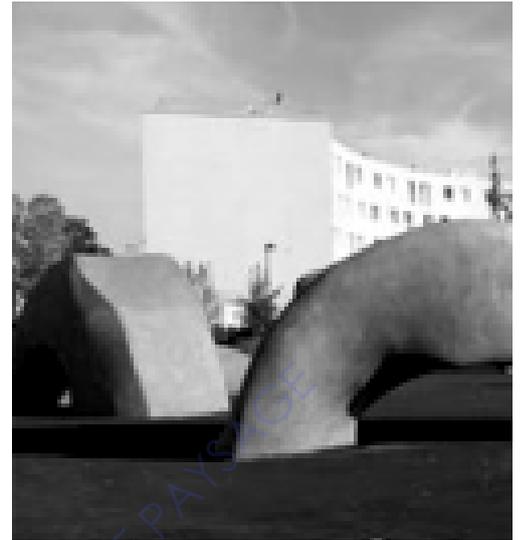
Emile Aillaud, dans ses oeuvres, avait pour ambition d'accompagner l'enfant dans son processus d'apprentissage en vue de favoriser son émancipation.



Photographies par G. Bins, Art Grande Borne, Aire de jeux de la Grande Borne, par Emile aillaud, 2010

Le serpent (situé à Grigny, cité de la grande Borne) est une oeuvre à l'esthétique travaillée de sorte à inciter son appropriation. Sa texture bétonnée favorise la tactilité, et ses écailles ont en réalité une double affordance, visuelle et pratique puisqu'elles constituent des prises pour grimper.

Le serpent d'Émile Aillaud a connu une transformation lors d'une rénovation favorisant une refonte des espaces et des pratiques sociales. Ses écailles ont disparu, le béton a été lissé et de l'élastomère placé en dessous. Ce qui constituait des aspérités a été gommé au profit d'une aseptisation du lieu.



Photos Instagram, non sourcées, Aire de jeux de la Grande Borne, par Emile aillaud, 2017

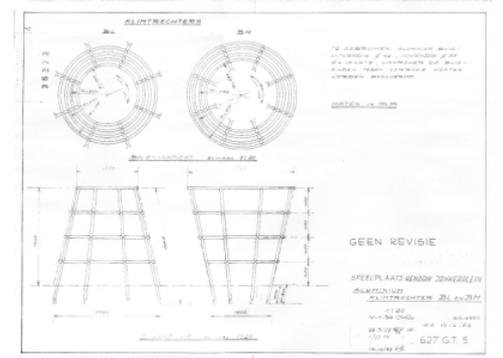
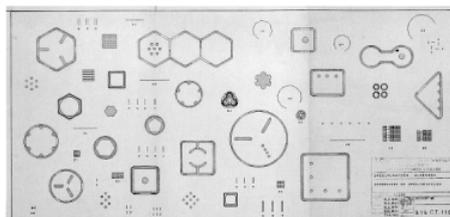
La forme, le volume et les éléments sont des critères qui peuvent être choisis et maîtrisés par le paysagiste concepteur.

Notre protocole de recherche a su démontrer les stimuli déclencheurs physiques de l'appropriation transgressive: la présence de l'eau, la hauteur, les volumes et les matières.

Les statues constituaient les principales prises à la transgression dans Bordeaux centre, à l'instar d'éléments de jeu.

Il semble pertinent de se pencher des réalisations de l'architecte néerlandais Aldo Van Eyck. L'un des aspects les plus importants des éléments de jeu conçus par Van Eyck est qu'ils n'ont pas de fonction désignée : ils peuvent être utilisés de différentes manières, selon le jeu auquel l'utilisateur veut jouer.

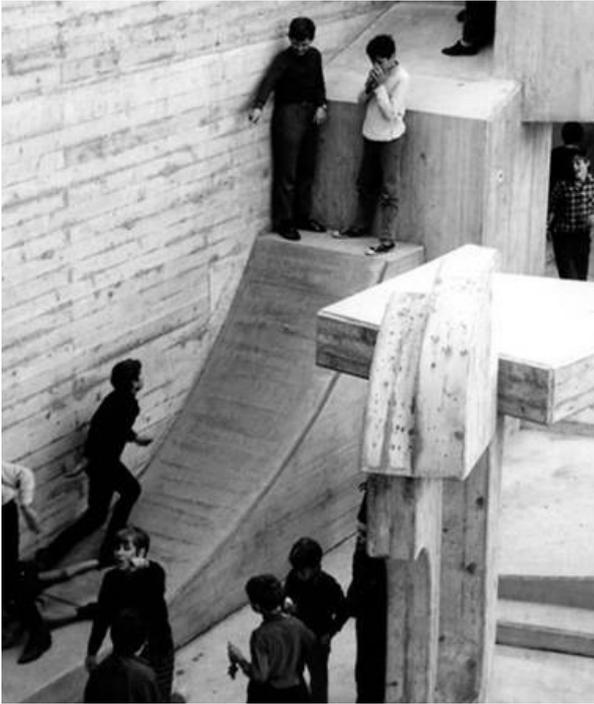
Les formes simples et abstraites des éléments conçus par Van Eyck stimulent l'utilisateur à utiliser son imagination. Les créations d'Aldo Van Eyck ne visent pas à montrer ce qu'elles sont et comment elles doivent être utilisées, elles suggèrent plutôt ce qu'elles pourraient être.



Photos Pinterest, non sourcée, réalisation d'une aire de jeux à Amsterdam par Aldo van Eyck, non datée

Photos Pinterest, non sourcée, Aire de jeux pour l'école primaire Aumatten (Bâle) par l'artiste Michael Grossert 1992

Photos Pinterest, non sourcée, La Plaza Fuente par l'architecte Fernando González Cortázar 1973



Le travail de l'artiste Michael Grossert (ci-dessus, à gauche) rejoint les mêmes principes que les réalisations des architectes Aillaud et Van Eyck. L'espace est construit de sorte à laisser une possibilité de jeu et de liberté d'interprétation du lieu. Ces espaces, tel qu'ils sont conçus n'accepte pas l'interférence des équipements de jeu fonctionnels, car cela serait une limite à la liberté de création de l'individu qui se l'approprie.

Dans le projet de place publique Plaza Fuentes, réalisé par l'architecte Fernando González Cortáza, les mêmes volumes et matériaux simples sont repris pour créer des fontaines sur un parvis lisse. Les stimuli déclencheurs étudiés dans ce travail, ici la hauteur, les volumes et l'eau, sont corrélés pour créer un lieu qui laisse entrevoir des possibilités d'appropriations insubordonnées.



Photographies Instagram de «Aelsuog», appropriation transgressive des fontaines de la Plaza Fuentes, Guadalajara, 2019

Iconographie tirée du livre *Handcrafted Playgrounds* by M. Paul Friedberg, 1975

ACTIVITIES MATRIX	○ PARTIAL ● TOTAL		RINGS/HOOPS	SEE SAW	TIRE SWING	LADDERS	BRIDGES	RAMPS	SPRING PADS	CANVAS PANEL	WATER	TIRES	55 GAL. DRUMS	CLIMBER	SAND	ROLLER	BALANCE BEAM	NET	SLIDE	SLIDE POLE
	PHYSICAL																			
CLIMBING						●		○				○	●	●				●		
SLIDING																			●	●
HANGING	●		○				○			○		○	○	●						
JUMPING								○	●		○	○	○	○	●			○	○	
SWINGING	○			●								●						○		
CRAWLING						●	○	○				●	●		○					
HIDING												○	○							
BALANCING		●	●	○					●				●	○		●	●			
SOCIAL																				
INTERACTION	○	●	●	○	○				●	●	●	○	○	○	○	○	○	●	●	○
PARTICIPATION	○	●	●	○	○	○	○	○	●	○	●	●	●	○	●	○	○	○	●	○
ROLE PLAYING	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	●	●	●	○	●	○	○	○	○	●
COOPERATION		●	●						○	○	●	○	○		●				●	●
COGNITIVE																				
MANIPULATION	○	○	○							○	○	○			○	○	○			
PROBLEM SOLVING		○		●	○	○					●	●	●		●	○	○	○		
CHOOSING	○					○	○	○				○	○	○	○				○	
INTERPRETATION	●		○	○						○	●	●	●		●				●	
GENERAL																				
FLEXIBILITY	○		○	○							●	●	○		●				●	
LINKAGES	○			●	●	●	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○
RESPONSIVENESS	○	●	●						●	○	●	○			●	○			○	

Nous retiendrons qu'il ne s'agit pas d'opposer les manières de produire l'espace, mais plutôt d'en démontrer la diversification.

Au cours de cette recherche, on peut comprendre que la production de l'espace se pense en rapport aux usages qu'il accueille déjà, puis dans un second temps pour ceux qu'il accueillera. Si la pratique contemporaine du paysagiste prend d'ores et déjà appui sur le site et ses usages, le projet de paysage peut s'élaborer davantage autour des processus d'appropriation transgressive de l'espace.

Dans une dynamique du mieux faire, la ville pour les habitants pourrait être pensée de la même façon que l'architecte-paysagiste Paul Friedberg dans son document ci-dessus «Iconographie tirée du livre *Handcrafted Playgrounds* par M. Paul Friedberg, 1975», qui détermine la matrice des activités possibles sur ses structures.

Dans son œuvre générale, Paul Friedberg crée des structures caractéristiques au sein d'un paysage unifié, dont les limites étaient délimitées non par des clôtures, mais par des changements de matériaux et d'autres repères tactiles et visuels. Il estime que les conceptions urbaines ne sont pas destinées à créer une rupture avec la vie urbaine, mais plutôt qu'elles engagent le tourbillon de la vie urbaine et sont sans aucun doute vitales et actives.

La pratique paysagiste en milieu urbain pourrait s'ouvrir sur la création de prises plus nombreuses et plus diversifiées qui permettent d'ancrer des expériences au quotidien plus fortes, plus riches, plus intenses. Si la transgression ne peut être institutionnalisée (sans quoi elle perdrait sa valeur), elle pourrait être prise en compte dans la production du paysage urbain, voire incitée indirectement.

Comment restituer les vertus de l'appropriation transgressive dans un contexte de projet ?

Quelles relations entre les notions de norme et la transgression dans un projet de paysage, quelle limite de l'un et de l'autre, comment s'opposent-elles et comment se complètent-elles ?

Que se passe-t-il entre deux postures enchaînées ? Que devient le paysage autour ? Quels possibles offre cette conception spatiale ?

Le paysagiste peut orienter sa pratique vers un processus de création d'espace qui permet les possibilités d'appropriation et se transforme ainsi sous l'action de l'engagement corporel transgressif.

Plus que des esquisses, le paysage au prisme de l'appropriation transgressive pourrait trouver sens dans la pratique du métier.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGISME
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Conclusion

L'appropriation transgressive du paysage urbain engage corporellement l'individu dans une mise en mouvement de l'espace habité. Il lui donne ainsi une autre forme qui n'a cependant rien de l'informe puisqu'il s'agit d'une métamorphose du paysage normé après sa mise en altération.

L'individu transgresseur déconstruit, morcelle son territoire sur un espace temps momentané, qui ne prend donc jamais de figure définitive et ne s'ancre pas puisque la limite se reforme une fois le franchissement fait.

Le paysage urbain de la transgression est provoqué par l'individu transgresseur, entre lui et lui-même avant tout. Les traces sont les indices qu'il y laisse, et qui s'ils sont vus, balisent le paysage urbain en indiquant les fêlures, les failles et les possibles.

Dans la mesure où les interdits maintiennent — s'il se peut, dans la mesure où il se peut — le paysage organisé, la transgression libère un paysage unique en chacun.

« Il est interdit de faire l'amour ! Mais si, dans le secret, nous le faisons, l'interdit transfigure, il éclaire ce qu'il interdit d'une lueur à la fois sinistre et divine. Il l'éclaire, en un mot, d'une lueur religieuse. » (Bataille, 1985, pp. 91-92).

Le secret, corollaire à la transgression est une notion mobilisée dans cette recherche et donc dans le rapport qu'entretient l'individu transgresseur avec le paysage. Derrières les limites, il ne serait pas dénué de sens d'apparenter le paysage à un jardin secret, clos par une démarcation entre un dedans et un dehors, dont nous seuls connaissons l'entrée et la sortie, ne laissant que la dimension du ciel illimitée. Sorte d'endroit dans son esprit que l'on préserve pour y laisser s'exprimer ses sens les plus personnels, lieu où on peut « être », à l'abri de regards ou des injonctions normatives. Dans le paysage de la transgression, il y a l'enfance et le jeu, l'émoi et le souvenir. En somme, il y a la dimension d'hétérotopie.

« L'enfance qui détermine les pratiques de l'espace développe ensuite ses effets, prolifère, inonde les espaces, privés et publics, en défait les surfaces lisibles, et crée dans la ville planifiée une ville "métaphorique" ou en déplacement [...]. » (de Certeau, 1990, p.198)

Dans cette lecture, nous qualifions le paysage engendré par la transgression « d'extraordinaire », car pleinement différent du paysage quotidien. À la limite du perceptible, car peu revendiqué, il est une des matérialités possibles du paysage urbain, généré par les appropriations insubordonnées de chacun.

Ce travail de recherche révèle la légitimité inattendue des pratiques transgressives du paysage urbain et leur nécessité dans la création d'un urbain qui prend en considération les diversités de ses habitants et les gestes des autres.

Si la ville impose son parcours, chacun est libre de se l'approprier par des ponctuations, des bifurcations qui emmènent à un nouvel habitat, un nouveau paysage dans lequel on associe d'autres éléments que la ville normée ne contient pas.

Si le paysage de la transgression est extraordinaire, c'est parce qu'il propose à l'endroit de sa familiarité, une dimension d'étrangeté où s'actualisent l'imprévisible et la corporéité.

Nous avons pu confirmer l'hypothèse d'un envers du paysage de l'urbain normé, visible en filigrane et perceptible selon les traces laissées et les temporalités empruntées.

Conclusion

Les indices du paysage de la transgression peuvent être appréhendés à condition de ne pas regarder la ville en plan, son expérience étant toujours plus forte que ses plans.

Le relevé de ces indices peut être envisagé comme un processus d'analyse de terrain dans un contexte de projet de paysage.

La deuxième hypothèse, selon laquelle l'appropriation transgressive, par son caractère exaltant des impressions et l'exagération des gestes du corps qui s'incarne dans le paysage est une voie possible d'observabilité de la vie sensible urbaine se révèle riche de sens. Transition entre les ambiances, recours à l'affect, déambulation choisie, activisme et subversion, valorisation du paysage ressource, détournement de la norme, urbanisme sur mesure sont autant de vertus générées par l'appropriation transgressive.

Plus ou moins outillée, l'appropriation par la transgression est une pratique d'interprétation nouvelle d'un paysage qu'on pensait entièrement balisé et normé.

Enfin, nous avons pu interroger et confirmer la troisième hypothèse énonçant que le recours à l'appropriation transgressive est démonstratif d'une volonté de déconstruire la vision unilatérale de la norme en édifiant un paysage unique et extra ordinaire.

En tant que sujet percevant et actant, l'engagement du corps dans un processus d'appropriation transgressive offre des prises nombreuses et diversifiées qui permettent d'ancrer des expériences uniques dans le paysage normé. Par la pratique d'appropriation transgressive, l'autonomie du lieu peut se retrouver, sans réintroduire un attachement exclusif au sol, et par là ramener la réalité d'un paysage urbain sur mesure compris comme un paysage complémentaire à celui du quotidien (normé) ayant en lui-même tout son sens.

Les concepteurs de la ville ont tendance à regarder depuis le haut, en image satellite et en plan. Le paysage évoqué dans cette lecture, s'il veut être perçu, demande de changer d'échelle pour percevoir son essence. Il n'est pas visible dans son épaisseur, mais par les indices qui lui sont associés, et il n'est palpable qu'en aiguisant son regard pour apprendre à voir, et s'il se peut, en l'éprouvant de tout son corps.

L'appropriation transgressive du paysage produit des formes et des traces, des cheminements et des espaces en filigranes qui peuvent être un point de départ pour soumettre un plan d'ensemble et produire l'espace urbain.

Après avoir rigoureusement mené cette recherche, c'est un paysage multisensoriel qui se révèle, ou imprévu, occasions et poésie ont leur place.

Paysage à part entière, avec ses entrées et ses sorties, ses imaginaires et ses réalités, ses affects et ses perceptions, le paysage de la transgression prend racine aux frontières traversées, s'exprime au-delà des limites et s'estompe dans le franchissement ultime de sa dernière frontière. Il disparaît dans l'espace normé, jusqu'à la prochaine fois où quelqu'un percevra son existence et y engagera son corps en tant que sauma pour atteindre le paysage de la transgression, ou l'intime relation à l'espace prend des proportions grandioses.

Le paysage de la transgression est dessiné par les gestes des autres, les langages secrets et les ballades cachées. Le geste paysagiste peut participer à son dessin.

Bibliographie

- B** Bercowitz, L. (1972). *Social psychology*. Londres, Scott Foresman & Co.
- Beauvois, J.-L. (1984). *La psychologie quotidienne*. Paris, PUF.
- Beauvois, J.-L., et Dubois, N. (1988). *The norm of internality in the explanation of psychological events*. *European Journal of Social Psychology*, 18, 299-316.
- Bourdieu, P. (1984). *Question de sociologie*. Paris, Minuit.
- Bataille, G. (1957). *L'Érotisme, Chapitre 1, « l'interdit et la transgression »*, *Œuvres Complètes*. Paris, Gallimard.
- Bataille, G. (1987). *L'Érotisme. Œuvres Complètes*. Paris, Gallimard.
- Burke, E. (1990). *Du sublime et du beau*. Paris, librairie philosophique J.Vrin.
- Baudry, P. (2003). *L'espace public du corps urbain*. In Baudry, P., & Paquot, T. (Eds.), *L'urbain et ses imaginaires*. Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- [En ligne] URL : <https://books.openedition.org/msha/9945?lang=fr> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.2885>
- Buyck, J. (2019). *Marcher le paysage : le projet comme écologie de l'attention*. Les Cahiers du développement urbain durable, Observatoire universitaire de la Ville et du Développement durable, Paysage, urbanisme, projet : interfaces et médiations, pp.103-126. URBIA.
- [En ligne] URL: <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02474966/file/BUYCK%20URBIA%20avec%20images.pdf> ; DOI: <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02474966>
- Becker, Howard S. (1985). *Outsiders: Études de sociologie de la déviance*. Paris, Métailié.
- Bailly, E. (2016). *Franges intra-urbaines à l'épreuve des projets de paysage*. *Projets de paysage*. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace, (13).
- [En ligne] URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/_franges_intra_urbaines_l_preuve_des_projets_de_paysage
- C** Carrozza, M-L. (1996). *Paysage urbain : matérialité et représentation*. Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques (17)
- [En ligne] URL: <http://journals.openedition.org/ccrh/2600> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/ccrh.2600>
- Cialdini, R-B. (1984). *Influence et manipulation*, Paris, First.
- Chemineau, J-P. (2018). *Penser le passage et la transgression à partir des marges sociales avec Deleuze et Guattari, Passage(s) et Transgression(s)*. Journée des doctorant.e.s 2018 de l'ED 31 «Pratiques et théories du sens», Saint-Denis, France. [En ligne] URL: <https://hal-univ-paris8.archives-ouvertes.fr/hal-03284710>
- Clément, G. (2004). *Manifeste du Tiers paysage*. Paris, Sujet/Objet.
- Clément, G., & Tortosa, G. (1999). *Jardin planétaire*. Paris, Editions Jean-Michel Place.
- Cabanes J-L.(1990). *Les philosophes éclectiques et les doctrines esthétiques de Burke et de Kant : le sentiment du sublime*. *Littératures* 23, automne 1990. pp. 135-141.
- [En ligne] URL: www.persee.fr/doc/litts_0563-9751_1990_num_23_1_1527 ; DOI: <https://doi.org/10.3406/litts.1990.1527>
- D** Dubois, N. (2003). *A sociocognitive approach to social norms*. Londres, Routledge.
- Dalbaere, D. (2011). *La fabrique de l'espace public, paysage et démocratie*. Paris, Ellipses.
- Deleuze, G. (2004). *Foucault*. Paris: Éditions de Minuit.
- De Certeau, M. (1974). *La Culture au pluriel*. Paris, Union Générale d'Éditions.
- De Certeau, M. (1990). *L'invention du quotidien, I. Arts de faire*. Paris, Gallimard.
- E** Estellon, V. (2005). *Éloge de la transgression: Transgressions, folies du vivre ? De la marche vers l'envol*. *Champ psychosomatique*, 38, 149-166.
- [En ligne] URL: <https://www.cairn.info/revue-champ-psycho-somatique-2005-2-page-149.htm> ; DOI: <https://doi.org/10.3917/cpsy.038.014>

Bibliographie

- F** Foucault, M.(2004). *Des espaces autres* . Empan, 54(2), 12.
[En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3917/empa.054.0012>
- Foucault, M.(1984). *Le Courage de la vérité . Le gouvernement de soi et des autres*. Paris, Gallimard.
- Foucault, M.(1986). *La pensée du dehors*. Montpellier, Fata Morgana.
- Foucault, M.(2001). *Dits et écrits II, 1975–1984*. Édition publiée sous la direction de Daniel Defert et François Ewald avec la collaboration de Jacques Lagrange. Paris, Gallimard.
- G** Goffman, E. (2013). *Comment se conduire dans les lieux publics. Notes sur l'organisation sociale des rassemblements*. Paris, Economica.
- Gibson, J-J. (2014). *Approche écologique de la perception visuelle*. Paris, Dehors Eds.
- Germon, O.(2016). *Les Ambiances au prisme des Somatiques*. Dialogue entre théories et pratiques. Proceedings of 3rd International Congress on Ambiances. Volos, Grèce, p. 641 - 646.
[En ligne] URL: <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01404365>
- Gross, N. (2020). *Sur les hétérotopies de Michel Foucault*. Paris, Le Foucauldien, 6(1),10.
[En ligne] DOI: <http://doi.org/10.16995/lefou.72>
- H** Hanna, T. (1995). *What Is Somatics? D.H. Bone, Breath and Gesture*. Berkeley, North Atlantic Books.
- Heidegger, M (1958) *Bâtir habiter penser, Essais et conférences*. Paris, Gallimard.
- Héraud V. (2012). *Effet de mode et jeux de reflets, le miroir d'eau : l'évolution de la place de l'eau dans les villes, son rôle médiatique et fédérateur, au travers d'un exemple de miroir d'eau, la nouvelle figure d'aménagement à la mode*. Mémoire d'étude en Architecture, aménagement de l'espace. Ensa Nantes.
[En ligne] DOI: <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01837108>
- L** Livet, P. (2012). *Normes sociales, normes morales, et modes de reconnaissance*. Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle, 45, 51-66. [En ligne] URL: <https://www.cairn.info/revue-les-sciences-de-l-education-pour-l-ere-nouvelle-2012-1-page-51.htm> ; DOI: <https://doi.org/10.3917/lisdle.451.0051>
- M** Manola, T., & Geisler, E. (2012). *Du paysage à l'ambiance : le paysage multisensoriel - Propositions théoriques pour une action urbaine sensible*. HAL-SHS- Sciences de l'Homme et de la Société.
[En ligne] URL: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00745926>
- Martínez Lorea, I. (2019). *Civisme et mesures disciplinaires dans l'espace public. De l'éloge de la marche urbaine à sa réglementation*. Espaces et sociétés, 179, 59-76.
[En ligne] URL: <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2019-4-page-59.htm> ; DOI: <https://doi.org/10.3917/esp.179.0059>
- Millard, E. (2006). *Qu'est-ce qu'une norme juridique ?*. Les Cahiers du Conseil constitutionnel, Dalloz, Conseil constitutionnel, , pp.59-62. [En ligne] URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00126527>

Bibliographie

- N** Norman, D-A. (1988). *The design of everyday things*. New-york, Basic Books.
- Nal, E. (2015). *Les hétérotopies, enjeux et rôles des espaces autres pour l'éducation et la formation*. Recherches & éducations.
[En ligne]. URL : <http://journals.openedition.org/rechercheseducations/2446> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rechercheseducations.2446>
- P** Perrin, S. (2010) *Norme d'internnalité et jugement social : influence des dimensions de lieu de causalité et de contrôle interne sur les processus d'attribution de valeur sociale*. Thèse de doctorat en Psychologie. Université Rennes 2; Université Européenne de Bretagne. Français. [En ligne] URL: <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00551611>
- Park R.E. (1915) *The city : Suggestions for the investigation of human behavior in the city environment*. American Journal of Sociology, volume 20, n°5, 577-612. New-york, AJS.
- Paquot, T et Lussault, M. (2012). *Introduction. Etymologies contrastées et appel au franchissement des limites*, Hermès, n° 63, Murs et frontières, Paris, CNRS Editions.
[En ligne] URL: <https://journals.openedition.org/lectures/9977#authors>
- S** Sampson, E.E. (1977). *Psychology and the American ideal*. Journal of Personality and Social Psychology, 35, 767-782. New-york, JPSP.
- Shin, J. (2013). *Une approche écosophique de l'espace urbain*. Sociétés, 119, 19-28. [En ligne] URL: <https://www.cairn.info/revue-societes-2013-1-page-19.htm> ; DOI: <https://doi.org/10.3917/soc.119.0019>
- Simmel, G. (1981). *Essai sur la sociologie des sens*. Sociologie et épistémologie. Paris, PUF.
- Simmel, G. (1989). *Philosophie de la modernité*. Paris, Payot.
- Simmel, G. (1999). *Sociologie. Études sur les formes de socialisation*. Paris, PUF (1908).
- T** Thomas, R. (2009). *Faire corps, prendre corps, donner corps aux ambiances urbaines*. Colloque international : Ambiencias Compartilhadas: cultura, corpo e linguagem. Ambiances en Partage: culture, corps et langage. Rio de Janeiro. [En ligne]. URL: https://www.researchgate.net/publication/255702981_Marcher_en_ville_Faire_corps_prendre_corps_donner_corps_aux_ambiances_urbaines ; DOI: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00596780>
- Y** Young I-M, (2000). *La justicia y la política de la diferencia*, Madrid, Cátedra.

ANNEXES

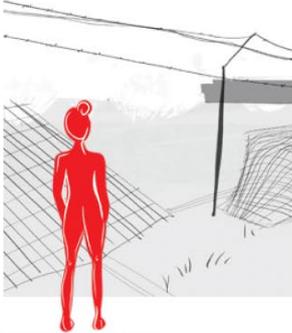
Annexe 1	Relevé iconographique des limites de l'espace urbain - quartier Bassins à flots	-88-
Annexe 2	Relevé iconographique des limites de l'espace urbain - quartier Bordeaux centre	-90-
Annexe 3	Identification de la limite caractéristique - quartier Bassins à flots	-91-
Annexe 4	Identification de la limite caractéristique - quartier Bordeaux centre	-92-
Annexe 5	Relevé des dispositifs de franchissement transgressif des limites et identification du dispositif caractéristique - quartier Bassins à flots	-93-
Annexe 6	Relevé des dispositifs de franchissement transgressif des limites et identification du dispositif caractéristique - quartier Bordeaux centre	-95-
Annexe 7	Relevé des stimuli déclencheurs caractéristiques de l'appropriation transgressive - quartier Bordeaux centre	-96-
Annexe 8	Relevé des stimuli déclencheurs caractéristiques de l'appropriation transgressive - quartier Bassins à flots	-97-
Annexe 9	Enquête : les motivations de l'appropriation transgressive - quartier Bordeaux centre	-98-
Annexe 10	Enquête : les motivations de l'appropriation transgressive - quartier Bassins à flots	-101-
Annexe 11	Relevé des variations de positions dans le franchissement transgressif et identification de la position transgressive caractéristique - quartier Bassins à flots	-102-
Annexe 12	Relevé des variations de positions dans le franchissement transgressif et identification de la position transgressive caractéristique - quartier Bassins à flots	-103-
Annexe 13	Enquête : le rapport au corps dans l'acte transgressif - quartier Bassins à flots	-104-
Annexe 14	Enquête : le rapport au corps dans l'acte transgressif - quartier Bassins à flots	-105-
Annexe 15	Enquête : la perception du paysage transgressif - quartier Bassin à flots	-106-
Annexe 16	Enquête : la perception du paysage transgressif - quartier Bordeaux centre	-107-
Annexe 17	Relevé des perceptions du paysage au prisme de l'engagement corporel - à l'échelle des deux quartiers	-108-
Annexe 17 bis	Relevé des perceptions du paysage au prisme de l'engagement corporel - à l'échelle des deux quartiers	-110-
Annexe 17 ter	Relevé des perceptions du paysage au prisme de l'engagement corporel - à l'échelle des deux quartiers	-111-

ANNEXE 1

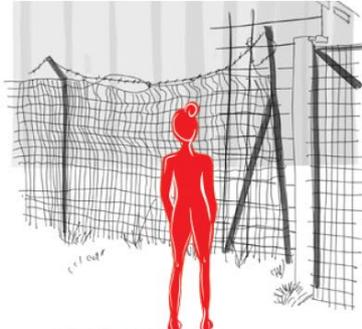
Relevé iconographique des limites de l'espace urbain - quartier Bassins à flots

Echelle de mesure: corps de genre féminin 1,70mètre

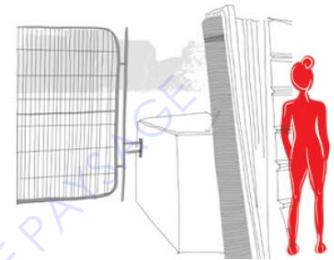
Localisation: coordonnées gps du lieu



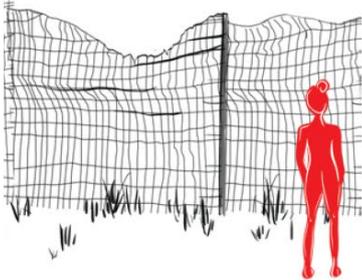
44.86895998245483
-0.5565376389872728



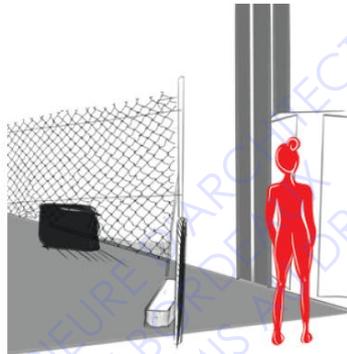
44.86895998245483
-0.5565376389872728



44.86895998245483
-0.5565376389872728



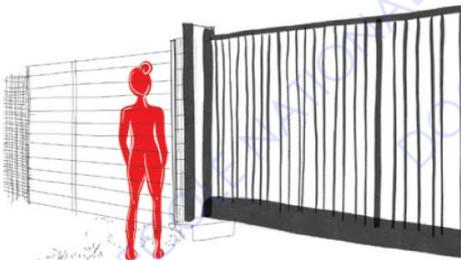
44.86895998245483
-0.5565376389872728



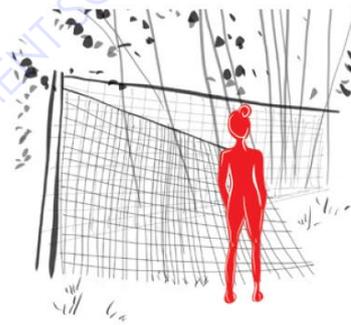
44.86895998245483
-0.5565376389872728



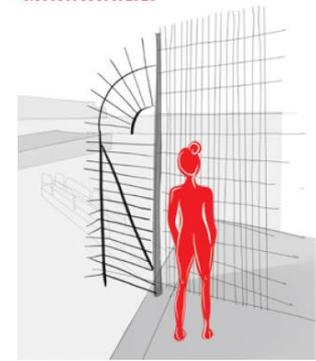
44.86895998245483
-0.5565376389872728



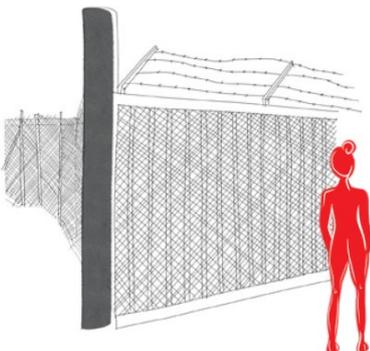
44.86895998245483
-0.5565376389872728



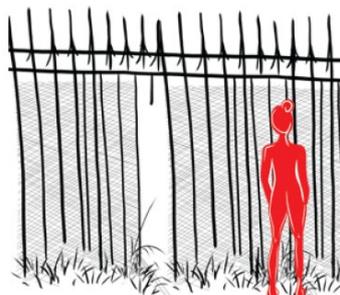
44.86895998245483
-0.5565376389872728



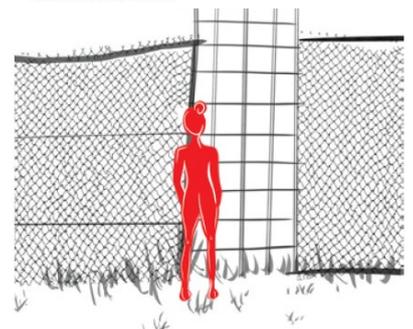
44.86895998245483
-0.5565376389872728



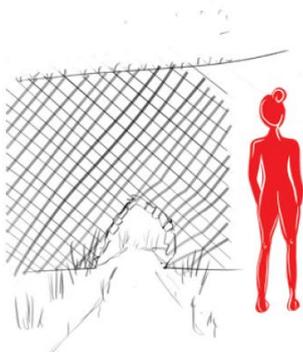
44.86895998245483
-0.5565376389872728



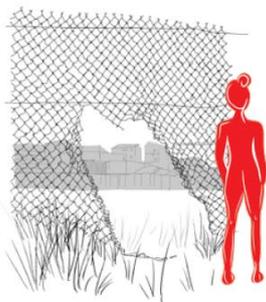
44.86895998245483
-0.5565376389872728



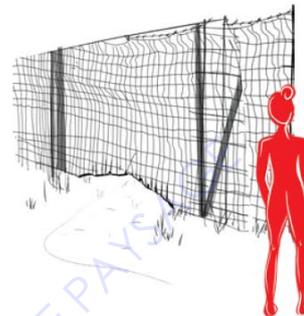
44.86895998245483
-0.5565376389872728



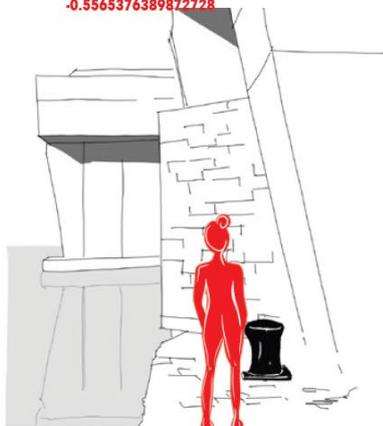
44.86895998245483
-0.5565376389872728



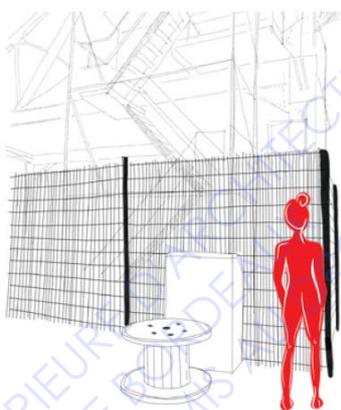
44.86895998245483
-0.5565376389872728



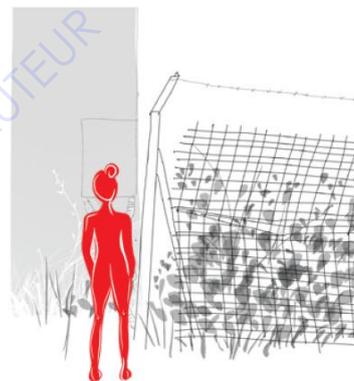
44.86895998245483
-0.5565376389872728



44.86895998245483
-0.5565376389872728



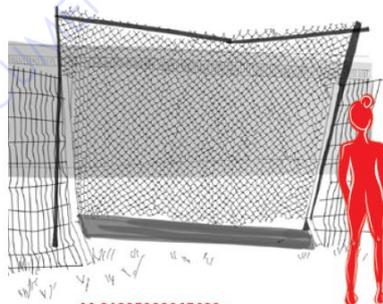
44.86895998245483
-0.5565376389872728



44.86895998245483
-0.5565376389872728



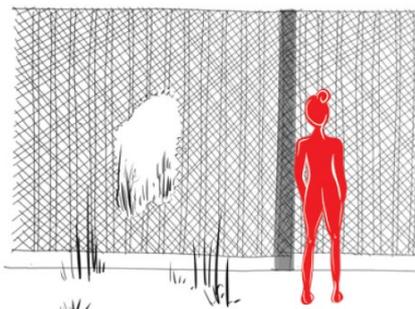
44.86895998245483
-0.5565376389872728



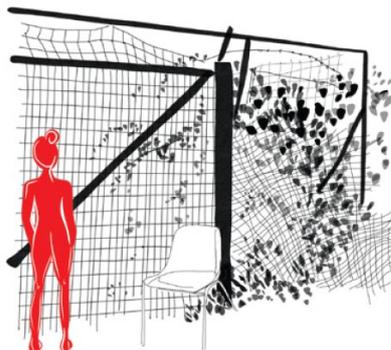
44.86895998245483
-0.5565376389872728



44.86895998245483
-0.5565376389872728



44.86895998245483
-0.5565376389872728



44.86895998245483
-0.5565376389872728



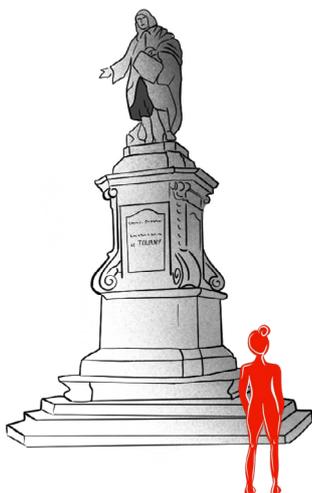
44.86895998245483
-0.5565376389872728

ANNEXE 2

Relevé iconographique des limites de l'espace urbain - quartier Bordeaux centre

Echelle de mesure: corps de genre féminin 1,70m.

Localisation: coordonnées gps du lieu



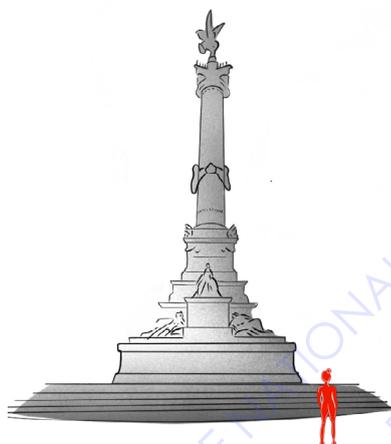
44.84511418833168,
-0.5779325724956874



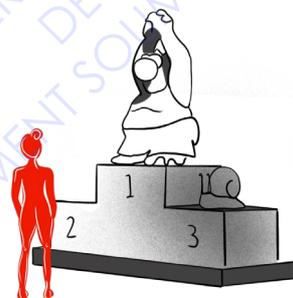
44.84070253463279,
-0.5720374144576252



44.83883291473293,
-0.5723890084373723



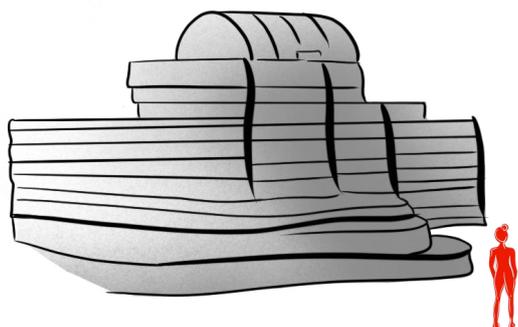
44.84543174540801,
-0.5748247209676712



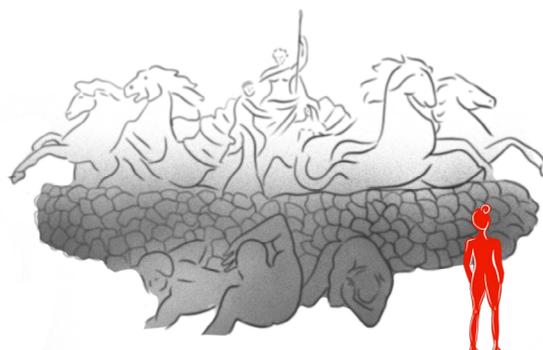
44.84514627508688,
-0.569851349460888



44.84148379864148,
-0.5700141581554159



44.83710856290492,
-0.5880660540304957

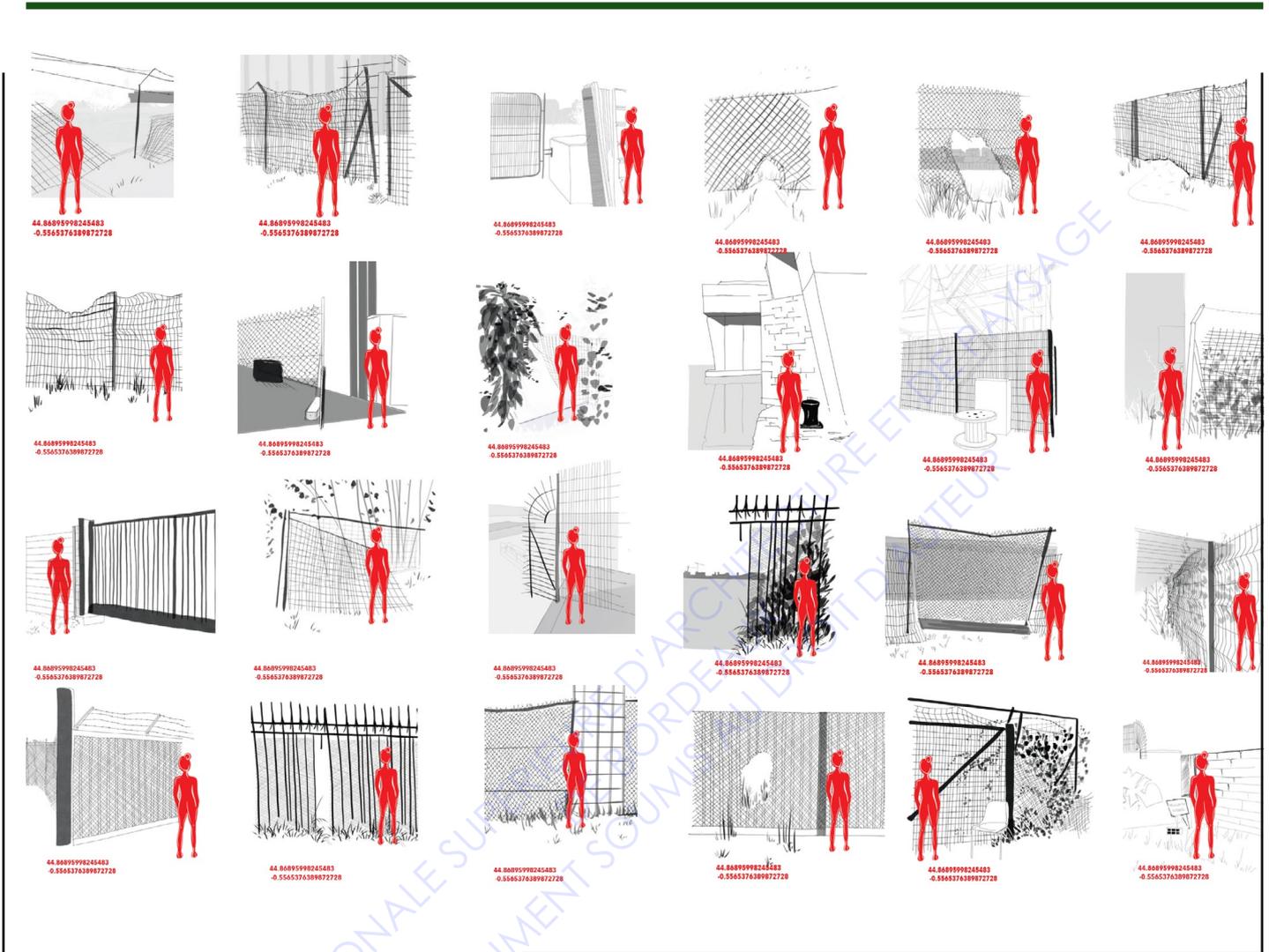


44.84543174540801,
-0.5748247209676712

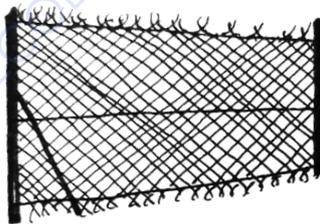
ANNEXE 3

identification de la limite caractéristique - quartier Bassins à flots

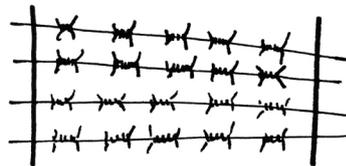
Identification de la typologie de limite caractéristique dans le quartier sur la base du relevé des limites



Grillage ancré



Barbelés



Grillage mobile



Dispositifs d'empêchement additionnels

ANNEXE 4

identification de la limite caractéristique - quartier Bordeaux centre

Identification de la typologie de limite caractéristique dans le quartier sur la base du relevé des limites

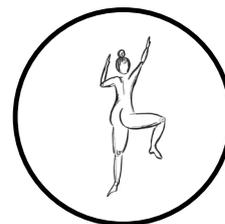
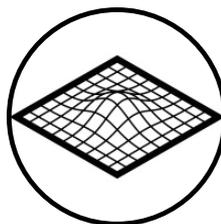


Affordance réelle

Normes de jugement

Volumes

Condition physique



Dispositifs d'empêchement additionnels

ANNEXE 5

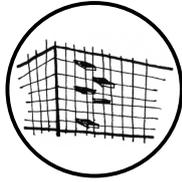
Relevé des dispositifs de franchissement transgressif des limites et identification du dispositif caractéristique - quartier Bassins à flots

Relevé photographique des passages transgressifs et des dispositifs de franchissement en surlignage rouge

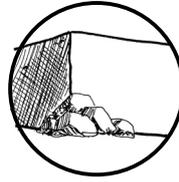
découpage prémédité



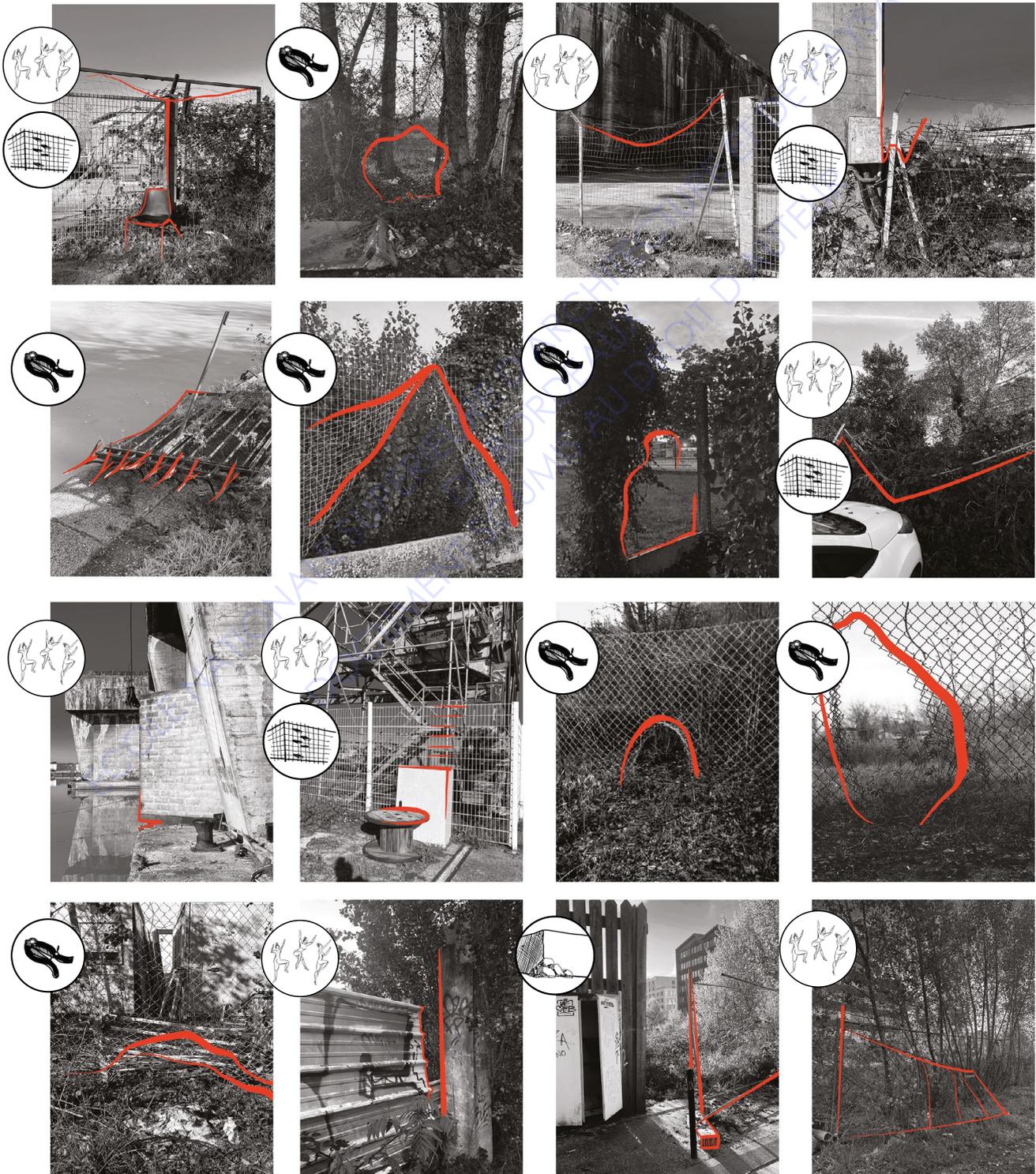
échelle improvisée

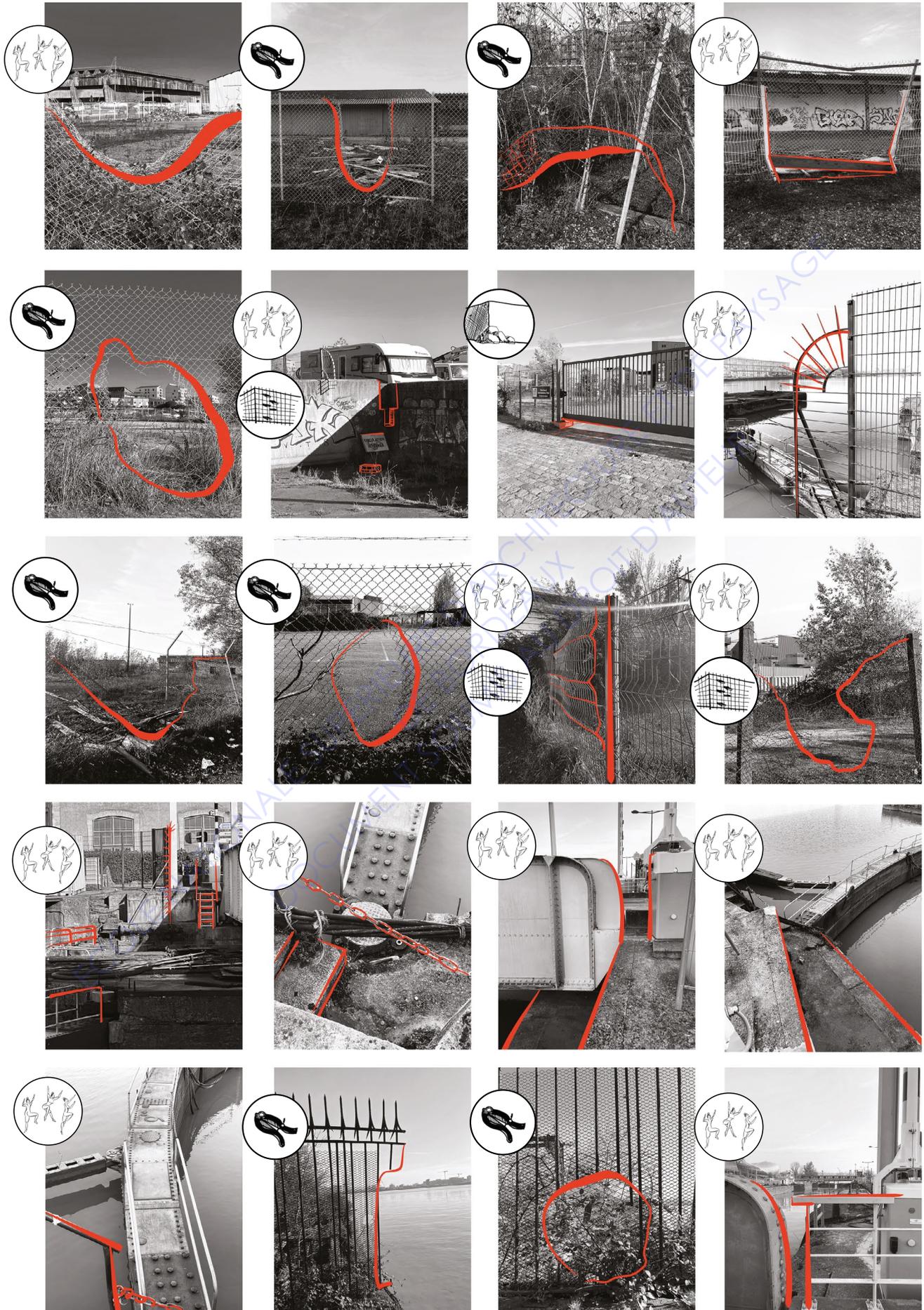


dispositifs spontanés d'aide



escalade spontanée





ANNEXE 6

Relevé des dispositifs de franchissement transgressif des limites et identification du dispositif caractéristique - quartier Bordeaux centre

Relevé iconographique des dispositifs de franchissement et identification du dispositif caractéristique en rouge



Mouvements de groupe



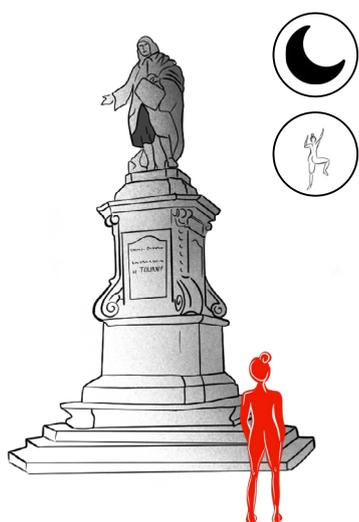
De nuit



Engagement corporel



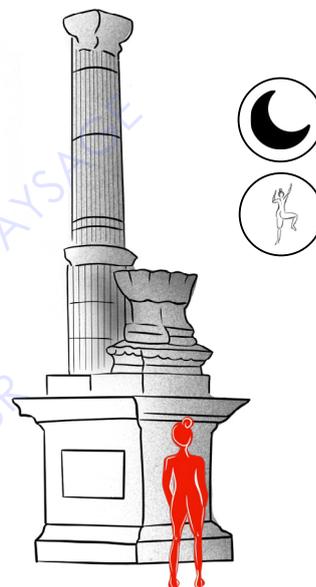
Haptique de l'eau



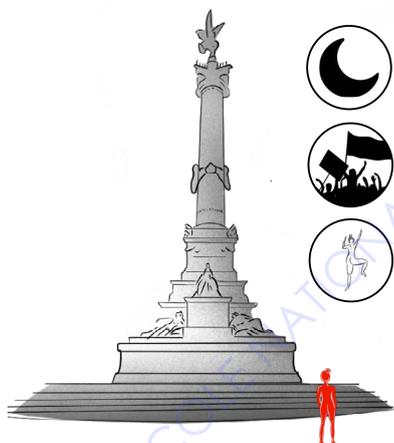
44.84511418833168,
-0.5779325724956874



44.84070253463279,
-0.5720374144576252



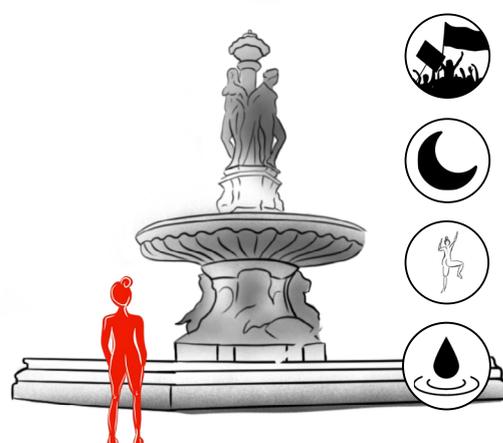
44.83883291473293,
-0.5723890084373723



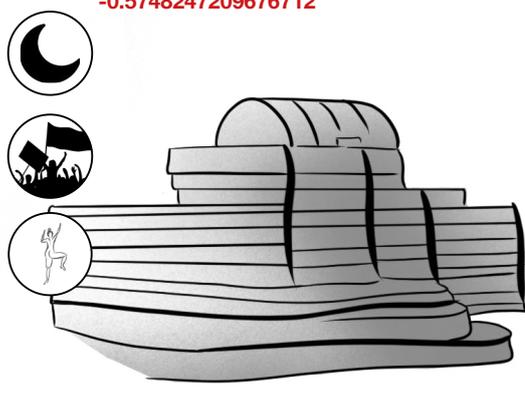
44.84543174540801,
-0.5748247209676712



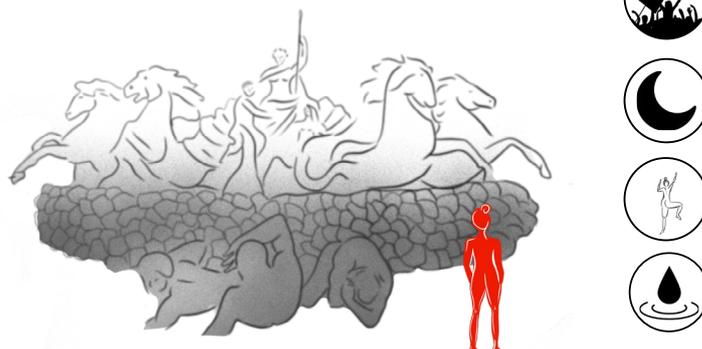
44.84514627508688,
-0.569851349460888



44.84148379864148,
-0.5700141581554159



44.83710856290492,
-0.5880660540304957



44.84543174540801,
-0.5748247209676712

ANNEXE 7

Relevé des stimuli déclencheurs caractéristiques de l'appropriation transgressive - quartier Bordeaux centre

analyse des éléments déclencheurs de l'espace et des stimuli associés



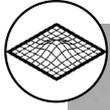
volumes, reliefs



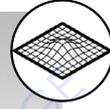
interface jouable



haptique de l'eau



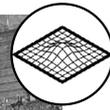
interface haptique/ parcours
répétitif



élément belvédère



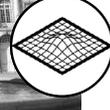
interface haptique



élément belvédère



élément jouable/haptique



élément belvédère/haptique



élément belvédère



élément jouable

ANNEXE 8

Relevé des stimuli déclencheurs caractéristiques de l'appropriation transgressive - quartier Bassins à flots

analyse des éléments déclencheurs de l'espace et des stimuli associés



eyecatcher



découverte



déambulation
spontanée



entrées dissuadées



végétation spontanée



entrées cloisonnées



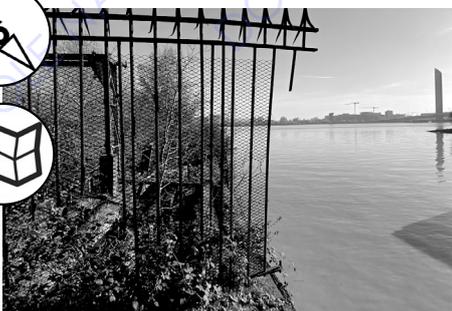
passages créés



élément belvédère



éléments d'architecture



continuités fermées (ici la berge)



sentiers spontanés



accès à l'eau



lieux abandonnés fermés

ANNEXE 9

Enquête : les motivations de l'appropriation transgressive - quartier Bordeaux centre

enquête sous la forme de micros-trottoirs libres

Date : 30 octobre 2021

Temporalités: 19h00/21h00 et 23h00/2h00

Individus interrogés : 8

Tranche d'âge : 25 - 35

Méthodologie : entretiens libres sur la base de deux questions directives pour amorcer la discussion. Les deux questions n'ont pas de caractère incitatif de réponse, elles sont ouvertes et laissent libre court à la parole de l'individu questionné. Il s'agissait de prendre en compte l'aspect secret de la transgression, ce qui rarifie les rencontres.

Contexte : Enquête menée le samedi 30 octobre, jour d'Halloween volontairement choisi dans l'objectif d'assurer une plus grande possibilité d'interroger des individus sur une temporalité nocturne

Mots clés : hauteur / tranquillité / nuit / grimper / perché / dominer / conquête / secret / baignade / envie

Stimulis : l'haptique / l'épreuve / l'interdit / la transformation / le volume / la hauteur

Avez vous déjà utilisé les éléments de l'espace (fontaines, statues, blancs et autres) d'une manière différente de leur usage normal?

Éléments identifiés lors des discours:

- la fontaine des trois grâces, place de la Bourse
- la fontaine des Girondins, place des Quinconces
- le monument aux Girondins, place des Quinconces
- l'exposition «le chat déambule», de Geluck, quais
- le parvis du Grand Théâtre, place de la Comédie
- la fontaine du Parlement, place du Parlement
- le monument Camille Julian, place Camille Julian
- la statue du Marquis de Tourny, place Tourny
- l'esplannade de Meriadeck

Qu'elles ont été vos interactions avec ces éléments?

à propos de la fontaine des Girondin et du monument aux Girondins

« On prend de la hauteur, on s'isole, c'est posé et personne ne vient nous embêter. »

(Abdel, entretien du 30 octobre 2021)

« c'est comme un manège je sais pas c'est impressionnant d'être dessus. Puis c'est grand et complexe donc on a moins de scrupules à grimper dessus. »

(Léo, entretien du 30 octobre 2021)

« C'est trop bien comme lieu on y vient souvent, c'est atypique et t'es tranquille généralement. »

(Éva, entretien du 30 octobre 2021)

« L'été je m'y suis baigné plein de fois, il fait trop chaud j'ai un appart plein sud j'en profite »

(Hugo, entretien du 30 octobre 2021)

à propos de la fontaine des trois grâces, place de la Bourse

« La coupe du monde c'était fou on était une vingtaine en haut, depuis on y grimpe régulièrement quand on sort (...) je sais pas c'est sympa, tu domines et t'as l'impression de faire un truc unique. Le lendemain matin tu repasses devant et tu te dis que la veille t'étais tout en haut, ya un coté conquérant secret. »

(Amir, entretien du 30 octobre 2021)

« Elle donne envie d'y grimper parce que finalement elle n'est pas si imposante, elle a des formes cool à l'échelle humaine, tu te hisses et tu grimpes c'est aussi simple que ça. C'est cool quand elle est teintée de rose aussi. »

(Tess, entretien du 30 octobre 2021)

à propos du parvis du Grand Théâtre, place de la Comédie

« c'est notre scène, la nuit on n'embête personne. C'est cool c'est comme un kiosque »

(Salma, entretien du 30 octobre 2021).

« On invite nos potes à venir en battle de danse ici, pas besoin d'un vrai lieu, on le transforme en scène et le spectacle commence, regarde-t-il y à plein de monde! »

(Driss, entretien du 30 octobre 2021)

à propos de l'esplanade de Mériadeck

« c'est dommage parce qu'autour y'a plein d'immeubles sans jardins, là ça donne hyper envie de sy baigner. C'est propre et on dirait presque qu'il y a un liner de piscine. Je trouve ça hyper dommage d'interdire, l'été c'est dur de résister quand on passe devant. »

(Hugo, entretien du 30 octobre 2021)

« Je ne m'y suis jamais baigné, mais je sais que les soirs l'été j'ai des potes qui viennent et qui en profitent. C'est cool au moins ça sert à quelque chose »

(Abdel, entretien du 30 octobre 2021).

à propos de l'exposition «le chat déambule», quais rive gauche

« La journée j'ai vu des enfants y grimper, mais bon pour un adulte ça craint donc j'en ai profité de nuit. Je me pose généralement et c'est déjà très cool comme ça. »

(Léo, entretien du 30 octobre 2021)

« Ça anime un peu l'espace, c'est comme des jeux en plus il y en a jusque là bas et ça c'est très cool. »

(Éva, entretien du 30 octobre 2021)

« C'est un parcours entier c'est hyper cool »

(Hugo, entretien du 30 octobre 2021)

à propos de la fontaine du Parlement, place du Parlement

« Les soirs d'été quand il fait chaud, c'est plus caché que la fontaine de la Bourse ou sinon pour la coupe du monde, là c'était fou. Mais globalement dès qu'il y a de l'eau l'été tu peux être sûre de croiser quelqu'un qui s'y trempe, mais le soir plutôt, la journée c'est les enfants »

(Léo, entretien du 30 octobre 2021)

« Oui le soir on y passe après les soirées et y'a toujours quelques personnes qui zones autour, certains y sont perchés »

(Tess, entretien du 30 octobre 2021)

à propos du monument Camille Julian

« Lui parfois même en journée y'a les enfants dessus, mais jamais tout en haut. Il est particulièrement cool celui-ci parce qu'il à un forme vraiment cool, et quand t'es en haut tu dois être vraiment le roi »

(Amir, entretien du 30 octobre 2021)

« Jamais testé mais vraiment ça donne envie, faut se faire la courte échelle. Je sais qu'un ami à une photo ou il est perché, je pense qu'il à pas galérer car la nuit y'a peu de monde t'es à l'abris des regards »

(Eva, entretien du 30 octobre 2021)

« Je ne sais pas c'est un peu comme des challenges, on à grimpé à peu près sur tous les monuments du centre, y'en à pas des masses donc ça rend le truc un peu privilégié. En gros le soir on déambule, et dès qu'on voit un truc ou c'est cool de grimper on y va. C'est un peu irrésistible »

(Abdel, entretien du 30 octobre 2021).

ANNEXE 10

Enquête : les motivations de l'appropriation transgressive - quartier Bassins à flots

enquête sous la forme de micros-trottoirs libres

Date : 23 octobre 2021

Temporalités: 12h00/15h00 et 19h00/22h00

Individus interrogés : 7

Tranche d'âge : 25 - 55

Méthodologie : *entretiens libres sur la base d'une question directive pour amorcer la discussion.*

Contexte : Enquête menée un samedi de beau temps, sur deux temporalités favorisant les chances de croiser des promeneurs, 7 personnes ont pu être rencontrées, donc 3 en terrain transgressif. Il s'agissait de prendre en compte l'aspect secret de la transgression, ce qui rarifie les rencontres.

Mots clés : hauteur / tranquillité / nuit / grimper / perché / dominer / conquête / secret / baignade / envie

Stimulis : l'haptique / l'épreuve / l'interdit / la transformation / le volume / la hauteur

«qu'est-ce qui vous a incité à franchir le grillage ?

«La première fois, je me suis aventurée ici pour voir s'il y avait moyen de monter sur le haut de la base sous-marine, je sais que mon père y allait à l'époque»

(Philippe, entretien du 23 octobre 2021)

«J'ai aperçu les carcasses de bateaux et les hangars en ruines, je trouve ça chouette d'avoir ça au milieu de la ville et je trouve ça dommage de s'en priver alors j'y vais»

(Agnès, entretien du 23 octobre 2021)

«J'ai un copain qui habite sur l'une des péniches, et derrière le grillage là ya un terrain pour le skate que pour nous»

(Théo, entretien du 23 octobre 2021)

«Quand je passais dans la rue, j'apercevais les silhouettes des constructions, sûrement des mécaniques industrielles. Il y a un côté films de Miyazaki, post industrie avec la nature qui reprend ses droits c'est génial.

C'est l'aventure!»

(Baptiste, entretien du 23 octobre 2021)

«J'explore tout le temps, j'aime connaître l'endroit ou je vis dans ses moindres recoins. Là il faut dire qu'il y en a des recoins, un peu comme une chasse au trésor on ne sait pas sur quoi on va tomber, il y a une atmosphère particulière. On la ressent depuis la rue, et comme il y a des entrées, on y entre pour se balader!»

(Stéphanie, entretien du 23 octobre 2021)

«Le côté secret, on voit que derrière il y a des vestiges et c'est assez génial de les découvrir en se baladant. On est le seul, enfin c'est l'impression qu'on a puisque vous êtes là vous aussi. Je préfère me balader ici plutôt que dans les parcs bondés (...) Je me retrouve avec moi-même.»

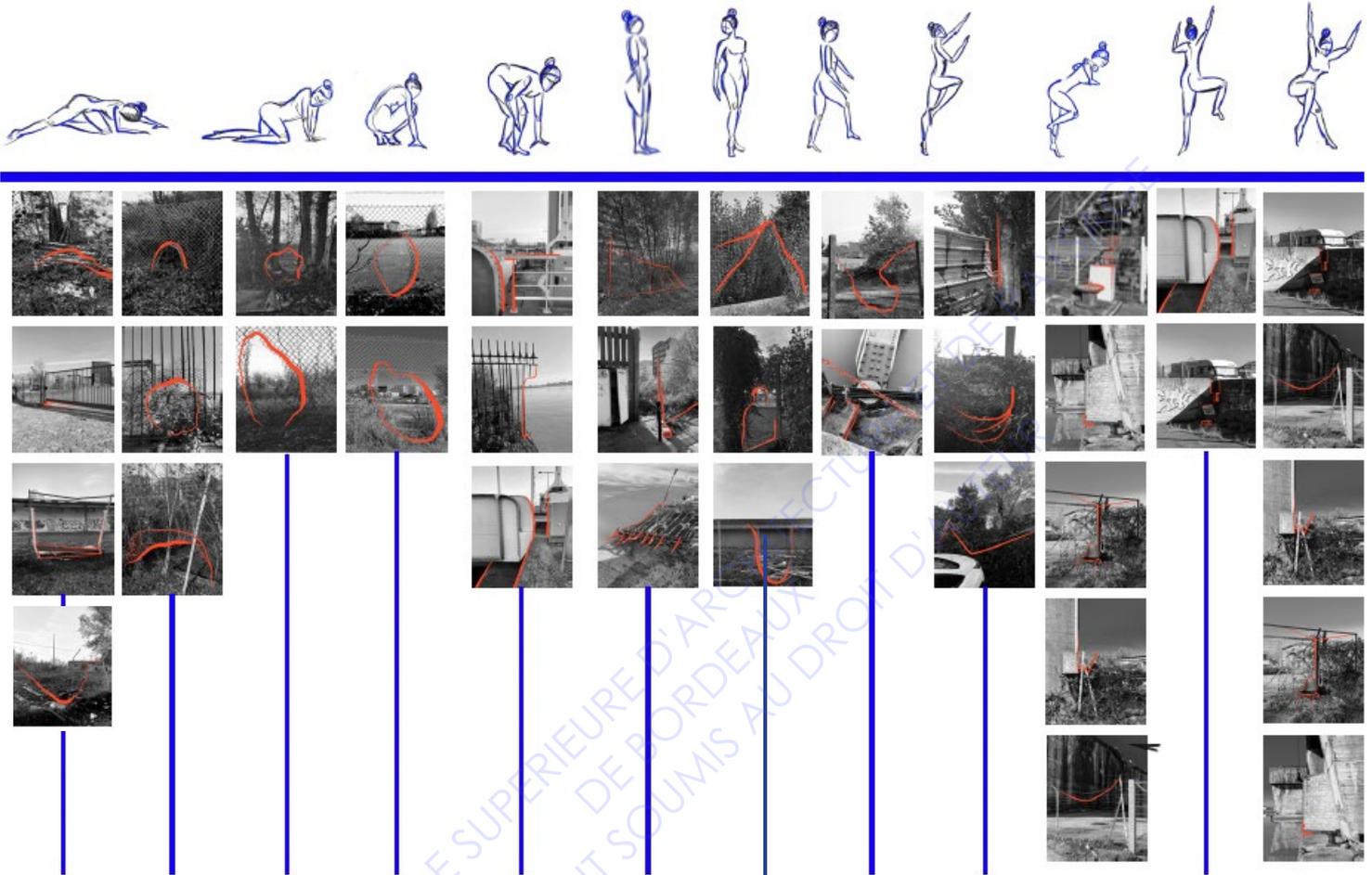
(Louis, entretien du 23 octobre 2021)

«On vient taguer ici, c'est cool, car ça marche plutôt pas mal sur instagram notamment, car depuis la route on peut voir nos œuvres sans vraiment comprendre comment les atteindre»

(Samy, entretien du 23 octobre 2021).

ANNEXE 11

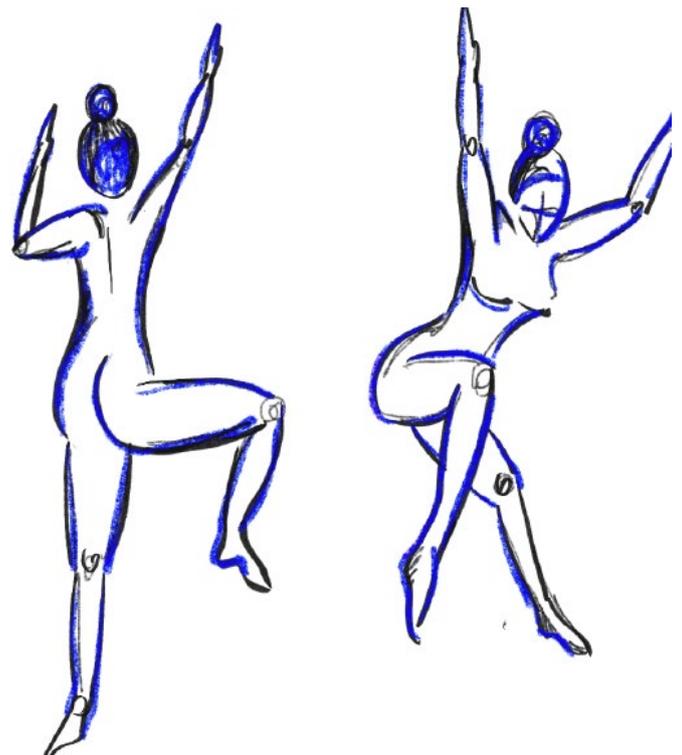
Relevé des variations de positions dans le franchissement transgressif et identification de la position transgressive caractéristique - quartier Bassins à flots sur la base des limites transgressées



A l'échelle de trente-six passages transgressifs empruntés, c'est la position d'escalade qui prédomine.

La limite principale du quartier étant le grillage, plusieurs typologies dispositifs de franchissement peuvent être mises en place, induisant chacune une position spécifique. Le panel de variation de position est riche et conséquent. La position qui prévaut sur les autres est celle de l'escalade.

Cette position aux antipodes de la norme induit un engagement corporel et psychique important, le corps est mis à l'épreuve, ce qui participe à accentuer la notion de norme et de marge.



ANNEXE 12

Relevé des variations de positions dans le franchissement transgressif et Identification de la position transgressive caractéristique - quartier Bordeaux centre

sur la base des limites transgressées



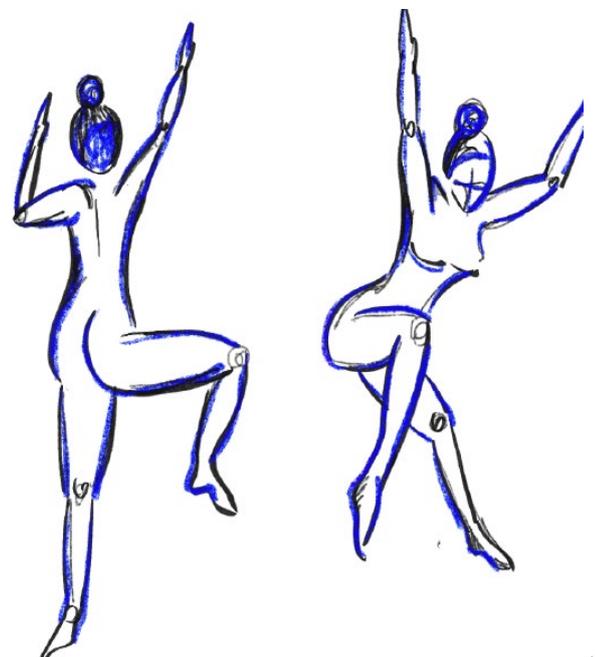
A l'échelle de neuf passages transgressifs étudiés, c'est la position d'escalade qui prédomine. La typologie spatiale de Bordeaux centre influence les possibilités d'engagement corporel. L'identification de la limite principale étant l'affordance des composantes, le dépassement de cette limite se manifeste davantage en position d'escalade.

L'espace public fait de places, rues et parvis, les aspérités résultent en toute composante volumineuse qui sortent du socle. Statues et fontaine sont les prises principales, étant en volume et en hauteur, c'est la position d'escalade qui ressort.

Dans ce contexte urbain, cette position prend un sens particulièrement revendiquant et transgressif, puisqu'aucune possibilité ne permet de se cacher.

L'escalade se fait à découvert, dans l'ombre de la nuit ou au jour pour les plus téméraires.

L'organisation spatiale justifie l'exclusivité de cette position, le centre-ville ne présentant que peu de possibilités d'engagement corporel si ce n'est la prise de hauteur.



ANNEXE 13

Enquête : le rapport au corps dans l'acte transgressif - quartier Bassins à flots

enquête sous la forme de micros-trottoirs libres

Date : 30 octobre 2021

Temporalités: 19h00/21h00 et 23h00/2h00

Individus interrogés : 8

Tranche d'âge : 25 - 35

Méthodologie : entretiens libres sur la base d'une question directive. Echange libre ensuite, toujours orientés sur le sujet de départ.

Contexte : Enquête menée le samedi 23 octobre, un samedi, afin de croiser le plus de personnes possible.

Mots clés : épreuve / toucher / outil / blessure / contact / hauteur / escalader / sport

Quel rapport au corps avez vous lorsque vous êtes dans un engagement corporel transgressif ? Quelles sensations, quelles différences avec votre corps en position normée ?

« Je dirais que c'est ton outil premier, c'est sur lui que repose ton objectif de ballade. Tu le mobilise pour atteindre les lieux que tu veux voir, tu dois y prêter attention et ne pas te faire mal aussi car il y a pas mal d'obstacle dans le quartier »

(Philippe, entretien du 23 octobre 2021)

« Une mise à l'épreuve peut être? Déjà parce qu'il faut oser emprunter les entrées, et aussi parce qu'elles ne sont pas toutes facilement traversables! on doit se baisser et oser s'appuyer sur les éléments alentours, ce que je ne fais pas vraiment habituellement car je n'en ai pas la nécessité »

(Agnès, entretien du 23 octobre 2021)

« La différence c'est surtout ce qu'on va toucher, oser poser un genou au sol, les deux mains ou le corps entier si il faut ramper comme là bas pour accéder au terrain de skate »

(Théo, entretien du 23 octobre 2021)

« Le truc c'est que tout repose sur ton corps puisqu'il faut généralement escalader. Y'a certains endroits vers la base ou c'est vraiment sur les bras que ça repose! Faut vraiment puiser dans ses ressources! »

(Baptiste, entretien du 23 octobre 2021)

« Moi je me sens apaisée, donc c'est lié à mon corps aussi, mes sentiments intérieurs qui sont plus calmes car loin du brouhaha. »

(Stéphanie, entretien du 23 octobre 2021)

« Je pourrais aussi mentionner le lacher prise, parce que souvent les entrées sont un peu crades, enfin c'est souvent étroit et tu vas forcément de tacher ou toucher des trucs pas très net. Donc généralement je me détache et je me dis que je rentrerais crado comme après une séance de sport! »

(Louis, entretien du 23 octobre 2021)

« Moi je tag donc forcément je grimpe et j'essaie d'accéder aux point hauts pour que mon dessin puisse se voir de loin, donc c'est mon corps qui me permet ça car j'ai pas toujours mon escabot à portée de main. »

(Samy, entretien du 23 octobre 2021).

ANNEXE 14

Enquête : le rapport au corps dans l'acte transgressif - quartier Bordeaux centre

enquête sous la forme de micros-trottoirs libres

Date : 30 octobre 2021

Temporalités: 19h00/21h00 et 23h00/2h00

Individus interrogés : 8

Tranche d'âge : 25 - 35

Méthodologie : entretiens libres sur la base d'une question directive. Echange libre ensuite, toujours orientés sur le sujet de départ.

Contexte : Enquête menée le samedi 30 octobre, jour d'Halloween volontairement choisi dans l'objectif d'assurer une plus grande possibilité d'interroger des individus sur une temporalité nocturne

Mots clés : secret / toucher / nuit / escalader / épreuve / challenge / cacher / puissance / sensations

Quel rapport au corps avez vous lorsque vous êtes dans un engagement corporel transgressif ? Quelles sensations, quelles différences avec votre corps en position normée ?

« Déjà on doit se cacher, le corps ne peut plus être plainement visible dans l'espace, il doit se cacher et devenir plus petit »

(Abdel, entretien du 30 octobre 2021)

« C'est physique et ça challenge en même temps, moi en tant que fille je me challenge pour arriver à suivre mes amis mecs, et atteindre le haut comme eux. »

(Éva, entretien du 30 octobre 2021)

« Les mains surtout, elles touchent alors que généralement elles sont dans mes poches et que je touche avec les yeux en journée »

(Léo, entretien du 30 octobre 2021)

« Toucher déjà, c'est différent car tu oses toucher tout, avec tes mains et avec le reste de ton corps. Ensuite la vue aussi, tu vois différemment, tu entends aussi différemment car il y a une ambiance particulière la nuit. Et t'as tout ton corps en alerte finalement »

(Hugo, entretien du 30 octobre 2021)

« C'est du sport clairement, ça dépend où tu vas mais tu vas forcément devoir escalader non? et puis la nuit on te voit moins. Tu arrêtes de bouger et tu passes presque inaperçu »

« C'est l'adrénaline! pour moi c'est plutôt à l'intérieur que ça se passe, y'a une sensation particulière de peur et d'excitation. »

(Louis, entretien du 23 octobre 2021)

« Une sensation de puissance peut être, ça peut paraître idiot mais quand tu t'engage dans de l'escalade, surtout quand c'est potentiellement interdit, tu te sens vainqueur, t'es fier de toi et de ton corps du coup »

(Amir, entretien du 30 octobre 2021)

« Comme vivre dans une réalité parallèle peut être? dans le sens où on fait quelque chose qu'on ne fait pas de jour, et ça passe par toucher, marcher sur des objets qui ne sont pas fait pour »

(Tess, entretien du 30 octobre 2021)

ANNEXE 15

Enquête : la perception du paysage transgressif - quartier Bassin à flots

enquête sous la forme de micros-trottoirs libres

Date : 30 octobre 2021

Temporalités: 19h00/21h00 et 23h00/2h00

Individus interrogés : 8

Tranche d'âge : 25 - 35

Méthodologie : *entretiens libres sur la base d'une question directive. Echange libre ensuite, toujours orientés sur le sujet de départ.*

Contexte : Enquête menée le samedi 30 octobre, jour d'Halloween volontairement choisi dans l'objectif d'assurer une plus grande possibilité d'interroger des individus sur une temporalité nocturne

Mots clés : jeux / excitant / menaçant / ambiance / intime / intéressant / amusement / transformation

Est ce que vous percevez le paysage autour de vous d'une façon différente? Concernant les sensations, l'espace, la ville en générale même ?

« un coté mystique je dirais, un paysage inexploré ou alors fréquenté par quelques personnes dans le secret. L'ambiance change quand on entre dans les espace cloturés, on s'éloigne de la ville et même en terme sonore ça se ressent, on entend pas les memes choses ou alors on écoute differement peut être »

(Philippe, entretien du 23 octobre 2021)

« C'est plus sauvage, y'a plus de chances de découvrir quelques trésors, comme des vestiges ou de vieux bâtiments abandonnés. Il y a la mémoire aussi, on peut s'imaginer les lieux avant. En fait on peut s'imaginer les lieux tout simplement, il y a un coté nouveau monde un peu théâtral! »

(Agnès, entretien du 23 octobre 2021)

« c'est la découverte, parfois meme on fait un peu exprès de voir le paysage avec des yeux d'aventurier, on s' imagine des menaces. Comme quand tu jouais enfant, tu t'invente plein de trucs, là c'est un peu pareil. »

(Théo, entretien du 23 octobre 2021)

« C'est souvent des spots secret, donc le paysage aussi est secret, l'ambiance aussi. On a le sentiment que c'est un lieu qu'on est le seul a connaitre »

(Baptiste, entretien du 23 octobre 2021)

« Je pense que je fais plus attention au paysage autour de moi dans le sens ou jessaie de rester discrete et de ne pas deranger, donc je vais beaucoup regarder ce qui m'entoure, je marche doucement et j'observe beaucoup, plus que lorsque je suis dans la ville. »

(Stéphanie, entretien du 23 octobre 2021)

« Je fais beaucoup plus attention aux elements qui m'entourent, je suis plus vigilant donc je vais observer les grillages, les points qui ressortent, les bouts de bois, souvent il y à des obstacles donc je prete attention aux choses autour de moi. »

(Louis, entretien du 23 octobre 2021)

« Toujours en rapport avec le fait de tagger, je trouve que c'est un espace de liberté, ou je peux m'exprimer et je suis tranquille. Mais y'a tout un sentiment derriere, c'est un peu comme une mission alors j'analyse et je fais attention, je fais pas de bruit donc l'ambiance est speciale oui. »

(Samy, entretien du 23 octobre 2021).

ANNEXE 16

Enquête : la perception du paysage transgressif - quartier Bordeaux centre

enquête sous la forme de micros-trottoirs libres

Date : 30 octobre 2021

Temporalités: 19h00/21h00 et 23h00/2h00

Individus interrogés : 8

Tranche d'âge : 25 - 35

Méthodologie : entretiens libres sur la base d'une question directive. Echange libre ensuite, toujours orientés sur le sujet de départ.

Contexte : Enquête menée le samedi 30 octobre, jour d'Halloween volontairement choisi dans l'objectif d'assurer une plus grande possibilité d'interroger des individus sur une temporalité nocturne

Mots clés : jeux / excitant / menaçant / ambiance / intime / intéressant / amusement / transformation

Est ce que vous percevez le paysage autour de vous d'une façon différente? Concernant les sensations, l'espace, la ville en générale même ?

«Y'a moins de monde la nuit, donc forcément l'ambiance est différente, plus intime je crois. L'espace change car il devient accessible presque partout à condition d'être discret»

(Abdel, entretien du 30 octobre 2021)

«Le mieux c'est quand on est en hauteur, même si on a pas un panorama immense, c'est quand même hyper cool, comme dans une cabane dans les arbres on retombe un peu en enfance et on observe en cachette»

(Éva, entretien du 30 octobre 2021)

«Clairement l'espace est plus intéressant, on ne fait pas que marcher on peut bifurquer et s'autoriser plus de choses. Pour le paysage je pourrais dire que ça me fait penser aux jeux vidéos, tu vas partout ou ça te chante»

(Léo, entretien du 30 octobre 2021)

«Je m'amuse plus, alors que d'habitude je pourrais trouver ça ennuyant de zoner en ville. Surtout Bordeaux, c'est hyper propre et beau tu vois? par exemple Meriadec y'a quelque chose en plus, des recoins, des escaliers, c'est tarabiscoté donc plus intéressant je trouve!»

(Hugo, entretien du 30 octobre 2021)

«Une aire de jeux finalement parce que c'est excitant et que c'est amusant, donc je vois la ville plutôt comme ça!»

(Driss, entretien du 30 octobre 2021)

«L'adrénaline ça change la perception, dans le sens où tu vas t'autoriser des choses et en même temps tu cherches les endroits pour te cacher si jamais. Une sensation d'amusement je dirais.»

(Louis, entretien du 23 octobre 2021)

«Le paysage se transforme parce que tu peux oser plus de choses. Donc la ville tu la vois autrement, et tu ressens plus de choses, même de la peur parce que c'est menaçant quand tu grimpes et que tu sais que si tu te fais chopper tu peux te faire embêter»

(Amir, entretien du 30 octobre 2021)

«j'ai l'impression qu'il est à nous, on peut hurler et escalader partout, on se sent un peu le maître de la ville quand tu marches la nuit et que tu fais des choses interdites d'habitude»

(Tess, entretien du 30 octobre 2021)

ANNEXE 17

Relevé des perceptions du paysage au prisme de l'engagement corporel - à l'échelle des deux quartiers

analyse des sensations kinesthésiques et psychiques corrélées au rapport avec le paysage environnant

RAMPANT

Sensations corporelles

Position aux antipodes de la norme
Rapport intime au socle
Accepter la trace sur le corps
Lenteur du mouvement
Déambulation saccadée
Sens en alerte

Sensations psychiques

Rapport de soumission, vulnérabilité
Mise en danger
Epprouver la limite

Rapport au paysage

Changement d'échelle
Augmentation des éléments
Conquête discrète



ACGROUPI

Sensations corporelles

Prise de conscience du corps
Changement de point de vue
Lenteur du mouvement
Déambulation saccadée
Sens en alerte

Sensations psychiques

Rapport de soumission, vulnérabilité
Mise en danger
Epprouver la limite

Rapport au paysage

Changement d'échelle
Augmentation des éléments
Conquête discrète



QUATRE PATTES

Sensations corporelles

Rapport au socle accentué
Déplacement quadrupédique

Sensations psychiques

Rapport de soumission, vulnérabilité
Mise en danger
Epprouver la limite
Peurs plus ou moins conscientes

Rapport au paysage

Changement d'échelle
Augmentation des éléments
Conquête discrète

BAISSÉ

Sensations corporelles

déplacement quadrupédique
Position aux antipodes de la norme
Rapport intime au socle
Accepter la trace sur le corps
Lenteur du mouvement
Déambulation saccadée
Sens en alerte

Sensations psychiques

Rapport de soumission, vulnérabilité
Mise en danger
Epprouver la limite

Rapport au paysage

Changement d'échelle
Augmentation des éléments
Conquête discrète

DEBOUT

Sensations corporelles
Position bipède
Peu de membres sollicités
Le regard guide le corps

Sensations psychiques
Norme absolue de la position
Faible marginalité dans l'acte

Rapport au paysage
Rapport frontal habituel



GRIMPER

Sensations corporelles
S'engager lucidement dans l'action
Rapport vertical
Sens en alerte
Mise à l'épreuve remettre en cause l'équilibre
Prise en compte de l'échec

Sensations psychiques
Ambition de la réussite
Volonté de découverte
Peur plus ou moins consciente



ENJAMBER

Sensations corporelles
Variante faible de la position debout normée implique de regarder le socle.

Sensations psychiques
Faible variante de la position normée.

Rapport au paysage
Franchir les frontières minimales du paysage.



SE HISSER

Sensations corporelles
Toucher le socle
S'appuyer pour gravir

Sensations psychiques
Exprimer sa volonté
Déterminer un axe de déambulation

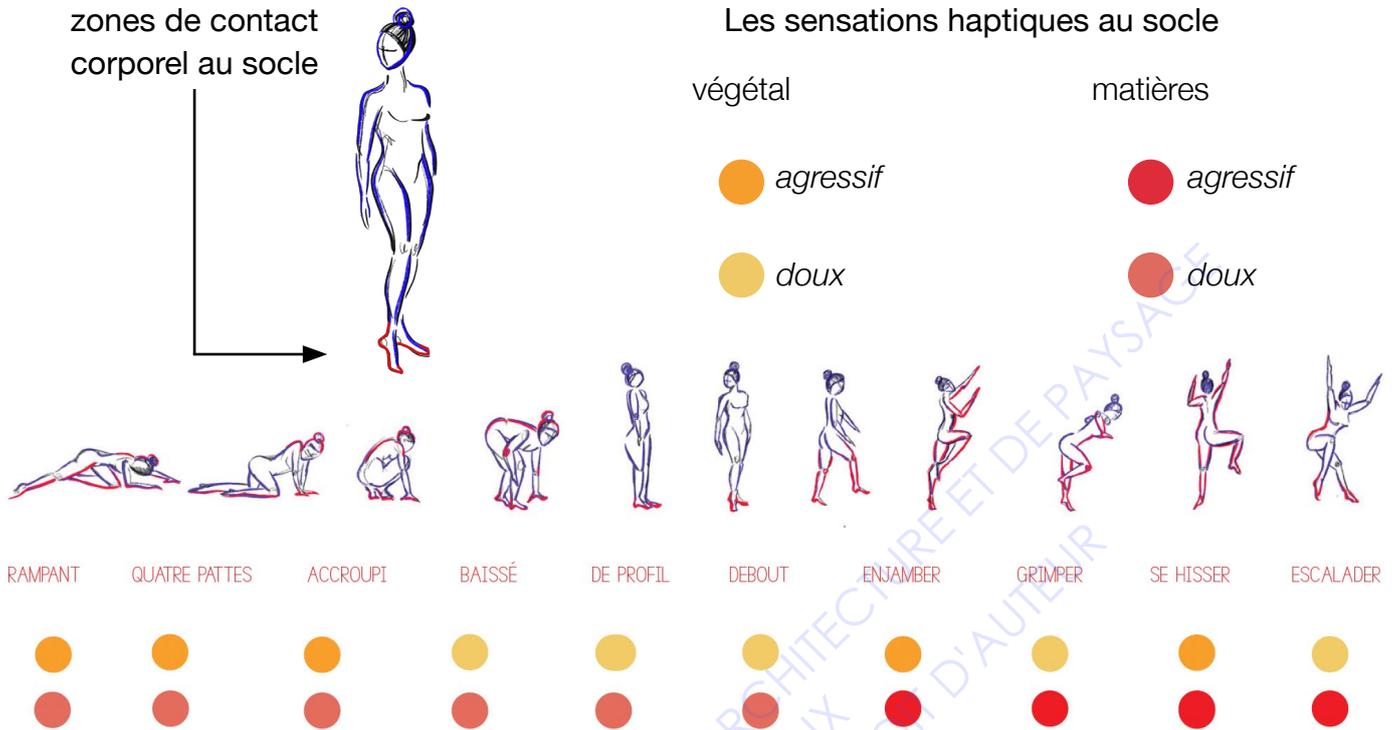
Rapport au paysage
Découverte d'un derrière
Expérimenter la matière du paysage



ANNEXE 17 BIS

Relevé des perceptions du paysage au prisme de l'engagement corporel - à l'échelle des deux quartiers

analyse des sensations haptiques au prisme de l'engagement corporel



LES VÉGÉTAUX

Agressif Ronces, Acacia, Cardère, Eleagnus, Ortie, Eglantier, Pyracantha, Datura, Chardon

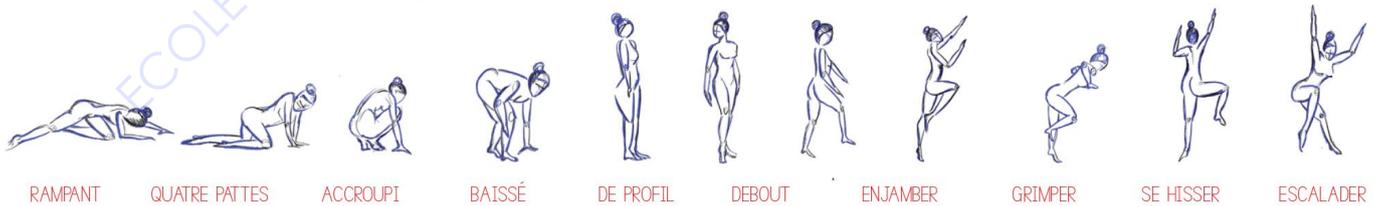
Doux Plantes rudérales non-épineuse, graminées, mousses et lichens

LES MATERIAUX

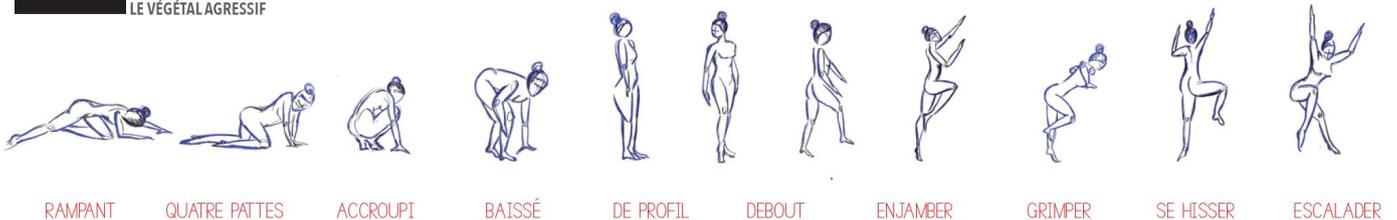
Agressif Barbelés, bois échardeux, pointes de grillage, gravier, clous, ciment

Doux Bitume, pierre, métal, bois

Les sensations haptiques



LE VÉGÉTAL AGRESSIF



ANNEXE 17 TER

Relevé des perceptions du paysage au prisme de l'engagement corporel - à l'échelle des deux quartiers

relevé spontané des sensations kinesthésiques et psychiques lors des déambulations transgressives participatives

①
A découvert
Perspectives
Enjamber
Lumière
Dépêché
Discretion
Habitations
Passage
Se presser
Rempart
S'accrocher
Se salir

②
Se familiar
A découvert
Se cacher
Grimper
Silence
STOP
Revenir
En cachette
Dissimulation
Panneau
Trace

③
Accroupi
Visibilité
Traversée
Grimper
Discretion
Chute
Bitume
Raconte
Enjamber
Contourner
Silence
Buissons

④
L'air de rien
Attente
Surveiller
Descendre
Monter
Description
Stress
Revenir
Panneau
Eau
Tanger
Seul

⑤
Vertige
Casse
Stop
Danger
Contempler
Cacher
Tenter
Etrait
Cloisonné
lointain
soler
Peur

⑥
Solitude
Terre
Déchiré
Minuscule
Immensité
Seul au monde
Flânerie
Béton, Béton, Béton
Borbéliés
LA Haut?
Escalade
Chien
Traverse
Chaise
Allongé

⑦
Piste
Trace
Purplins
Grillage
Piste
Gens
Gawette
Usine
Blockhaus
Monter
Stop
Silence

⑧
Rouge
Temps
Avent
immerse
Droite
Usine
Voie ferrée
Facile
Rempart
Cacher
Tropisme

⑨
Escalade
fiche
Gens
Soleil
Herbes
Sonne
Bruit
Visites

⑩
Système
Eau
Bloqué
Découvrir
Eclat
Soleil
Raconte
pêche
LA grue
Escalade
Apogée

RÉSUMÉ

Ce travail personnel d'étude et de recherche en paysage est consacré aux appropriations transgressives de l'espace urbain au travers d'actes habitants insubordonnés, qui participent à façonner un paysage urbain sur mesure. Loin de l'organisation normée de l'espace urbain, l'auteure s'attache à définir et analyser le paysage transgressif en filigrane de la ville, à la limite du perceptible, car peu revendiqué, qui détermine les possibilités et les capacités d'invention de l'habitant pour vivre la ville autrement.

Au prisme du langage du corps en mouvement et des variations corporelles qu'induisent ces pratiques secrètes du paysage, l'auteure étudie le processus transgressif où s'actualisent l'imprévisible et la corporéité.

L'analyse des interrelations entre le corps et le socle, le paysage normé et le paysage transgressé, conduit l'auteure à s'interroger sur la création d'un paysage complémentaire engendré par ces pratiques individuelles de la ville.

Par le biais d'une méthodologie d'analyse d'observation participante à l'échelle de deux quartiers de la métropole de Bordeaux, l'auteure démontre les vertus d'une prise en compte des indices d'appropriation transgressive au regard de la pratique projectuelle du paysagiste.

Ce protocole de recherche lui permettant de révéler la légitimité inattendue des pratiques transgressives du paysage urbain, l'auteure s'interroge sur le rôle du paysagiste dans la création d'un paysage urbain qui prend en considération les diversités de ses habitants et les gestes des autres.

Mots-clés : paysage urbain, appropriation de l'espace, transgression, espace public, normes, corps, paysage ressource, pratiques habitantes, déambulation, marche

ABSTRACT

This personal field of study and landscape research is devoted to transgressive appropriations of urban space throughout insubordinate inhabitant acts which participate shape a tailor-made urban landscape. Far from the normalized urban landscape organization, the author focuses on defining and analyzing the transgressive landscape in filigree of the city, at the edge of the perceptible, since hardly claimed, which determines the possibilities and inventive capacities of the inhabitant to live the city differently. In the prism of the body language in motion and the bodily variations that these secret practices of the landscape induce, the author studies the transgressive process in which the unpredictable and corporeality are actualized. The analysis of the interrelations between the body and the base, the normalized landscape and the transgressed landscape, lead the author to question the creation of a complementary landscape generated by its individual practices of the city. By means of a participatory observation analysis methodology on the scale of two neighborhoods of the metropolis of Bordeaux, the author demonstrates the virtues of taking into account the indices of transgressive appropriation in the light of the landscaper's projectual practice. This research protocol allows her to reveal the unexpected legitimacy of the transgressive practices of the urban landscape, the author questions the role of the landscaper in creating an urban landscape that takes into consideration the diversity of its inhabitants and the gestures of others.

Key words: urban landscape, appropriation of space, transgression, public space, norms, body, resource landscape, living practices, wandering , walking

École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE & DE PAYSAGE